

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

jeudi 09 avril 2015 à 09h00

Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille quinze le jeudi neuf avril à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	125
Procurations :	8
Date de convocation :	03 avril 2015

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES M. Bernard LOUMAGNE Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Karine TRAVAL-MICHELET M. Michel ALVINERIE M. Patrick JIMENA M. Damien LABORDE M. Guy LAURENT Mme Elisabeth MAALEM M. Josiane MOURGUE M. Arnaud SIMION
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT M. Philippe GUERIN Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
L' Union	M. Marc PERE Mme Nadine MAURIN Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Launaguet	M. Michel ROUGE Mme Aline FOLTRAN
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX

Mondouzil	M. Robert MEDINA
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Bruno COSTES Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Jean-Luc MOUDENC M. Christophe ALVES Mme Laurence ARRIBAGE M. Olivier ARSAC Mme Sophia BELKACEM M. Franck BIASOTTO Mme Catherine BLANC Mme Michèle BLEUSE M. Jean-Jacques BOLZAN Mme Charlotte BOUDARD M. Maxime BOYER M. Frédéric BRASILES M. François BRIANCON M. Sacha BRIAND M. Joël CARREIRAS Mme Marie-Pierre CHAUMETTE M. François CHOLLET M. Pierre COHEN Mme Hélène COSTES-DANDURAND Mme Martine CROQUETTE M. Jean-Claude DARDELET M. Henri DE LAGOUTINE M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE Mme Ghislaine DELMOND Mme Marie DEQUE Mme Monique DURRIEU Mme Christine ESCOULAN Mme Julie ESCUDIER M. Emilion ESNAULT M. Pierre ESPLUGAS Mme Marie-Jeanne FOUQUE M. Régis GODEC M. Francis GRASS M. Samir HAJIJE Mme Isabelle HARDY Mme Laurence KATZENMAYER M. Pierre LACAZE Mme Florie LACROIX M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Annette LAIGNEAU M. Jean-Michel LATTES Mme Marthe MARTI M. Antoine MAURICE Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD Mme Brigitte MICOULEAU Mme Nicole MIQUEL-BELAUD Mme Dorothee NAON Mme Evelyne NGBANDA OTTO M. Romuald PAGNUCCO Mme Cécile RAMOS M. Jean-Louis REULAND Mme Françoise RONCATO M. Daniel ROUGE Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE M. Bertrand SERP Mme Martine SUSSET Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD M. Pierre TRAUTMANN Mme Gisèle VERNIOL Mme Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL

	Mme Mireille ABBAL M. Patrick BEISSEL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART Mme Martine BERGES

Conseillers ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Balma	Mme Sophie LAMANT	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Mons	Mme Véronique DOITTAU	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Toulouse	M. Romain CUJIVES Mme Vincentella DE COMARMOND M. Djillali LAHIANI M. Laurent LESGOURGUES M. Jean-Jacques ROUCH	M. François BRIANCON Mme Gisèle VERNIOL M. Francis GRASS Mme Julie ESCUDIER Mme Cécile RAMOS

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
------------	-----------------

Rappel de l'ordre du jour

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2014 ET DU 29 JANVIER 2015**
- 2 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 3 RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1 Adoption d'une nouvelle convention cadre avec le Centre de Gestion 31 relative à l'organisation des concours et des examens professionnels - *DEL-15-167*
 - 3.2 Remboursement au Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (F.I.V.A) d'une somme versée au titre de réparation du préjudice subi par Monsieur Bernard TORRES - *DEL-15-169*
- 4 ADMINISTRATION**
 - 4.1 Procès-verbal de l'élection d'un membre du BUREAU - *DEL-15-190*
 - 4.2 Procès-verbal de l'élection de représentants à DECOSET - *DEL-15-191*
 - 4.3 Procès-verbal de l'élection d'un représentant au SMEAT - *DEL-15-192*
 - 4.4 Désignation de représentants à l'EPFL - *DEL-15-193*
 - 4.5 Désignation d'un représentant à la SPL RINM Zefil - *DEL-15-194*
 - 4.6 Composition des Commissions (3) - *DEL-15-195*
 - 4.7 Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (7) - *DEL-15-046*
 - 4.8 Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (Maptam) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-15-042*
 - 4.9 Usine de traitement des eaux de Clairfont à Portet-Sur-Garonne et sa station de pompage : Transfert en pleine propriété de la Ville de Toulouse à Toulouse Métropole - *DEL-15-043*
 - 4.10 Adhésion de Toulouse Métropole à l'association "Ressources Humaines sans frontières" - *DEL-15-174*
 - 4.11 Contrat d'objectifs et de moyens avec la Société Toulouse Télévision pour la diffusion sur l'antenne de TLT d'un service de télévision destiné aux informations sur la vie locale - *DEL-15-203*
 - 4.12 Grand Parc Garonne - Réappropriation des berges de la Garonne - Mise à disposition d'espaces à usage de restauration légère - Constitution d'une Commission ad hoc : Désignation au scrutin proportionnel au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants - *DEL-15-014*
 - 4.13 Action en nullité du "Pacte d'actionnaires" entre l'Etat et le consortium Symbiose, acquéreur pressenti de 49.99% des actions détenues par l'Etat au capital de la SA Aéroport Toulouse Blagnac - *DEL-15-206*
- 5 FINANCES**
 - 5.1 Décision Modificative n°1 - *DEL-15-182*
 - 5.2 Révision des autorisations de programme / crédits de paiement (1) - exercice 2015 - *DEL-15-183*
 - 5.3 Vote des taux des impositions directes locales 2015 - *DEL-15-184*
 - 5.4 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Adoption des taux 2015 par zone - *DEL-15-185*
 - 5.5 Parking Marengo - Toulouse : Adoption de la nouvelle grille tarifaire - *DEL-15-175*

- 5.6 Tarifs aires et terrains d'accueil des gens du voyages : Adoption de modifications - *DEL-15-204*
 5.7 Remise gracieuse de pénalité de retard liée à la Taxe Locale d'Equipeement - *DEL-15-186*

6 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATION METROPOLITAINES

- 6.1 Programmation pluriannuelle métropolitaine (PPIM) 2015-2020 : document d'orientation - *DEL-15-205*
 6.2 Convention Territoriale 2010-2013 - Espace d'exposition aéronautique "Aéroscofia" : Adoption d'un avenant n°1 à la Convention financière avec la Ville de Blagnac - *DEL-15-177*
 6.3 Convention Territoriale 2010-2013 - Phase 2 - Culture Scientifique et Technique - Refonte des expositions permanentes de la Cité de l'Espace : Adoption d'un avenant n°1 à la Convention Financière avec la SEMECCEL gestionnaire de la Cité de l'Espace - *DEL-15-179*
 6.4 Bilan de clôture de la Convention Territoriale 2010-2014 - *DEL-15-180*

7 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- 7.1 Attractivité - Agence de Développement Economique Toulouse Métropole - Dotation de Toulouse Métropole au budget 2015 : adoption d'une convention - *DEL-15-157*
 7.2 Attractivité - Agence de Développement Economique Toulouse Métropole : adoption d'une convention de mise à disposition de moyens au titre de 2015 - *DEL-15-158*
 7.3 Attractivité- Réseau Midi-Pyrénées Coop'Dev : adhésion de Toulouse Métropole - *DEL-15-115*
 7.4 Smart City - Appel à projet européen Smart Cities and Communities (SCC) - projet de démonstrateur : approbation du dépôt de candidature - *DEL-15-120*
 7.5 Smart City - "Prix Européen Access City Award" : approbation du dépôt de candidature - *DEL-15-118*
 7.6 Emploi - "Forums emploi" - Editions 2015 : soutiens de Toulouse Métropole - *DEL-15-130*
 7.7 Créations d'entreprises - Programmes de travail 2015 des opérateurs ADIE et BGE : soutiens de Toulouse Métropole - *DEL-15-135*
 7.8 Création d'entreprises - Plate-forme d'accompagnement des pépinières d'entreprises : adoption d'une convention avec la CCIT - *DEL-15-139*
 7.9 Immobilier d'entreprise - Bâtiments le Multiple et la Caravelle: adoption de nouvelles grilles tarifaires - *DEL-15-140*
 7.10 Manifestations et salons : soutiens de Toulouse Métropole (1ère tranche 2015) - *DEL-15-134*
 7.11 Observatoire hôtelier de l'agglomération toulousaine : adoption d'une convention de régularisation - *DEL-15-011*

8 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 8.1 Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les communes membres et de la concertation auprès du public et ouverture de la concertation auprès du public - *DEL-15-150*
 8.2 Prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole : Définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les communes et des modalités de la concertation auprès du public - *DEL-15-086*
 8.3 Modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme des communes de Toulouse Métropole : modalités de mise à disposition du public des projets - *DEL-15-007*
 8.4 Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune de Blagnac - *DEL-15-102*
 8.5 Mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Flourens - *DEL-15-073*
 8.6 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Gratentour : justification de l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone de " Tucol Sud " - *DEL-15-136*
 8.7 1ère Modification du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Mondonville : Justification de l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone " Moulin à Vent " - *DEL-15-112*
 8.8 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Pin-Balma : justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUS0 d'Aufréry - *DEL-15-076*
 8.9 Commune de Toulouse - Création d'une connexion entre la RD901 (Fil d'Ariane) et la rue Vélasquez : Instauration d'un périmètre d'études L111-10 du Code de l'Urbanisme - *DEL-15-055*
 8.10 Commune de Toulouse - GPV Empalot - Secteur Férétra-Casernes : Instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme - *DEL-15-078*
 8.11 Instauration de périmètres de sursis à statuer L111-10 autour des futures gares du programme GPSO/AFNT Communes d'Aucamville - Fenouillet - Saint-Alban - Lespinasse - Saint-Jory - *DEL-15-122*
 8.12 Réalisation de la Carte Archéologique de la Métropole - Convention tripartite Etat/Ville de Toulouse/Toulouse Métropole : adoption de l'avenant 2015 - *DEL-15-111*

9 AMENAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE

- 9.1 Toulouse Montaudran Aerospace : Approbation du dossier de réalisation de la ZAC - *DEL-15-088*

- 9.2 Toulouse Montaudran Aerospace : Approbation du programme des équipements publics de la ZAC - *DEL-15-085*
- 9.3 ZAC Las Fonsès - Bois Vieux (Villeneuve-Tolosane) : Déclaration de Projet suite à l'enquête parcellaire et à l'enquête publique préalable à la DUP - *DEL-15-099*
- 9.4 ZAC de la Cartoucherie (Toulouse) - Parkings publics : Modification de la convention type générale d'amodiation - *DEL-15-106*
- 9.5 Commune de Toulouse - Secteur Saint-Martin du Touch/Casselardit - Aménagement de la voie verte du Touch : Adoption du projet, approbation des dossiers d'enquêtes préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire - acquisition des terrains nécessaires - *DEL-15-069*
- 9.6 ZAC Empalot-Garonne (Toulouse) - Grand Projet de Ville : cession de locaux commerciaux et de places de stationnement à l'aménageur OPPIDEA - *DEL-15-114*
- 9.7 Opérations foncières - Commune de Pibrac - Lieu dit " Coustayrac " : Acquisition d'un terrain appartenant à Arnault Du Faur de Pibrac en vue d'une cession au bailleur social Promologis - *DEL-15-129*
- 9.8 Opérations foncières - Commune de Saint-Jory : Cession d'un ensemble immobilier à la SA d'HLM PROMOLOGIS - *DEL-15-170*
- 9.9 Opérations foncières - Commune de Seilh, lieu-dit Camp Nègre - Parc des Expositions : acquisition d'une emprise auprès de M. Radigalès - *DEL-15-151*

10 DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- 10.1 Politique cyclable - Convention d'objectifs et de moyens années 2015-2016-2017 avec l'association "La Maison du Vélo" : attribution d'une subvention annuelle - *DEL-15-033*
- 10.2 Politique cyclable - Poursuite du développement et maintenance du site web "GEOVELO" (recherche et calcul d'itinéraires à vélo) - Convention de partenariat avec la Compagnie des Mobilités : Adoption de la convention et attribution de subvention - *DEL-15-034*

11 HABITAT

- 11.1 Convention de délégation des aides à la pierre 2012/2017 habitat public / habitat privé : adoption de l'avenant 2015 - *DEL-15-049*
- 11.2 Programme Local de l'Habitat : arrêt de la modification n°2 et demande de prorogation - *DEL-15-047*
- 11.3 Opérations de renouvellement urbain - Convention tripartite Habitat Toulouse, Toulouse Métropole, ville de Toulouse : adoption de l'avenant n°2 - *DEL-15-048*
- 11.4 Bilan triennal de production de logements sociaux, Constat de carence : délégation du droit de préemption urbain à Toulouse Métropole - *DEL-15-087*

12 COHESION SOCIALE

- 12.1 Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : Adoption du protocole 2015-2020 - *DEL-15-098*
- 12.2 Demande de subvention globale de crédits FSE 2014-2020 pour la mise en oeuvre du PLIE - *DEL-15-090*
- 12.3 GIP CDAD : Contribution de Toulouse Métropole au titre de l'année 2015 - *DEL-15-153*
- 12.4 Cohésion sociale : Attribution de subventions aux associations (1ère tranche 2015) - *DEL-15-154*
- 12.5 Ecole Régionale de la Deuxième Chance : Attribution de subvention au titre de l'année 2015 - *DEL-15-155*
- 12.6 Adoption du Pacte Territorial d'Insertion 2015-2018 - *DEL-15-202*

13 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

- 13.1 Avis de Toulouse Métropole sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016 - 2021 et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016 - 2021 - *DEL-15-017*
- 13.2 Plan Climat Energie Territorial - Convention pluriannuelle 2013-2015 avec Solagro - Espace Info Energie : Adoption de l'avenant 2015 et attribution d'une subvention - *DEL-15-022*
- 13.3 Plan Climat Energie Territorial : Adoption d'une convention d'objectifs pour la gestion et l'animation de l'atelier solidaire d'Empalot et attribution d'une subvention à l'association nationale Compagnons Bâisseurs - *DEL-15-021*
- 13.4 Plan Climat Energie Territorial - Financement du programme Médiaterre : Adoption d'une convention pluriannuelle 2015-2017 avec Unis-Cité et attribution d'une subvention - *DEL-15-023*
- 13.5 AOEn - Organisation du colloque international Solar District Heating (SDH), Toulouse le 17 et 18 juin 2015 - Adoption de la convention tripartite Toulouse Métropole / So Toulouse / AMORCE - *DEL-15-079*
- 13.6 AOEn - Efficacité énergétique - Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : Adoption d'un protocole d'accord avec EDF - *DEL-15-052*
- 13.7 Réserve Naturelle Régionale ConfluenceS Garonne Ariège : intégration des parcelles appartenant à Toulouse Métropole - *DEL-15-018*
- 13.8 Plan de protection de l'atmosphère (PPA) : avis de Toulouse Métropole - *DEL-15-197*

14 CULTURE

- 14.1 Saison Les Métropolitaines édition 2014-2015 : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Séquence court et attribution de subvention au titre de 2015 - *DEL-15-109*
- 14.2 Association le Marathon du Livre - Marathon des Mots : adoption d'une convention d'objectifs 2015-2017 - *DEL-15-171*

15 VOIRIE

- 15.1 Ouverture de la Liaison Multimodale Sud-Est (LMSE) à la circulation automobile entre le giratoire Didier Daurat et l'avenue Edouard Belin : Approbation de l'AVP et du montant prévisionnel des travaux - *DEL-15-056*
- 15.2 Commune de Toulouse - Secteur Croix Daurade - Quartier Borderouge - Création d'une voie de liaison entre la rue Edmond Rostand et la rue Françoise d'Eaubonne : Approbation du dossier d'enquête publique, approbation du dossier d'enquête parcellaire et lancement de l'enquête publique (Modificatif) - *DEL-15-059*
- 15.3 Commune de Blagnac - Création d'un accès sur l'A621 depuis la rue Dieudonné Costes : Engagement de la Maîtrise d'Ouvrage des études et des travaux - *DEL-15-060*
- 15.4 Commune de Toulouse - Création d'une connexion entre la RD901 (Fil d'Ariane) et la rue Vélasquez : Engagement de la Maîtrise d'Ouvrage des études et des travaux - *DEL-15-061*
- 15.5 Commune de Toulouse - PAE de Bordeblanche - Phase 2 : Réaménagement du chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le Chemin Ramelet Moundi : Ouverture et modalités de la concertation volontaire - *DEL-15-108*
- 15.6 Usages des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique en fibres optiques sur supports de lignes aériennes : adoption d'une convention avec Orange et ERDF - *DEL-15-031*
- 15.7 Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : adhésion de Toulouse Métropole au titre de la compétence "Etablissement et exploitation des infrastructures de télécommunications" - *DEL-15-032*

16 EAU ET ASSAINISSEMENT

- 16.1 Tarifs 2015 du service public de production et distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de Blagnac à compter du 16 juin 2015 : détermination et modalités de révision - *DEL-15-198*

17 DECHETS URBAINS

- 17.1 Observatoire des déchets en Midi-Pyrénées (ORDIMIP) : Adhésion de Toulouse Métropole - *DEL-15-080*

18 SPORTS ET BASES DE LOISIRS

- 18.1 Marathon de Toulouse Métropole - Edition 2015 : Adoption des tarifs des droits d'inscription - *DEL-15-149*
- 18.2 Base de loisirs de Sesquières - Utilisation des équipements sportifs : réactualisation des tarifs - *DEL-15-144*
- 18.3 Bases de Loisirs de Toulouse Métropole - Adoption des conditions d'occupation et des modalités de fixation d'une redevance - *DEL-15-173*

19 VŒUX DES GROUPES**20 QUESTIONS DIVERSES**

M. MOUDENC, Président, invite Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, M. MOUDENC ouvre la séance.

M. MOUDENC

Mes chers collègues, je vais tâcher d'être bref dans mon propos liminaire puisqu'on a un ordre du jour particulièrement chargé. Permettez-moi de commencer par accueillir trois nouveaux élus qui rejoignent notre assemblée. A Pibrac, après l'élection municipale partielle du 22 mars dernier, M. Bruno COSTES a été élu maire. Il est désormais conseiller métropolitain, de même que sa colistière Anne BORRIELLO. Par ailleurs, notre collègue Alain FILLOLA a démissionné de son mandat de conseiller métropolitain. J'accueille son remplaçant, donc notre nouveau collègue, M. Laurent MÉRIC. Je leur souhaite à tous les trois la bienvenue. Bruno COSTES et Anne BORRIELLO m'ont indiqué leur intention d'adhérer au groupe Métropole d'Avenir, et Laurent MÉRIC au groupe socialiste. Vous me permettrez aussi de saluer les trois collègues sortants, en premier lieu David SAINT-MELLION et Muriel DUZERT qui représentaient Pibrac et qui, pendant un an, ont participé à nos travaux ; et puis saluer peut-être de manière plus appuyée Alain FILLOLA qui siégeait dans notre assemblée depuis longtemps. Il a vécu et a été l'un des acteurs des transformations successives de la structure intercommunale, avec l'engagement et la personnalité qu'on lui connaît et qu'on lui reconnaît. Qu'il en soit remercié ! Permettez-moi aussi de féliciter les nouveaux conseillers départementaux puisque notre assemblée compte cinq élus de ce dernier scrutin : Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Sophie LAMANT, Arnaud SIMION et Marie-Dominique VÉZIAN. Je souhaite qu'au sein de cette assemblée départementale nouvelle, ils puissent favoriser les liens de

travail qui sont nécessaires et indispensables entre le Département et la Métropole.

Je salue l'avènement du nouveau Conseil départemental et de son nouveau président, Georges MÉRIC. J'émet le vœu que, dans le respect de nos différences et de nos compétences, nous soyons capables de converger chaque fois que l'intérêt général sera en cause. La répartition des compétences, de par la Loi, étant précisé, nous aurons justement à travailler ensemble sur certains sujets. Je défends depuis longtemps l'idée que la Métropole et le Département doivent travailler de concert, en privilégiant le dialogue. De ce point de vue-là, je souhaite qu'une ère nouvelle voit le jour, qu'une nouvelle page s'écrive et que nous soyons capables d'ici quelques semaines, d'abord de mettre en application les dispositions de la loi Maptam, et puis, d'ici quelques mois, celles de la loi NOTRe qui, vous le savez, est en cours de discussion au Parlement. Ainsi, le dialogue et la coopération me paraissent non seulement souhaitables sur le fond, mais aussi incontournables pour le bon fonctionnement de nos institutions respectives, au service de nos concitoyens et de l'avenir du territoire.

Un mot d'inquiétude par rapport au projet de la LGV, projet dont on parle beaucoup, qui est structurant pour l'avenir de notre Métropole et même au-delà. L'an dernier, au niveau national, un rapport assez tonitruant est paru. Il ne visait pas expressément le projet Sud-Ouest qui nous concerne. Mais cette fois-ci, s'agissant expressément des Grands Projets Sud-Ouest (GPSO), la commission d'enquête publique a rendu, il y a une dizaine de jours, un avis défavorable. Sur cet avis, on peut examiner attentivement et entendre un certain nombre de critiques ou d'exigences en matière de respect, de règles, de qualité environnementale. Je crois qu'il reste des points à travailler et des marges de progrès sur ces sujets. Néanmoins, si le projet était remis en cause, un coup considérable nous serait porté. D'ici deux ans, Bordeaux sera desservi par le TGV ; Toulouse serait, alors, la seule grande ville à ne pas l'être. Que l'on soit pour ou contre, la compétition des territoires existe. Cela ne serait donc évidemment pas un atout pour nous. Aussi, j'émet le souhait et je ne suis pas le seul, que le gouvernement prenne ses responsabilités. Il n'est pas tenu par cet avis consultatif, même si, je le répète, certains points de l'avis, sur le fond, doivent être considérés avec beaucoup d'attention pour y donner suite. Je souhaite vraiment que la clarté soit faite, en particulier sur les modalités de financement du projet, sur son coût réel. Je souhaite qu'un tour de table intègre le retrait d'un certain nombre de collectivités, depuis un an et demi maintenant. Je souhaite que la transparence soit à l'ordre du jour, que le comité des financeurs soit enfin réuni par le préfet coordinateur, c'est-à-dire le préfet d'Aquitaine, et que le gouvernement ne se contente pas de dire qu'il est pour le projet. Véritablement, il doit nourrir cette prise de position par une consolidation financière. Je crois que c'est un atout très structurant pour le développement économique, pour le territoire et pour notre lien avec les autres métropoles françaises ou européennes.

Pour terminer, je veux souligner l'importance de ce Conseil sur, en particulier, deux délibérations. Tout d'abord, une délibération sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). C'est une délibération qui n'arrête pas cette PPI mais qui en donne l'épure générale, en particulier les orientations et les enveloppes retenues, au sein de chaque axe politique. Surtout, elle met en œuvre une méthode. Suite au vote de ce jour, le document sera examiné dans toutes les commissions qui feront alors leur travail. Nous veillerons à trouver un équilibre général puis, fin juin et cette fois-ci de manière formelle, nous adopterons la PPI. Ce projet est conforme à ce dont nous avons discuté, en particulier le 4 septembre lors du Séminaire financier : nous prenons le parti de l'investissement et nous affirmons notre volonté de développement, de progrès, dans une conjoncture qui, vous le savez, est une conjoncture malheureusement toujours de déprise. Il me semble effectivement important que la collectivité soit au rendez-vous de l'investissement, sans quoi l'emploi serait directement atteint. Or le tissu des entreprises se porte mal. L'emploi est déjà fortement secoué ici même, à part sur certains secteurs que l'on connaît bien. Il me semble que les collectivités, par la commande publique, ont un rôle de dynamisation à jouer et non pas un rôle d'aggravation de la crise économique.

La deuxième délibération concerne les taux d'imposition. En réalité, elle est liée à la PPI, même si le contenu de celle-ci n'est pas précisé et arrêté aujourd'hui. A partir du moment où on est d'accord pour porter un projet, une ambition et un investissement fort durant la mandature, il faut s'en donner les moyens ; ça ne sert à rien de proclamer une ambition sans les moyens. La délibération sur les taux de fiscalité nous permettra justement de mobiliser une partie des ressources qui me semblent nécessaires et indispensables. Voilà la courte introduction que je voulais faire.

M. RAYNAL

Un peu à votre image, je vais être court dans ce propos liminaire puisque les délibérations nous amèneront à approfondir des sujets extrêmement importants. Je garde ces propos pour le vote devant l'assemblée, en particulier pour la délibération d'augmentation des taux.

Je voudrais, comme vous, saluer l'arrivée parmi nous des nouveaux élus de Pibrac, et de son maire, M. COSTES, que j'ai salué tout à l'heure. Je voudrais malgré tout exprimer notre regret, il le comprendra, de voir nos amis David SAINT-MELLION et Muriel DUZERT quitter cette assemblée. Je salue le travail qu'ils ont pu produire. David SAINT-MELLION était, vous le disiez, présent au sein de notre assemblée depuis peu de temps en tant que maire et conseiller métropolitain mais il y participait déjà du temps de son prédécesseur. Avec nous, il partageait ces moments importants qui ont jalonné la construction de l'intercommunalité. Je voudrais donc encore une fois saluer son travail et son esprit.

Vous avez dit quelques mots aimables pour Alain FILLOLA ; je crois qu'il le mérite effectivement. Alain FILLOLA est un ami personnel ; c'est lui qui m'a fait rentrer au Parti Socialiste, c'est dire que ce n'est pas d'hier. Surtout, c'est quelqu'un qui, vous l'avez souligné, a énormément contribué de par sa réflexion au travail du District, de la Communauté d'agglomération, de la Communauté urbaine. Tout au long de son parcours, il a eu une présence politique extrêmement importante, en tant que militant et en tant que maire, en faisant de Balma la ville qu'elle est aujourd'hui. J'ai donc une pensée très affectueuse, très amicale pour lui et en particulier pour le travail qu'il a mené pour construire OPPIDEA, lorsqu'il avait réuni les trois SEM d'aménagement présentes sur notre territoire. Je salue évidemment, pour le remplacer au sein notre assemblée, Laurent MERIC qui saura reprendre son flambeau, je le sais.

Je voudrais insister sur un point, même s'il sera bien sûr repris ultérieurement au moment du vote des délibérations. C'est un point extrêmement grave, de mon point de vue, et je le dis avec beaucoup de tranquillité. Je n'ai pas l'habitude d'utiliser, vous le savez, ce vocabulaire. Je suis plutôt un homme de consensus, on me le reproche quelquefois, qu'un homme qui cherche l'opposition. Néanmoins, nous avons vécu cette semaine un événement particulièrement grave du point de vue du groupe socialiste. Cet événement, c'est votre conférence de presse, Monsieur le Président de la Métropole. C'est un événement grave parce que c'est la première fois qu'il se produit depuis 1992. Vous-même, vous le savez puisque vous étiez présent avec moi sur le District en 1992. Vous avez organisé une conférence de presse à destination de nos habitants. De manière unilatérale, elle a regroupé les seuls élus considérés comme étant dans votre majorité. S'il n'y a pas de difficultés concernant la majorité municipale, il y en a une concernant la majorité métropolitaine puisque nous sommes à vos côtés, nous les vice-présidents. Certes, nous sommes minoritaires, nous connaissons parfaitement notre rôle et notre fonction, mais nous n'avons pas été associés à cette conférence de presse. Ne pas être associé, c'est une chose, même si l'on peut en débattre ! Mais ne pas être prévenus, ni informés du contenu alors que ce discours porte aussi sur Toulouse Métropole, c'en est une autre ! D'autant que ce discours ne se contente pas de généralités sur ce que pourrait être l'investissement, ce que pourraient être les choix de Toulouse Métropole, mais il pose une chose principale, à savoir quelle sera l'imposition prévue sur nos territoires. Je ne parle pas du territoire de Toulouse, Monsieur le Maire. En tant que tel, vous pouvez faire les annonces qui vous paraissent normales et nécessaires. Je parle du territoire métropolitain pour lequel vous avez fait une annonce sans que les maires des communes n'aient été informés en quoi que ce soit. Aujourd'hui, il y a des habitudes, ne fût-ce que par courtoisie, un coup de téléphone... voire un SMS.... On peut trouver des formes simples de communication pour ne pas avoir à apprendre par la presse qu'une conférence est en train de se tenir.

J'en viens maintenant au contenu de cette conférence de presse. Figurez-vous que, de la façon dont cela a été traduit, il y a eu confusion entre les points d'impôts et les pourcentages d'impôts. On a parlé de 2 points et j'ai compris 2 %, parce que je ne pouvais pas envisager 2 points complets... Ce qui prouve bien que cela ne va pas de soi, si on ne s'y attend pas. Ainsi, il s'agit, pour le groupe socialiste, d'un manquement tout à fait inhabituel par rapport à ce qui a été l'histoire de la construction de cette intercommunalité. Ce manquement, je voudrais donc le relever, dès l'ouverture de nos travaux. Apprendre en même temps que sa population le taux d'imposition sur son territoire, ce n'est pas acceptable pour les maires ! Voilà, en tout cas le sentiment qu'ont les maires socialistes, chaque maire pourra ici s'exprimer. Sur le fond, par ailleurs, il y avait d'autres solutions. Vous aviez réuni un séminaire et nous avons d'ailleurs salué la méthode. Nous comprenons bien que vous disposiez d'un temps limité entre ce deuxième tour des élections départementales et la réunion d'aujourd'hui pour délivrer cette information comme vous souhaitiez le faire. Nous comprenons parfaitement la difficulté

mais rien n'interdisait d'avoir la veille au soir, voire le midi même, une petite réunion d'information, pour nous indiquer l'objet de cette annonce et vos arguments. Certes, nous n'aurions pas partagé une position unique mais au moins les maires auraient bénéficié d'un minimum d'information préalable. Je n'irai pas plus loin dans mon exposé préliminaire, mais sachez que nous avons été marqués et profondément choqués de cette pratique et, pour dire les choses, très étonnés. Nous verrons comment cela se traduit au cours de cette séance mais je voulais vous faire savoir dans quel état d'esprit nous l'abordions.

Mme BLEUSE

Effectivement, l'ordre du jour de ce Conseil peut être mené par un fil rouge, un fil rouge que je préférerais vert d'ailleurs, avec un lien fort concernant les Finances, l'Investissement et la feuille de route de Toulouse Métropole.

Un premier point, Monsieur le Président, concernant l'avis défavorable de la commission d'enquête publique sur la LGV Toulouse-Bordeaux. Les arguments présentés dans les conclusions de cette commission d'enquête sont en phase avec ceux des écologistes. L'avis est défavorable parce que le projet est coûteux pour les budgets des collectivités locales, sans financement assuré, vous l'avez mentionné vous-même. Faut-il dépenser six milliards d'euros de plus pour un gain de temps estimé à 20 minutes uniquement ? L'avis est défavorable parce que ce projet se ferait au détriment des trains du quotidien alors qu'ils sont un des enjeux essentiels des années à venir. L'avis est défavorable parce que la ligne LGV est un mirage. Les promoteurs de lignes à grande vitesse prévoient des créations d'emplois, la dynamisation des quartiers-gare, le développement du marché de l'immobilier, l'accroissement du tourisme et encore bien d'autres miracles. Où sont les contributions à l'enquête publique qui le démontreraient ? On peut constater qu'il n'en existe peu ou pas. Par ailleurs, ce projet se fait au détriment des usagers. La SNCF le dit elle-même, la construction de ce réseau LGV entraînera une hausse des péages et au final une hausse du billet à grande vitesse, financée par le contribuable et par les voyageurs. L'avis est défavorable parce que c'est un projet destructeur de biodiversité et de terres agricoles. Même si les chiffres sont parfois lassants, il faut le préciser, ce projet de LGV, c'est la destruction de 3 700 ha de terres agricoles et forestières, de 34 ha de sites Natura 2000, de 86 ha de sites des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), de 1 650 ha de sites écologiques. Les mesures compensatoires ne pourront pas dédommager ces dégâts causés à la nature. Bien au contraire, cette démarche initie une marchandisation du vivant, de la biodiversité. En effet, si l'on définit un prix à toute chose, toute chose peut alors être achetée, vendue, ou dénaturée. Cet avis est défavorable aussi parce que les solutions alternatives ont été écartées, solutions que les Écologistes soutiennent. Pour trois fois moins cher, la modernisation permettrait l'amélioration et la sécurité des conditions de vie des riverains, une sauvegarde de l'espace rural, le maintien de l'amélioration des dessertes locales et des vitesses raisonnablement élevées entre Bordeaux et Toulouse. Nous pensons, contrairement à vous Monsieur Le Président, que l'État doit suivre l'avis de la commission d'enquête. Il est de la responsabilité de la Métropole d'acter cet avis négatif et de nous poser les bonnes questions. Pour le projet Toulouse Euro Sud-Ouest (TESO), il nous faut étudier différentes hypothèses qui n'incluraient pas la LGV et l'hypothétique troisième ligne de métro. Revisiter le projet urbain Toulouse Matabiau s'impose aujourd'hui à nous !

Autre point à l'ordre du jour, un débat sur la privatisation de la gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, avec une délibération soumise au vote, même si cette délibération ne correspond en rien à notre demande. La clause de confidentialité n'a pas survécu mais il demeure une clause d'opacité. Ce « pacte secret » d'actionnaires est un déni de transparence et de démocratie dont nous, élus, nous devrions être les garants. Cette délibération affirme qu'un pacte a été conclu entre l'Etat et Symbiose, pacte pour lequel nous n'avons pas reçu d'information officielle en tant qu'actionnaires d'ATB, tout en préconisant de ne pas agir face au danger que représente cette opacité. Ainsi, l'État omet délibérément d'informer les autres actionnaires. Un tel mépris des actionnaires minoritaires n'est pas acceptable ! Ce pacte implique, a priori, que l'État s'engage à soutenir l'acquéreur et à s'aligner sur ses votes et ses décisions. Mais quid de l'avis négatif unanime des salariés concernant cette cession, délivré par leur comité d'entreprise, d'ailleurs consulté fort tardivement ? Quid des impacts environnementaux si ce pacte était effectivement adopté ? Nous devons avoir légitimement connaissance de ce pacte et nous estimons qu'il est de notre devoir de nous y opposer.

Ce nouvel épisode de la saga ATB doit également nous obliger à clarifier d'autres éléments qui ne sont

pas précisés sur d'éventuels futurs liens avec un financeur privé. Quel financement pour le Parc des Expositions (PEX) ? Là encore, les Écologistes considèrent que ce projet coûteux et non utile chemine vers une tentation de privatisation, privatisation qui risque de devenir le marqueur des projets de Toulouse Métropole.

Autre point qui a été évoqué par Monsieur RAYNAL, la programmation pluriannuelle des investissements, mais surtout la délibération concernant l'augmentation des taux. Monsieur MOUDENC, Monsieur le Président, qu'avez-vous fait de vos engagements de rassemblement, de concertation, de consensus ? En juin 2014, nous vous avons peut-être mal compris quand vous avez été élu, pourtant j'ai pris la peine de relire vos paroles en la matière. Vous avez réalisé cette semaine un coup de force, sur la forme, sur la méthode, avec une non-transparence organisée. En décembre, le budget primitif a été voté ici et il était convenu que nous voterions les taux en avril : nous y sommes. Vous avez convoqué la Commission Finances jeudi après-midi, alors même que la délibération sur les taux d'impôts ménages n'avait pas été communiquée. Puis, vous avez organisé une conférence de presse avec les élus de votre majorité UMP, juste avant ladite commission. C'est seulement à ce moment-là que vous avez daigné communiquer, à tous les élus, les éléments inscrits à l'ordre du jour de la commission Finances. C'est un coup de force sur la forme mais aussi sur le fond. Ce projet de délibération prévoit une augmentation importante et brutale, car non progressive, du taux d'imposition des ménages de plus de 15 %. Cette augmentation vient s'ajouter aux 0,9 % de l'évolution des bases, ce qui, globalement, nous conduit plutôt à une augmentation de 16% pour les Toulousains. Ce sera « la double peine » à Toulouse avec la part communale et la part intercommunale. Pour les Toulousains et en année pleine, cela représente 30 millions d'euros de plus à régler de leur poche. Pour les Métropolitains, nous serions curieux de connaître le but de cette augmentation.

Effectivement, à l'ordre du jour de ce Conseil, nous avons la programmation pluriannuelle des investissements qui est soumise au vote. Vous nous avez précisé qu'il ne s'agissait que d'un cadrage, et si nous avons bien compris, que chaque commission se verrait attribuer une enveloppe au sein de laquelle elle devrait réaliser des arbitrages. Le grand consensus, ce serait une enveloppe globale d'investissement, d'un peu plus de 1,4 milliard sur la durée du mandat. Enfin, quand on regarde précisément la délibération, on note un solde de 300 millions d'euros qui pourrait être utilisé pour les grands projets que vous qualifiez de structurants. C'est un point de divergence avec les élus Écologistes. Si vous me permettez l'expression, vous mettez « la charrue avant les bœufs » car un projet soit est véritablement considéré comme d'intérêt général, soit il ne l'est pas. Au rang des projets considérés comme tels, nous mettons le maillage du territoire par les transports du quotidien. Cette priorité doit ainsi être inscrite et le financement doit être recherché, assuré, par exemple au moyen de l'emprunt ou de l'augmentation de l'impôt, juste et supportable. Au rang des projets qui ne sont pas d'intérêt général, nous retenons, nous Écologistes, la LGV et le PEX qui ne présentent pas d'urgence et pour lesquels il n'est pas utile de mobiliser des financements. On n'augmente pas les impôts pour générer un solde disponible sur la durée du mandat de 300 millions d'euros.

Si d'autres mettent encore et toujours en exergue la confrontation entre l'intérêt général, les biens communs et puis la privatisation, la marchandisation, nous voulons, nous, garder à l'esprit que les élus sont les représentants, les défenseurs de l'intérêt général, puisque visiblement, l'intérêt général a besoin de défenseurs.

M. PÉRÉ

Je souhaite, tout d'abord, remercier et saluer Alain FILLOLA. J'étais proche de ce dernier à double titre. Nous étions d'anciens camarades de l'École d'Ingénieurs et nous étions, dans l'opposition, de proches voisins.

Comme cela a été fait lors des interventions précédentes, je souhaite revenir sur l'avis négatif émis par la Commission d'enquête publique sur la LGV. Tout en réaffirmant, effectivement, la nécessité d'intégrer Toulouse et sa région dans un réseau ferroviaire performant, nous voudrions rapidement survoler six questions qui nous semblent essentielles pour l'avenir de cette ligne et les décisions à prendre. Six questions qui d'ailleurs pourraient être des sujets d'étude pour la commission Prospective Contractualisation et Programmation métropolitaines, faire l'objet d'études complémentaires, voire d'une saisine du CODEV qui pourrait avoir des choses intéressantes à dire sur ces sujets.

La première question a déjà été évoquée, c'est la question du modèle économique. Quel est le modèle choisi ? Est-ce un partenariat public-privé ? Quelles seront les contributions de l'État, des collectivités

territoriales ? Quel calendrier retenir ?

La deuxième question également mentionnée dans l'enquête publique concerne l'impact des nouvelles pratiques de déplacement, en forte augmentation depuis quelques années, que ce soit via le covoiturage ou via l'accès aux autocars, libéralisé avec l'article 2 de la Loi MACRON. Quand je vois qu'une société anglaise propose des Toulouse-Paris à 15 euros, avec un trajet de nuit, je suis certain que cette offre connaîtra du succès auprès de ceux qui n'auront pas les moyens de mettre 50, 100 ou 150 euros sur un tel trajet. Cela enlèvera forcément une forte clientèle à un projet LGV.

Troisième point extrêmement important et qui est rarement mentionné, c'est la dualité air/fer. Ainsi, d'un côté, on privatise l'aéroport de Toulouse-Blagnac et la puissance publique perd le contrôle sur la politique tarifaire. De l'autre, on espère que la LGV connaîtra un succès auprès des gens transportés, notamment pour aller à Paris. Or, on sait que par an, sur les 7 millions de passagers transportés à l'aéroport de Toulouse-Blagnac, 42 % d'entre eux, soit un peu plus de 3 millions, vont à Paris. On peut donc s'attendre à une guerre mortifère entre l'air et le fer, de façon à capter ces 3,2 millions de passagers. Quelles seront les conséquences de cette mise en concurrence ? On ne peut pas à la fois tabler sur une croissance des transports à Blagnac et sur le succès économique de la LGV alors que tout cela s'adresse en grande partie à la même population.

Quatrième sujet : Quel est l'impact de la création de notre nouvelle grande région sur le développement de transports ferroviaires performants ? L'union des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ne peut pas ne pas avoir d'impact sur la volonté de rapprocher nos deux métropoles qui sont à 245 km l'une de l'autre. A une époque, il avait été envisagé de relier Toulouse au réseau TGV non pas via Bordeaux mais par Montpellier. Est-ce que la création de cette nouvelle région, qui va s'ancrer pour des dizaines d'années, ne nécessite pas une revisite de notre programmation ferroviaire, de façon à prendre en compte la nécessité de rapprocher ces deux métropoles ?

En cinquième point, nous souhaiterions réaffirmer la nécessité de distinguer le projet d'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain (AFNT), du projet LGV. On ne peut pas accepter qu'un éventuel abandon du projet LGV entraîne un abandon du projet AFNT qui est absolument nécessaire. J'en reviens aux déplacements et aux trains du quotidien évoqués par Madame BLEUSE ; c'est une priorité ! On doit distinguer ces deux projets AFNT et LGV, quitte éventuellement à revisiter ce projet AFNT qui était prévu avec un doublement des voies, passant de 2 à 4 voies. Peut-être que trois voies suffiraient ? Il convient de réaffirmer la nécessité des haltes ferroviaires, entre autres, celle de Lespinasse.

Enfin, quel sera l'impact d'un éventuel abandon ou d'une replanification du projet LGV sur l'aménagement de la zone Matabiau-Raynal ? Il y aura forcément des impacts sur le plan architectural, financier, calendaire, sachant que si, dès 2017-2018, on prévoit un million de passagers en plus venant de Bordeaux, suite à la création de la ligne TGV Paris-Bordeaux, c'est une donnée très importante à prendre en compte.

En conclusion, sur ces six questions qui nous semblent absolument essentielles, le groupe Métropole Citoyenne propose que soient saisis des cabinets d'études et la commission Prospective. Il s'agit de faire évoluer les projets structurants que sont la LGV et TESO. Cela aura forcément un impact, notamment, sur la PPI puisque cela pourrait amener à reconsidérer et à redimensionner totalement ces projets qui sont absolument structurants. Sur le 1,4 milliard, on est déjà à 300 millions pour les trois grands projets mais, sur la réalisation des projets eux-mêmes, on parle de 600 à 700 millions d'euros.

M. LACAZE

Monsieur MOUDENC, nous approchons de la date anniversaire de votre élection en tant que Président de Toulouse Métropole, qui appelle donc un bilan de votre action. Vous aurez alors l'occasion de revenir sur votre discours d'intronisation, sur votre responsabilité. Le groupe Communiste avait retenu des affirmations extrêmement fortes qui, je le crois, vont être contredites aujourd'hui, lors de ce Conseil de Métropole. Ces affirmations, nous y sommes attachés, concernent le respect des maires et le respect de ce qu'ils représentent dans cette collectivité particulière. Ils sont l'émanation de leur Conseil Municipal. Au-delà du respect des maires, nous faisons donc référence au respect de l'ensemble des élus des différentes municipalités qui composent la Métropole actuelle. Je crois que ce respect est bafoué aujourd'hui, dans la manière dont vous avez construit la délibération sur l'augmentation des taux. Vous vous étiez engagé à ne pas augmenter les impôts. C'était, là aussi, un engagement très fort et vous aviez donné votre parole. C'était votre engagement de campagne électorale mais c'était

également l'engagement que vous aviez pris ici même, devant nous. Vous le savez, nous ne sommes pas opposés à la question d'augmentation de l'impôt. Par contre, je crois qu'effectivement dans cette collectivité, la méthode de travail en commun est essentielle. Il s'agit là d'une faute importante de votre part, sur une réflexion qui aurait dû être menée avec les maires des villes de Toulouse Métropole, à charge ensuite pour ces maires de travailler avec leurs conseils municipaux. Lors du séminaire, une démarche de transparence et d'association de tous les partis politiques de notre assemblée avait été souhaitée. Malheureusement, vous n'avez pas été au bout de ce souhait. Vous saviez que vous seriez contesté. Souvent, vous nous avez expliqué que vous étiez obligé de répondre à la presse. Mais là, Monsieur MOUDENC, vous avez convoqué la presse. Ce n'est pas elle qui est venue vous proposer des taux en augmentation. Vous avez travaillé sans associer les maires ou en tout cas l'ensemble des maires, et, nous avons tous appris ce choix tardivement, en tout cas en ce qui concerne l'opposition, ceux qui ne sont en tout cas pas dans votre majorité. Nous voterons contre cette augmentation. Nous vous aurions suivi, Monsieur le Président, s'il y avait eu une réflexion associée. L'impôt doit servir nos concitoyens. L'impôt est juste. Je ne pense pas qu'il faille remettre en cause cette formule. D'autres le font politiquement, mais l'impôt, pour nous, c'est la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat et des services publics. Ce n'est pas ce que l'on voit dans la manière que vous avez d'envisager le travail de Toulouse Métropole. Vous exprimez souvent un grand souci sur les conditions économiques du territoire métropolitain. Je crois, pourtant, que la première préoccupation de nos concitoyens est restée la même depuis votre élection, à savoir l'emploi et le pouvoir d'achat. Bien sûr, d'autres questions préoccupent nos concitoyens mais ces considérations là sont prégnantes. Et sur ces questions, lorsque vous aviez pris vos fonctions de Président, vous aviez affirmé votre volonté de défendre le service public, votre refus des partenariats public/privé. Vous aviez affirmé votre volonté de défendre les services publics de proximité. Ce n'est pas un hasard si, aujourd'hui, il y a un appel sur tout le pays à une journée d'action interprofessionnelle de la CGT, de Force-Ouvrière, de Sud Solidaires et de la FSU. Des manifestations se déroulent sur plusieurs villes, comme Paris et Toulouse et cette journée d'action et de mobilisation concerne l'emploi, les salaires et le refus des politiques d'austérité. Nous savons que ces préoccupations existent aussi chez les fonctionnaires territoriaux. Vous avez, d'ailleurs, accepté de travailler avec eux, notamment, sur la question de la réorganisation des pôles. Il y a aujourd'hui une mobilisation forte à Tisséo et nous sommes soucieux de son devenir en tant que service public. Il faudra là aussi avoir une discussion. On ne peut pas se contenter de dire à ces salariés : « Vous avez une augmentation de 0,45, soyez satisfaits ». Ces mobilisations concernent le secteur économique privé mais aussi le secteur public. Nous devons répondre à ces préoccupations et nous ne ressentons pas cette préoccupation première dans la manière dont vous abordez les choses. Toulouse Métropole est aussi un employeur et doit donner l'exemple.

Nous vous avons suivi pour dénoncer les politiques gouvernementales, notamment sur la baisse des dotations d'État et vous nous trouverez toujours à vos côtés, Monsieur le Président, pour dénoncer cette asphyxie des collectivités territoriales que met en place le gouvernement aujourd'hui. Hier, ce même gouvernement annonçait le versement de 2 milliards d'euros, voire un peu plus, pour permettre aux entreprises privées d'investir, tout en reconnaissant que le pacte de responsabilité ne marchait pas. En tant que puissance publique, nous avons le devoir de reprendre les comptes. 67 salariés, anciennement de Mory-Ducros (Mory-Global) vont être licenciés parmi les 2 200. Cela correspond à la totalité du site de Bruguières, avec des millions d'euros qui ont été prêtés par l'État. Quel regard avons-nous là-dessus ? La Halle aux Vêtements va être bradée, les salariés vont être bradés avec les stocks de Tussy. Le PDG est parti avec 3 millions d'euros. Vous connaissez ces chiffres ! Ce ne sont pas des chiffres qu'inventeraient les élus du Parti Communiste ou d'autres formations politiques. Je crois donc, qu'en tant qu'élus au sein de notre collectivité, nous avons le devoir d'assurer la défense du service public et de garantir l'augmentation du pouvoir d'achat. C'est de votre responsabilité ! Il est de votre devoir de faire en sorte que les tarifs des services publics restent abordables et, bien sûr, maintenus. Nous voyons, nous, une augmentation des impôts et votre électorat sera juge de votre engagement premier. C'est une augmentation des impôts qui vise non pas à répondre aux besoins de nos concitoyens ou de la puissance publique mais qui a pour cible privilégiée la baisse des dépenses de fonctionnement et non pas la hausse des investissements. Vous nous avez annoncée cette baisse des dépenses de fonctionnement. Nous verrons si vous irez jusqu'au bout ou pas, jusqu'à la remise en cause d'un service public. C'est le risque, avec le pari de la mise en place de partenariats public/privé. Nous aurons l'occasion tout à l'heure de débattre de la privatisation de l'aéroport. J'attends de savoir si

vous êtes pour ou contre la privatisation, Monsieur le Président ?

Tout comme vous, nous saluons le nouveau Conseil départemental. Vous avez cité quelques candidats élus, d'autres ont été battus, j'en fais partie. Certains candidats que vous souteniez se sont adressés à moi, en tant qu'électeur, au deuxième tour. Ces candidats ont proclamé leur opposition à la privatisation de l'aéroport. J'espère qu'ils vont voter aujourd'hui. Vous savez que Nice l'a fait. Sur cette question, nous aurons une délibération juridique mais je souhaite dire à tous les conseillers que leur vote sera apprécié à la lumière du débat sur la privatisation.

Je voudrais enfin terminer sur un engagement. Vous justifiez l'augmentation des impôts, bien sûr, par la baisse des dotations et l'inquiétude que vous avez sur les comptes de notre collectivité. Des collègues, constants dans leurs reproches, ont évoqué, même si ça ne nous appartient pas, la position qu'ils avaient sur la LGV ou sur le Parc des Expositions. Je pense, Monsieur le Président que, sur la LGV, il appartient au gouvernement de répondre de manière définitive. Il faut bien sûr répondre à ce qui a été soulevé par la commission d'enquête publique. Un point cependant, vous justifiez la défense de la LGV par le biais de la compétition des territoires. Je ne suis pas d'accord ! L'égalité des territoires existe, mais il faut néanmoins défendre la LGV. En effet, comment imaginer que Toulouse soit une des rares grandes villes de France à ne pas disposer du train à grande vitesse ? Et sur la question du train à grande vitesse, je le dis à nos amis Écologistes, qui surveillent de près les choix du gouvernement et sont donc au fait des dossiers, la question du train à grande vitesse, n'impacte pas obligatoirement les budgets alloués à l'aménagement d'autres lignes ferroviaires. M. Marc PÉRE a raison lorsqu'il évoque le projet de la Gare Matabiau et le fait qu'il faille se battre pour ce projet. Je ne pense pas qu'il sera conservé si l'on doit acter l'abandon de la LGV. Là aussi, je pense qu'il faut une position forte prise lors d'un prochain Conseil de Métropole ; vous l'avez vous-même exprimé dans un courrier. Je ne suis, en revanche, pas pour accompagner l'idée d'un gouvernement qui ne souhaiterait plus d'investissement public majeur. La question a été posée à un moment donné puisqu'on a sauvé la LGV malgré le fait qu'on ait favorisé les transports en autocar avec la Loi Macron. Dans le même souci de développement économique de notre collectivité, il y a besoin d'associer, d'appuyer un projet d'investissement de l'État.

Dernier point, il pourrait être utile de bénéficier d'éléments sur l'évolution démographique de Toulouse Métropole en nombre d'habitants. La question du modèle de développement économique choisi que posait Marc PÉRE, est une question juste. La promotion des autocars à bas prix, le transport aérien sont autant de questions liées à l'attractivité du territoire toulousain. L'attractivité du territoire toulousain passe par la réalisation de grands projets mais aussi, je le crois, par une qualité de vie, un développement et donc une nécessité, à nos yeux, de maintenir l'emploi public, les services publics, voire, je sais que ce n'est pas votre option, de les développer.

M. BRIAND

Je serai bref parce qu'un certain nombre de points évoqués lors de ce propos liminaire font l'objet de délibérations que nous aurons l'occasion d'examiner plus précisément. Je voudrais cependant, sur la question de la proposition fiscale évoquée par Claude RAYNAL et reprise par Madame BLEUSE et Monsieur LACAZE, rappeler un certain nombre de réalités. Autant je peux comprendre que Monsieur LACAZE et Madame BLEUSE, qui ne participent pas au groupe de travail Finances, qui ne sont pas à la Conférence métropolitaine, puissent s'interroger sur le processus qui a pu amener à cette proposition ; autant je dois rappeler que nous avons eu, à de multiples reprises, dans le cadre des réunions du groupe de travail Finances, à la Conférence métropolitaine, lors du séminaire de septembre 2014, auquel tout le monde participait, y compris Monsieur LACAZE et Madame BLEUSE, l'occasion d'évoquer ensemble des éléments de réflexion qui ont conduit à la proposition de fiscalité que nous évoquerons tout à l'heure. Lors de multiples réunions, nous avons eu l'occasion de voir quels étaient les enjeux pour Toulouse Métropole consistant à assurer un programme d'investissement qui soit un plan, non pas d'austérité, Monsieur LACAZE, mais bien un programme d'investissement, ambitieux, tourné vers la création de richesses, le développement économique et l'emploi ; un programme d'investissement qui permette d'assurer à notre territoire l'accompagnement de son développement démographique, de préserver son attractivité, et bien sûr, parce que c'est l'objectif en réalité, de faire en sorte que Toulouse Métropole demeure demain une métropole d'excellence.

Je comprends qu'il n'y a pas de vrai débat sur le fond mais uniquement une critique et une remarque sur la forme. Sur la forme, qu'en est-il en réalité ? Après des mois de travail et de discussion, après de

multiples réunions, où tout a été évoqué ensemble, le constat avait été totalement partagé des besoins de financement de Toulouse Métropole au regard du programme d'investissement. Cela avait été totalement partagé par tous les membres du groupe de travail. Seule la question du rythme n'avait pas été tranchée au mois de décembre. Il demeurerait alors à réaliser une proposition du Conseil de Métropole. Cette proposition, qui a été formulée, devait être évoquée en commission des Finances. J'observe d'ailleurs que la commission des Finances qui s'est déroulée la semaine dernière a été riche en débats. La parole a été libre et chacun a pu s'exprimer sans difficultés. Il appartient au Conseil de la Métropole de débattre avec l'ensemble des membres puisque, je le rappelle tout de même, le groupe de travail, bien que riche de la présence d'un certain nombre d'élus, ne représente pas la totalité des groupes politiques. C'est donc bien au Conseil de la Métropole de débattre. Il ne s'agit pas d'approuver sans débat mais bien de débattre de cette stratégie fiscale qui s'inscrit dans plusieurs mois de travail. Il n'y a donc en réalité que des critiques de pure forme sur cet élément.

Sur la LGV, vous le savez, le président de Toulouse Métropole, celui du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et son homologue d'Aquitaine sont intervenus très vite pour prendre acte des conclusions de la commission d'enquête et surtout demander au gouvernement de prendre une position rapide et claire. Il y a eu trop de tergiversations sur ce dossier. Naturellement, qu'il s'agisse des observations de Marc PÉRE, de Madame BLEUSE, ou de Pierre LACAZE, il faudra tirer toutes les conséquences des décisions que le gouvernement prendra. Toutes les conséquences. Mais encore faut-il que le gouvernement s'exprime ! Il lui revient de clarifier sa position après les conclusions de la commission d'enquête. Je ne suis pas là pour défendre le gouvernement, d'autres que moi le feraient bien mieux et avec beaucoup plus de sincérité. Il est vrai que, sur ce dossier, on sent des allers-retours complexes et une difficulté pour le gouvernement à se positionner. Mais on sent aussi des contradictions dans ce qui est dit par Madame BLEUSE notamment ; lorsqu'elle évoque le fait qu'il faudra réfléchir au projet TESO sans la LGV, après avoir dit que la LGV et l'aménagement en TGV, c'était la même chose. Si tel est le cas, cela ne modifie donc pas TESO. Elle indique, par ailleurs, qu'il faut réfléchir au projet TESO sans la troisième ligne de métro. Cette troisième ligne est essentielle, parce que précisément, comme le dit Monsieur LACAZE, il y a un développement démographique dans notre agglomération et nous ne pouvons pas, avec des bus et des tramways seulement, faire face à l'augmentation du nombre de déplacements : plus de 500 000 déplacements nouveaux dans les prochaines années ! Chacun le sait, et Madame BLEUSE le sait parfaitement ; on ne répond pas aux mêmes besoins avec un tramway et un mode lourd de transport. C'est bien là notre difficulté ; avoir la capacité à offrir, sur un trajet essentiel sur le plan du développement économique, une offre de transport à la hauteur des besoins en nombre, en volume, de déplacements. C'est l'enjeu de cette troisième ligne et c'est la stratégie que nous suivons !

Quant à l'aéroport, je ne suis pas là pour défendre la politique gouvernementale, qui est critiquée par l'ensemble des composantes de ceux qui ont porté Monsieur HOLLANDE à la présidence de la République. Il est vrai que sur la LGV, sur l'aéroport, les contradictions sont nombreuses. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que prendre acte de la décision du gouvernement qui a décidé d'accélérer subitement la cession des parts. C'est lui qui aurait élaboré ce pacte d'actionnaires pour lequel il est demandé à Toulouse Métropole de se prononcer, sur une action visant à obtenir sa nullité. Encore faut-il, effectivement, et comme le Conseil régional en a débattu cette semaine, que nous ayons la capacité à intervenir. Nous aurons tout à l'heure, j'imagine, un vaste débat sur cette question.

Enfin, et sur la politique budgétaire, j'y reviendrai tout à l'heure. Monsieur LACAZE évoque la question de l'emploi et du pouvoir d'achat, le refus d'une politique d'austérité, toute critique, là encore, dirigée contre le gouvernement. Je veux lui affirmer d'abord qu'il n'y a pas dans la stratégie budgétaire mise en œuvre, de remise en cause des services publics, des activités et compétences que Toulouse Métropole assume. Bien au contraire, nous avons la volonté claire de mettre en œuvre toutes ces compétences et d'avoir les moyens de le faire. Et pour ce faire, nous avons le programme pluriannuel d'investissement. C'est ce document de programmation qui permettra d'assurer le développement et l'attractivité de la Métropole, la création de richesses et donc d'emplois. En effet, sans création de richesses, sans développement des entreprises, sans création d'emplois, il n'y a pas de pouvoir d'achat. Nous ne commettrons pas l'erreur que beaucoup d'agglomérations vont commettre cette année et l'année prochaine, à savoir réduire l'investissement, pour faire face à la baisse des dotations de l'État. Réduire l'investissement, c'est entrer dans une mécanique infernale de récession, car, effectivement, la baisse de l'investissement public, c'est la garantie d'une baisse de la croissance.

C'est la garantie de la poursuite des destructions d'emplois. Nous refusons cette logique de régression et c'est pour cela que nous affirmons un programme pluriannuel d'investissement ambitieux.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES CONSEILS DU 18 DECEMBRE 2014 ET DU 29 JANVIER 2015

Les procès-verbaux des Conseils du 18 décembre 2014 et du 29 janvier 2015 sont soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

M. RAYNAL

Je ferais une réserve sur le PV du 29 janvier 2015, pour souhaiter que la forme du texte sur une de mes interventions soit revue. Je vous ferai passer quelques propositions de modifications, de forme.

M. MOUDENC

Les modifications seront prises en compte.

⇒ **Aucune autre observation n'étant faite, ils sont approuvés à l'unanimité**

2- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

M. CARREIRAS

J'aurais voulu avoir des précisions sur l'affaire référencée 14M463, marché de 11000 € qui concerne un sondage d'opinion attribué à IFOP, sur l'année 2014. Pourriez-vous m'indiquer l'objet de ce sondage, soit oralement soit par écrit à une date ultérieure ?

M. MOUDENC

Une réponse vous sera adressée par écrit.

⇒ **Aucune autre observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3- RESSOURCES HUMAINES

M. DE LAGOUTINE présente les points inscrits à l'ordre du jour.

M. RAYNAL

Si vous me permettez un mot, au-delà de ces délibérations. Je souhaite, d'abord, remercier M. DE LAGOUTINE d'avoir mis fin à une situation compliquée dans le secteur ouest de l'agglomération toulousaine, sur la collecte des déchets. On s'est exprimé là-dessus et je n'y reviens pas aujourd'hui. Serait-il possible d'avoir un compte rendu précis de ce qui a pu être acté ? Parce que j'ai lu dans la presse qu'il y avait encore des menaces de redémarrage de cette opération. Ne disposant pas d'informations autres, je prends celles de la presse pour l'instant, comme un peu dans tous les domaines d'ailleurs. Aussi, Monsieur DE LAGOUTINE, j'aurais plaisir à recevoir un petit SMS de votre part. Vous voyez, nous pouvons rester sur des formules très simples pour avoir un écho de cette négociation et éventuellement des difficultés qui pourraient subsister.

M. DE LAGOUTINE

Laissez-moi reprendre en quelques minutes les données de la question. Nous avons, au sein de Toulouse Métropole, cinq dépôts de collecte des ordures ménagères : Colomiers, Blagnac, l'Union, Bruguères et Toulouse. Pour des raisons historiques, les agents de ces cinq dépôts ont des statuts, des horaires de travail, des conditions de travail différentes. Aussi, la question de l'harmonisation de ces

statuts est une vraie question. Un travail important avait d'ailleurs été effectué par la précédente mandature. Souvenez-vous des grèves de 2009. Ce travail n'ayant pas été totalement achevé, nous étions en train de terminer cette harmonisation, avec les syndicats. Nous avons, ainsi, convoqué une réunion début avril, afin de proposer à l'ensemble des syndicats un protocole d'accord visant l'harmonisation des conditions de rémunération. Il se trouve qu'un syndicat minoritaire a décidé, alors que cette réunion était programmée, d'engager une grève sur le dépôt de Colomiers. Ce syndicat minoritaire a mobilisé 25 à 30 agents sur 130. Pour que son action soit efficace, il a décidé d'occuper et d'organiser le blocus de ce site, par des moyens importants, par des levées de terre avec un bulldozer, par des chaînages de grilles et par l'allumage et le maintien d'une ligne d'incendies continue, empêchant le trafic, l'entrée et la sortie des camions. Nous avons bien entendu saisi les autorités de l'État ainsi que les autorités judiciaires pour faire cesser ce trouble à l'ordre républicain. Le syndicat n'a pas souhaité discuter avec nous. Les négociations étaient donc impossibles. En revanche, nous avons poursuivi les discussions avec les syndicats représentatifs : Sud, CGT, INSA, CFDT et FO. Au bout de trois semaines, après des moments difficiles, de violences, la Justice s'est décidée à déclarer cette occupation illégale. D'ailleurs, au cours de ces semaines, un incendie d'apparence criminelle a engendré la destruction de deux bâtiments sur la zone occupée par les grévistes. A partir de là, sachant que nous allions requérir les Forces de l'Ordre, les grévistes ont arrêté l'occupation et les non-grévistes, très largement majoritaires, ont pu recommencer à travailler. Nous sommes actuellement sur le point de signer un protocole d'accord avec les cinq autres centrales syndicales représentatives.

DEL-15-167 - Adoption d'une nouvelle convention cadre avec le Centre de Gestion 31 relative à l'organisation des concours et des examens professionnels

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-169 - Remboursement au Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (F.I.V.A) d'une somme versée au titre de réparation du préjudice subi par Monsieur Bernard TORRES

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

4- ADMINISTRATION

M. AUJOLAT présente les points inscrits à l'ordre du jour. Il propose de procéder tout d'abord aux élections, puis aux représentations.

Il rappelle que le nombre des membres du Bureau a été fixé à 68 par le Conseil de la Métropole.

Les membres du Bureau ont été élus lors du Conseil du 24 avril 2014.

Suite aux élections municipales qui ont eu lieu le 22 mars 2015 sur la commune de Pibrac, il convient de procéder à l'élection d'un membre du Bureau, en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Election d'un membre du Bureau

Est déclaré candidat au poste de membre du Bureau : M. Bruno COSTES

Il est procédé aux opérations de vote, dans les conditions réglementaires, en application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT.

Premier tour de scrutin

Les résultats sont les suivants :

133 votants – 0 bulletins blancs ou nuls – 133 suffrages exprimés – majorité absolue égale à 67

A obtenu :

Bruno COSTES : 133 voix – est élu membre du Bureau.

Les statuts du Syndicat Mixte DECOSET (DEchetteries, Collectes SElectives, Traitement), indiquent dans leur article 7 que le Syndicat est administré par un Comité de délégués titulaires élus par les 10 EPCI adhérents (désignés à raison de 1 par tranche de 5000 habitants) au sein duquel Toulouse Métropole dispose de 46 représentants (46 titulaires avec un nombre égal de suppléants).

Ces représentants, titulaires et suppléants, ont été élus lors du Conseil du 24 avril 2014.

Des modifications et ajustements étant nécessaires, il convient de procéder à l'élection de représentants au sein de cette instance, en remplacement de MM. ASSALIT, ROUALDES et BON (titulaires) et de Mme CALVET, MM. JEANNE et PARERA (suppléants), soit :

- 3 représentants titulaires
- 3 représentants suppléants

L'élection a lieu conformément à l'article 5711-1 du CGCT.

Sont déclarés candidats :

- Poste 1 (titulaire n°1) : Brigitte CALVET
- Poste 2 (titulaire n°22) : Cyril PODIO
- Poste 3 (titulaire n°26) : Florence MAZZOLENI
- Poste 4 (suppléant n°1) : Valérie LOPEZ
- Poste 5 (suppléant n°8) : Véronique PERRIER
- Poste 6 (suppléant n°26) : Jean-Louis PIQUEPE

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Résultats du vote :

Ont obtenu :

Poste 1

Inscrits : 134
Votants : 133
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 133
Majorité absolue : 67
Brigitte CALVET : 133

Poste 2

Inscrits : 134
Votants : 133
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 133
Majorité absolue : 67
Cyril PODIO : 133

Poste 3

Inscrits : 134
Votants : 133
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 133
Majorité absolue : 67

Florence MAZZOLENI : 133

Poste 4

Inscrits : 134

Votants : 133

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 133

Majorité absolue : 67

Valérie LOPEZ : 133

Poste 5

Inscrits : 134

Votants : 133

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 133

Majorité absolue : 67

Véronique PERRIER : 133

Poste 6

Inscrits : 134

Votants : 133

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 133

Majorité absolue : 67

Jean-Louis PIQUEPE : 133

Sont déclarés élus :

Brigitte CALVET

Cyril PODIO

Florence MAZZOLENI

Valérie LOPEZ

Véronique PERRIER

Jean-Louis PIQUEPE

Les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la grande Agglomération Toulousaine (SMEAT), indiquent dans leur article 5 que le Syndicat est administré par un Comité de 67 membres au sein duquel Toulouse Métropole dispose de 46 représentants.

Ces représentants ont été élus lors du Conseil du 24 avril 2014.

Suite aux élections municipales qui ont eu lieu le 22 mars 2015 sur la commune de Pibrac, il convient de procéder à l'élection d'un représentant au sein de cette instance.

Election d'un représentant au SMEAT

Est déclaré candidat au poste de membre du SMEAT : M. Bruno COSTES

Il est procédé aux opérations de vote, dans les conditions réglementaires.

Premier tour de scrutin

Les résultats sont les suivants :

133 votants – 0 bulletins blancs ou nuls – 133 suffrages exprimés – majorité absolue égale à 67

A obtenu :

Bruno COSTES : 133 voix – est élu représentant au SMEAT.

Il indique ensuite que plusieurs désignations de représentants sont nécessaires, tout d'abord au sein de l'Etablissement public Foncier Local :

Après plusieurs mois de fonctionnement, et suite notamment à l'élargissement de l'EPFL à d'autres intercommunalités, il convient de procéder à une nouvelle désignation de certains représentants de Toulouse Métropole au sein de cette instance, titulaires ou suppléants.

Les candidatures sur les différents postes sont les suivantes :

M. Romuald PAGNUCCO est suppléant de M. TRAUTMANN Pierre.

M. Marc PERE est titulaire et est suppléé par M. LEPINEUX François.

M. MEDINA Robert est suppléant de Mme RUSSO Ida.

M. DELPECH Patrick est suppléant de M. PLANTADE Philippe.

M. ROUCH Jean-Jacques est suppléant de M. SIMON Michel.

Mme CHAUMETTE Marie-Pierre est suppléante de M. SOLERA Bernard.

M. Bruno COSTES est titulaire et est suppléé par M. MIEGEVILLE Jean-Louis.

Mme PEREZ Danielle est suppléante de Mme MAALEM Elisabeth.

Aucune autre modification n'est apportée.

DEL-15-193 - Désignation de représentants à l'EPFL

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

Il convient de désigner un nouveau représentant de Toulouse Métropole au sein du Conseil d'Administration de la SPL RINM ZeFil, en remplacement de M. SAINT-MELLION. Il est proposé la candidature de M. Robert MEDINA.

DEL-15-194 - Désignation d'un représentant à la SPL RINM Zefil

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

Suite à l'intégration de nouveaux conseillers métropolitains, et afin de procéder à quelques ajustements et modifications, il est proposé d'adopter la nouvelle composition des commissions telle qu'indiquée dans le tableau qui a été transmis.

DEL-15-195 - Composition des Commissions (3)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

Sur la désignation de représentants au sein de divers organismes, il rappelle qu'il convient d'une part de procéder à certains ajustements sur les représentations adoptées lors des Conseils antérieurs ; d'autre part, de procéder à de nouvelles désignations.

Les candidatures sont les suivantes :

1/ Consortium Toulouse White Biotechnology (TWB) :

- M. François CHOLLET, titulaire

2/ Association ACOUCITE :

Titulaire

COSTES DANDURAND Hélène

Suppléant

TOUTUT-PICARD Elisabeth

3/ Commission Consultative de l'Environnement (CCENV) de l'aéroport Toulouse Blagnac :

Titulaires

KELLER Bernard

Suppléants

DESCLAUX Edmond

- DEL COL Daniel
 COSTES DANDURAND Hélène
 MOURGUE Josiane
 LEPINEUX François
- BOLZAN Jean-Jacques
 SUSSET Martine
 TOUTUT-PICARD Elisabeth
 LABORDE Damien
- 4/ Commission Consultative d'Aide aux Riverains (CCAR) et le Comité permanent de la Commission Consultative de l'Environnement (CCENV) de l'aéroport Toulouse Blagnac :
- Titulaires
 KELLER Bernard
 COSTES DANDURAND Hélène
- Suppléants
 DEL COL Daniel
 MOURGUE Josiane
- 5/ Commission Consultative de l'Environnement (CCENV) de l'aérodrome Toulouse Lasbordes :
- Au titre des collectivités locales
- Titulaires
 KELLER Bernard
 TERRAIL-NOVES Vincent
 SOLERA Bernard
 FAURE Dominique
 COSTES DANDURAND Hélène
 ZONABEND Aviv
- Suppléants
 AUJOUAT Michel
 LAMANT Sophie
 DIFFIS Jacques
 DEL BORRELLO Marc
 MAYEUX BOUCHARD Marie-Hélène
 ESNAULT Emilion
- Au sein du collège des professions aéronautiques, en qualité d'exploitant de l'aérodrome
- Titulaire
 CHAUMETTE Marie-Pierre
- Suppléant
 DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- 6/ Commission Consultative de l'Environnement (CCENV) de l'aérodrome de Francazal :
- Titulaires
 AUJOUAT Michel
 COSTES DANDURAND Hélène
- Suppléants
 SUSSET Martine
 LABORDE Pascale
- 7/ Toulouse School of Economics (TSE) :
- Titulaire
 CHOLLET François
- Suppléante
 FAURE Dominique
- 8/ GIP Forêt de Bouconne :
- Titulaires
 LEPINEUX François
 DESCLAUX Edmond
 COSTES Bruno
- Suppléants
 AUJOUAT Michel
 TOUTUT-PICARD Elisabeth
 BORRIELLO Anne
- 9/ Association Midi-Pyrénées Coop Dev :
 M. Aviv ZONABEND, titulaire

DEL-15-046 - Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (7)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

M. AUJOUAT présente les autres délibérations. Il indique que les premiers espaces de restauration légère sont attribués par le président sur proposition de la commission ad hoc constituée des membres suivants, s'il n'y a pas d'autre candidature :

Titulaires : Keller Bernard, Terrail-Novès Vincent, Belkacem Sophia, Mayeux-Bouchard Marie-Hélène, Rodriguez Patrick.

Suppléants : Combes Monique, Plantade Philippe, Escudier Julie, Arzac Olivier, Bleuse Michèle.

M. TOMASI

J'interviens sur la délibération prévoyant l'adhésion de Toulouse Métropole à l'association « Ressources Humaines sans frontières », délibération extrêmement intéressante puisque cette association défend les Droits de l'Homme au travail et propose des services, notamment en matière de conseil. Au-delà de notre adhésion, peut-on savoir comment on va utiliser les ressources de cette association et si nous allons leur demander d'analyser nos marchés, par exemple pour des achats de produits fabriqués ailleurs dans le monde ? J'aimerais savoir si nous nous engageons dans cette voie ?

M. MAURICE

Je voulais intervenir sur la délibération relative à TLT. Bien sûr, je me félicite de ce nouveau contrat d'objectifs et de moyens, puisque l'ancien avait pris fin au 31 décembre, depuis donc plus de trois mois. Mais je souhaite signifier, dans le contexte financier de ces débats, qu'on ne peut s'en contenter. Depuis le début du mandat, j'ai souvent eu l'occasion de dire qu'on ne pouvait pas simplement se contenter de renflouer les caisses d'une chaîne sans se réinterroger sur son format. Ce ne serait pas responsable. Il aurait donc fallu qu'on prenne des décisions stratégiques. Or, avec cette délibération on reste, clairement, sur une délibération de bonne conscience. Elle n'affiche pas d'intention politique, contrairement à vos propos réguliers sur votre attachement à la chaîne créée par Dominique BAUDIS. Des perspectives peuvent exister en dehors de l'assignation de quelques objectifs purement comptables d'audience ou de recettes, pour autant que l'on s'en donne les moyens. Mais il faut s'interroger sur le sens, l'identité d'un projet de télévision locale et aussi citoyenne. Pour cela, il faut réunir l'ensemble des acteurs. Nous avons récemment évoqué des propositions de passerelles avec France 3. Nous souhaiterions savoir si vous avez réellement l'intention d'agir pour préserver une télévision locale et si vous entendez réunir par exemple une table ronde qui rassemblerait l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les salariés de la chaîne, les politiques mais aussi tous les acteurs associatifs et économiques dont le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), et pourquoi pas France 3. Cette table ronde serait l'occasion de s'interroger réellement sur le devenir d'une télévision locale du 21^{ème} siècle qui permette de la préserver mais aussi de lui donner un sens et une identité.

M. RAYNAL

Je souhaitais simplement aller dans le sens d'Antoine MAURICE. Il me paraît, en effet, souhaitable, et je m'étais permis de l'évoquer avec vous Monsieur le Président, que la question de Télé-Toulouse ne soit pas réglée par une question purement juridique. Cette chaîne a été voulue par Dominique BAUDIS et cela ne remonte donc pas à hier. Aujourd'hui, il faut se réinterroger sur son format, son utilité, sa place dans un audiovisuel qui est complexe. Cela relève, à mon sens, du domaine politique. Aussi, nous n'avons pas à attendre une quelconque décision judiciaire. Nous devons dire ce que nous souhaitons et le dire clairement. Nous devons en parler avec les responsables et les salariés de la chaîne pour voir ce qui est faisable. J'en appelle à une rencontre des différents acteurs, pour une prise de position clarifiée pour les uns et les autres, et ce avec une ambition renouvelée. Nous verrons bien ce qui sortira de cette table ronde, je n'en préjuge pas, mais en tout cas, il est requis une position claire des institutions qui participent du financement de Télé-Toulouse.

M. BRIAND

J'entends bien les propositions faites par Monsieur MAURICE sur TLT mais cela fait 6 ou 7 ans maintenant que des réflexions approfondies sont menées sur le sujet. Le seul modèle économique mis en place, ce sont des contrats d'objectifs et de moyens exclusivement publics, pour assurer un équilibre extrêmement précaire de la structure. Ce modèle est arrivé en fin de parcours et il ne permet pas, en tant que tel, d'assurer la pérennité de cette chaîne à laquelle je crois nous sommes tous attachés, parce qu'elle peut permettre, effectivement, d'avoir une véritable information locale. Depuis un an, faute d'avoir eu la trace de réflexions antérieures, nous avons travaillé pour essayer de trouver des modalités de reprise, par un opérateur privé, qui puisse apporter son expérience. Si je ne me trompe pas, lorsque TLT a été créée, il y avait quatre chaînes de télévision. Aujourd'hui, le contexte est différent car le hertzien n'est plus vraiment l'avenir et avec la TNT, c'est compliqué pour TLT d'être bien identifiée... Il faut donc, nécessairement, opter pour une évolution significative du modèle économique. Cela ne peut se faire qu'avec un repreneur spécialisé qui soit en capacité d'apporter une véritable audience, une régie publicitaire et donc d'assurer la pérennité de la chaîne. Depuis un an, nous avons tout fait pour préserver l'essentiel, avec notamment des contacts réguliers avec le CSA, de nombreuses réunions du Conseil d'Administration. Néanmoins, il ne faut pas se mentir ! Ce n'est pas une solution publique qui peut apporter une réponse de pérennité. La solution publique qui prévaut depuis le début a démontré, particulièrement sur ces 7 dernières années, qu'elle n'était ni complètement positive ni pérenne. Il faut donc maintenant sortir de la réflexion et déployer un maximum d'énergie sur l'identification d'un repreneur.

M. MOUDENC

J'ajoute que nous sommes dans l'attente d'une décision du CSA sur le renouvellement de la fréquence. Evidemment, cette décision va conditionner la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens qu'il vous est proposé d'adopter. Bien évidemment, à l'issue, je suis tout à fait d'accord pour provoquer la table ronde évoquée. Pour ce qui est de se réunir avec des acteurs économiques associatifs, Monsieur MAURICE, c'est une expression très large, très vaste et imprécise. Je proposerais plus simplement une table ronde des collectivités, avec la Région, le Département et la Métropole. On peut, me semble-t-il, avoir un échange intéressant à ce niveau.

M. STRAMARE

Je pense que c'est une solution sage que nous prenons aujourd'hui pour TLT. Il faut attendre la décision du CSA puis voir ce que pourrait apporter une table ronde en termes d'accompagnement. Et il est effectivement important de préserver les 40 emplois directs de TLT et les 80 intermittents qui s'inquiètent de l'avenir de la chaîne. Mon souci, c'est de ne pas les abandonner.

DEL-15-042 - Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (Maptam) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences
LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-043 - Usine de traitement des eaux de Clairfont à Portet-Sur-Garonne et sa station de pompage : Transfert en pleine propriété de la Ville de Toulouse à Toulouse Métropole
LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-174 - Adhésion de Toulouse Métropole à l'association "Ressources Humaines sans frontières"
LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-203 - Contrat d'objectifs et de moyens avec la Société Toulouse Télévision pour la diffusion sur l'antenne de TLT d'un service de télévision destiné aux informations sur la vie locale
LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-014 - Grand Parc Garonne - Réappropriation des berges de la Garonne - Mise à disposition d'espaces à usage de restauration légère - Constitution d'une Commission ad hoc : Désignation au scrutin proportionnel au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants
LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

M. AUJOLAT

La délibération suivante porte sur l'action en nullité du Pacte d'actionnaires entre l'État et le Consortium Symbiose, acquéreur pressenti des 49,99 % des actions détenues par l'État au capital de la SA Aéroport Toulouse-Blagnac. Je me contenterai, Monsieur le Président, de présenter cette délibération en restant sur le domaine juridique, sans passion excessive mais avec fermeté et clarté. Je tiens à lire avec vous cette délibération pour rappeler un certain nombre de points :

« Depuis le 21 mars 2007, l'aéroport de Toulouse-Blagnac est géré par une société anonyme de droit privé à capitaux publics, dénommée « Aéroport Toulouse Blagnac » (ATB).

La société ATB est une société concessionnaire d'aéroports. A ce titre, elle réalise, développe, renouvelle, entretient, exploite et gère les infrastructures aéroportuaires qui lui ont été concédées par l'Etat dans le cadre de la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports et du décret du 23 février 2007 relatif aux aérodromes appartenant à l'Etat et portant approbation du cahier des charges type applicable à la concession de ces aérodromes.

Les infrastructures aéroportuaires ainsi que le foncier sont et demeurent la propriété de l'Etat concédant.

L'actionnaire majoritaire de la société ATB est l'Etat qui détient 60 % du capital. Les 40 % restant se répartissent entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées (25%), le département de la Haute Garonne (5%), la métropole de Toulouse (5%) et la Région Midi Pyrénées (5%).

Lors de l'adoption de la loi du 20 avril 2005 précitée, l'Etat s'était engagé à maintenir un capital public majoritaire dans les sociétés aéroportuaires jusqu'au 31 décembre 2013.

Le décret n°2014-795 du 11 juillet 2014 a autorisé le transfert au secteur privé d'une participation majoritaire au capital de la société anonyme Aéroport Toulouse Blagnac.

Par un avis publié au journal officiel du 18 juillet 2014, le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique ont décidé la cession par l'Etat, de gré à gré, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres sur cahier des charges, d'une participation au capital de la société ATB de 49,99 % dans un premier temps.

Par un communiqué de presse du 4 décembre 2014, le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique ont annoncé avoir choisi, sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts, le consortium Symbiose, constitué de Shandong Hi-Speed group Co et de Friedman Pacific Asset Management comme acquéreur pressenti d'une participation de 49,99 % détenue par l'Etat au capital de la société ATB.

Conformément au cahier des charges de l'opération, publié sur le site internet de l'Agence des participations de l'Etat, l'Etat disposera d'une option de vente de sa participation résiduelle de 10,01 % au capital de la société ATB. Dans leur communiqué du 4 décembre, les ministres précisent que le gouvernement n'a pas l'intention aujourd'hui d'exercer cette option de vente.

Le comité d'entreprise de la société ATB, en vertu des dispositions du code du travail, a été consulté. Ce dernier a rendu le 16 février 2015 un avis défavorable à la cession des parts de l'Etat au candidat pressenti, cet avis n'étant que consultatif.

A ce jour, la cession n'est pas réalisée ; l'Etat demeure toujours détenteur de 60 % du capital de la société ATB.

L'Etat, indépendamment de la cession de ses parts majoritaires dans la société exploitant la concession de l'aéroport de Toulouse Blagnac, demeurera par ailleurs maître, en vertu de son pouvoir de police, pour autoriser les programmes d'exploitation des lignes aériennes, conformément au code de l'aviation civile qui prévoit un régime d'autorisation préalable.

La cession des actions par l'Etat à l'acquéreur pressenti n'a donc en soi pas d'impact environnemental, la croissance éventuelle du trafic aérien ne relevant ni du transfert de la participation de l'Etat ni de la signature éventuelle d'un pacte d'actionnaire, dans la mesure où toute évolution du trafic demeure en toute hypothèse soumise à une autorisation de l'Etat.

Le conseil de plusieurs contribuables a saisi Toulouse Métropole le 19 février 2015, comme il l'a fait pour la région et le département de la Haute Garonne, dans le cadre de l'article L5211-58 du code général des collectivités territoriales, selon lequel « tout contribuable inscrit au rôle de la commune a le droit d'exercer, tant en demande qu'en défense, à ses frais et risques, avec l'autorisation du tribunal administratif, les actions qu'il croit appartenir aux établissements publics de coopération intercommunale auxquels a adhéré la commune et que ceux-ci, préalablement appelés à en délibérer, ont refusé ou négligé d'exercer (...) »

Ces contribuables souhaitent se substituer le cas échéant à Toulouse Métropole dans une action, devant le tribunal de commerce de Toulouse, en nullité du pacte d'actionnaires entre l'Etat et l'acquéreur pressenti.

On désigne traditionnellement un pacte d'actionnaires comme la convention conclue entre deux, plusieurs ou tous les associés d'une société ayant pour objet de permettre à ses signataires soit de prendre ou de conserver le pouvoir, soit d'organiser le pouvoir au sein de la société. Le fait de conclure un pacte d'actionnaires entre certains actionnaires à l'exclusion d'autres n'est donc pas illicite en soi ; au contraire c'est même en général la cause de telles conventions.

Le cahier des charges de la procédure d'appel d'offres de cette cession, précise en effet qu'un pacte d'actionnaires sera conclu avec l'Etat. Ce projet n'a cependant pas été publié par l'Etat et n'a été communiqué qu'aux candidats dont la candidature a été jugée recevable.

Nous n'avons par ailleurs aucune information sur la signature par l'Etat de ce pacte.

Il est donc difficile d'envisager une action judiciaire en nullité en visant un acte dont le contenu n'est pas à la disposition de la partie demanderesse et par conséquent à la disposition du juge saisi. Il s'agit là d'un obstacle dirimant et d'une cause de rejet pour défaut de preuve.

En outre, « Les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes ; elles ne nuisent point au tiers (...) » Ce principe de l'effet relatif des contrats, fixé par l'article 1165 du code civil constitue le fondement par lequel les juridictions déboutent les tiers au pacte d'actionnaires des actions qu'ils

engagent, y compris si les requérants sont eux-mêmes actionnaires, ces derniers n'ayant pas d'intérêt à agir.

A cet égard Toulouse Métropole n'étant pas partie au pacte d'actionnaires, elle ne saurait ni être liée ni même concernée.

Aussi, à supposer que Toulouse Métropole souhaite agir en nullité contre le pacte d'actionnaires mentionné dans le cahier des charges afférant à l'opération de cession de parts sociales, cette action serait rejetée pour défaut d'intérêt à agir en raison même de l'effet relatif des contrats. »

Toulouse Métropole se doit donc de ne pas agir en nullité du pacte d'actionnaires entre l'État et le consortium Symbiose, acquéreur pressenti d'une participation de 49,99 % au capital de la société Aéroport de Toulouse-Blagnac. »

M. MOUDENC

Il est très important de souligner que le collectif qui nous a saisis, dans les mêmes termes que les autres actionnaires locaux, a pris un angle juridique. Parfois, le collectif s'exprime sous un angle politique, mais cette fois il a une posture juridique. Voilà pourquoi il est important d'être rigoureux, d'avoir une délibération précise et en concordance avec la Région. En effet, sur ce dossier, nous nous sommes concertés, depuis le début, avec la Région, le Département et la Chambre de Commerce. Nous avons rendu notre avis, puisque cela nous a été demandé, de manière unique et commune. Il me semble indispensable que les quatre actionnaires locaux, qui représentent tout de même 40% des parts, conservent, à l'avenir, cette démarche de concertation et continuent de parler d'une seule et même voix. C'est ainsi que pourront prévaloir les intérêts du territoire. Aussi, nous sommes dans un débat juridique, tel que souhaité par le collectif, et nous souhaitons rester sur ce terrain là.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, je souhaite vous demander si on peut avoir cinq minutes d'interruption de séance ?

M. MOUDENC

D'accord pour une interruption de séance de 5 minutes.

Suspension de séance

Reprise de séance

M. GODEC

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir accédé à la demande du collectif opposé à la privatisation de l'aéroport Toulouse Blagnac qui vous a interrogé par courrier le 19 février. La demande de ce collectif, qui regroupe des riverains, des associations, des salariés de l'Aéroport Toulouse-Blagnac et des représentants politiques, est soutenue par trois groupes de Toulouse Métropole : le groupe des Élus Écologistes, le groupe des Élus communistes et le groupe Métropole Citoyenne. Malheureusement, trois groupes seulement serais-je tenté de dire. Néanmoins, à notre sens, le débat d'aujourd'hui ne peut rester que sur le seul terrain juridique. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce dossier à plusieurs reprises et à plusieurs endroits, notamment au Conseil municipal de Toulouse. Sur ce dossier, les conditions pour les collectivités sont extrêmement mouvantes. Entre l'annonce du mois de juillet 2014 et la décision de l'État de céder une partie de ses parts, et les informations dont nous disposons aujourd'hui sur le repreneur et son éventuel projet industriel, il y a eu un certain nombre d'épisodes justifiant que la collectivité et les habitants de la grande agglomération que nous représentons disent et fassent savoir à l'État la nécessité de reprendre la démarche au départ et de mettre toutes les cartes sur la table. En effet, notre collectivité est engagée dans l'actionnariat de l'aéroport Toulouse Blagnac. Elle a besoin de toutes les informations nécessaires sur le devenir de l'exploitation de cet aéroport et de précisions sur le plan d'actionnaires. Parmi les éléments qui détermineront l'avenir de cet aéroport, figure le pacte d'actionnaires dont nous allons discuter à travers cette délibération. A notre sens, nous avons intérêt à agir car même si les actionnaires ont été consultés et ont pu auditionner les repreneurs,

il semblerait que, dans les avis rendus, un certain nombre d'imprécisions aient été formulées et que toutes les informations n'aient pu être données, notamment au Président de Toulouse Métropole en ce qui concerne l'audition des candidats. Comment en serait-il autrement ? Monsieur MOUDENC s'exprimait, en notre nom, le 5 décembre en conférence de presse pour dire qu'il n'avait « pas compris » qu'il y avait « un projet de hub international derrière le projet du repreneur Symbiose ». Vous dites vous-même que le projet d'actionnaires ne vous a jamais été communiqué alors que c'est un point important pour l'avenir du trafic. Le 5 décembre, suite à l'annonce de la cession par le gouvernement de la plus grande partie de ses parts de l'aéroport Toulouse-Blagnac, vous disiez ne pas avoir d'informations sur l'ensemble des éléments du projet et notamment sur l'augmentation significative, extrêmement importante, du trafic : 18 millions de voyageurs par an, annonce-t-on aujourd'hui. Et pourtant, dans le courrier de réponse des 3 collectivités en date du 20 novembre adressé à l'Agence des participations de l'Etat, vous indiquiez un risque de devenir un hub pour la Chine. Vous précisiez qu'il y avait une augmentation peu documentée du trafic passagers, de forts impacts prévisibles sur la congestion du trafic et un risque de développement trop conditionné à l'essor du marché aéronautique chinois. Vous précisiez qu'il y avait un foncier essentiellement dédié aux activités aéronautiques et, pour parler de la gouvernance du projet, vous disiez que le repreneur évoquait un droit de veto en tant qu'acquéreur et que le consortium était déséquilibré. Je passe rapidement sur les nuisances environnementales. Vous constatiez aussi l'absence de prise en compte globale des impacts environnementaux de ce projet, à partir des informations que vous aviez pu avoir lors de l'audition du groupe Symbiose. Cela constitue autant de raisons qui justifient que la collectivité, que l'ensemble des habitants que nous représentons, disent à l'État : « Nous ne pouvons pas accepter cette décision de cession des parts à l'égard du groupe Symbiose ». Concernant celui-ci d'ailleurs, les éléments restent assez flous quant à sa composition puisque la SNC Lavalin, présentée au départ de la procédure comme un simple partenaire technique, a aujourd'hui disparu du pacte d'actionnariat du groupement Symbiose. On peut peut-être comprendre pourquoi, au regard d'un certain nombre d'irrégularités, décelées notamment par la Banque mondiale au niveau de ce groupe et qui justifient qu'il soit mis au second plan. C'est une nouvelle incertitude, une zone de flou dans cette procédure, qui justifie donc que la collectivité délibère pour une requête en nullité et pour permettre ainsi l'annulation de la procédure.

Sur le pacte d'actionnaires lui-même, de quoi parlons-nous ? Nous parlons d'un document secret dont nous avons eu connaissance seulement par une publication de Laurent MAUDOUY sur le site de Médiapart. Pour l'avenir, ce pacte lie les décisions des représentants de l'État avec celles des représentants du groupement Symbiose au sein de la Société Aéroport Toulouse-Blagnac. De quelles décisions parlons-nous ? Elles ne sont pas des moindres. Ce projet de pacte d'actionnaires, tel qu'il a été connu, engageait les représentants de l'État à voter en faveur des candidats représentés par l'acquéreur. Pour l'instant, cela ne pose pas de problèmes. Mais il proposait également de ne pas faire obstacle à l'acquéreur dans son projet industriel et proposait de voter au Conseil de surveillance dans le même sens que l'acquéreur pour les décisions importantes, à savoir l'adoption du plan stratégique pluriannuel, l'adoption du plan d'investissement pluriannuel, l'adoption du budget annuel. Il proposait que les représentants de l'État votent dans le sens de l'acquéreur pour tout investissement d'un montant supérieur à 10% du chiffre d'affaires, pour toute dépense de toute sorte d'un montant de 5 % du chiffre d'affaires. Il préconisait de voter dans le sens du futur acquéreur pour la politique de distribution des dividendes et pour toute proposition de résolution de l'assemblée générale visant une modification de statuts. Vous voyez qu'à travers ce pacte d'actionnaires, le repreneur n'a pas besoin de la cession des 10 % de parts manquantes pour devenir l'actionnaire majoritaire au sein des décisions et face auquel notre assemblée n'aura pas suffisamment de poids avec ses 5% de capital.

Même si j'entends l'élément juridique, il me semble que nous avons le devoir politique, au vu de ces informations, de nous opposer à la cession des parts de l'aéroport Toulouse Blagnac. J'ai d'ailleurs noté une évolution des positions de certains acteurs sur le dossier entre le mois de juillet et l'annonce du 5 décembre du repreneur. Monsieur KELLER, qui ne s'opposait pas au principe de la cession des parts, semble désormais ne pas trouver l'offre du consortium chinois, qui a été retenue, comme la plus intéressante. Je pense que vous ne vous déjugeriez pas, Monsieur MOUDENC, en changeant de position. Nous pouvons et nous devons prendre une position différente de celle prise au mois de juillet. Et pour le faire, nous avons le devoir, me semble-t-il, de nous opposer à cette procédure, comme l'ont fait d'autres maires dans d'autres villes. Nous ne pouvons pas déléguer aux citoyens la responsabilité

du combat pour la préservation de l'environnement et les intérêts locaux. En votant cette délibération, telle que vous la proposez, et en refusant d'agir en nullité, c'est pourtant ce que vous nous proposeriez de faire. Ce serait d'autant moins compréhensible de la part d'un élu, Président de la grande agglomération, qui a largement soutenu, lors des élections départementales, des candidats qui se sont engagés contre la procédure de privatisation. Votre parole est engagée contre la procédure de privatisation. Cela nous étonnerait et cela étonnerait l'ensemble des habitants de la grande agglomération qu'aujourd'hui, vous ne vous opposiez pas à cette privatisation. D'ailleurs, cela pourrait, peut-être, laisser la place à un certain nombre de questions ou de suspensions sur les raisons pour lesquelles notre collectivité ne s'engagerait pas fermement face à ce projet de privatisation par la requête en nullité. Car vous avez évoqué à de multiples reprises des engagements écrits du repreneur sur la participation aux investissements de Toulouse Métropole. Les citoyens pourraient alors se poser des questions sur les raisons de notre non-opposition à cette démarche, ne serait-ce que parce que cela pourrait nous permettre de financer tel ou tel projet. Nous n'avons d'ailleurs aucune précision sur ces engagements écrits. Vous les avez évoqués à plusieurs reprises, vous les avez brandis devant quelques journalistes mais aucun des conseillers de cette assemblée n'en a jamais eu connaissance et j'en profite pour redemander la communication de ces engagements écrits. D'ailleurs, nous avons une délibération qui nous est présentée aujourd'hui pour avis, sur la programmation pluriannuelle d'investissements de la métropole et je constate qu'il n'y a aucune rentrée financière particulière liée à cet engagement inscrite dans cette programmation. Pour toutes ces raisons, je pense que nous ne pouvons pas nous contenter d'une réponse juridique à la question posée par le collectif des riverains. Nous devons apporter une réponse politique qui est une opposition ferme et entière. Il convient, ainsi, de s'associer au combat des riverains, en demandant la requête en nullité contre la procédure et donc contre ce pacte d'actionnaires qui aujourd'hui est encore secret.

M. PÉRÉ

Quelques mots pour exprimer mon plein et entier soutien à cette requête en nullité, d'un point de vue plus industriel. Je voudrais souligner avec force une question qui est devant nous pour les dix, quinze prochaines années. Il s'agit de la question de la localisation de l'ingénierie et de la production des futurs avions qui succéderont aux chaînes et aux séries actuelles. Ancrer les 70 000 emplois que couvre la filière aéronautique dans notre région, passe par la nécessité d'avoir des conditions générales de production idéales. Ainsi, le jour où se posera la question de la localisation de l'ingénierie puis de la production de ces futurs avions, le site Midi-Pyrénées pourra espérer être retenu de façon évidente par ce fleuron de l'industrie que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire. Quand cette question se posera, une analyse des « pour » et des « contre » sera faite sur notre aire territoriale. Plusieurs critères conduiront alors à cette décision. Parmi eux, nous comptons la capacité à produire de l'innovation, notamment dans les chaînes de sous-traitance. L'écosystème de recherche et de formation doit aussi, bien évidemment, être optimal. C'est actuellement le cas et il faut que cela perdure au cours des dix prochaines années. Quand il s'agit de produire des avions, de les tester, et d'acheminer des pièces venant de toute l'Europe, afin de faire le montage final, le fait que cet aéroport soit sous contrôle de la puissance publique représente aussi un paramètre décisif pour ancrer cette production. Nous considérons donc que prendre le risque de privatiser cet aéroport, c'est affaiblir pour les dix, vingt prochaines années, l'offre générale que nous sommes capables de proposer pour ancrer cette production ici. Pour nous c'est une décision extrêmement lourde qui va bien au-delà des 300 pauvres millions que récupérerait l'État en vendant cet outil. Notre assemblée prend, ainsi, une lourde responsabilité face à l'avenir en décidant de ne pas monter au créneau.

Pour ce qui est du pacte secret, il me semble inacceptable, sur un plan républicain, que les actionnaires, qui ont contribué à payer cet aéroport, ne soient pas associés et n'aient pas connaissance du contenu de ce pacte. Que 40 % des actionnaires, dont les collectivités que vous avez mentionnés et la CCI, soient mis de côté, nous semble strictement inacceptable. Aussi, nous nous refusons de nous cacher derrière un argument juridique pour ne pas prendre une position claire sur cette privatisation ; et nous réaffirmons ici notre entier soutien à la procédure qui est demandée à travers la lettre cosignée par les trois groupes.

MME CROQUETTE

Nous sommes un peu étonnés que cette délibération porte seulement sur des éléments techniques et

c'est assez surprenant, pour les représentants des citoyens et en tant qu'élus, que nous ne portions pas le débat au niveau politique. Je vais être assez courte puisque je partage les deux interventions développées précédemment. Il est également surprenant que vous ne vous préoccupiez pas du fait qu'une infrastructure stratégique soit vendue effectivement pour quelques 300 millions d'euros, alors que cette infrastructure que tout le monde a payée, par nos impôts, est un bien commun et un bien stratégique de la Nation. Il est également choquant que vous ne preniez pas exemple sur des collègues et amis politiques à vous, qui se sont eux-même préoccupés d'un positionnement politique et notamment en consultant les citoyens. Même Monsieur JUPPÉ s'est prononcé contre. Nous demandons donc tout simplement de délibérer pour une requête en nullité et de nous prononcer sur le principe de consultation citoyenne sur ce projet.

M. COHEN

Je partage évidemment beaucoup de points qui ont été évoqués par les trois intervenants précédents et j'estime nécessaire de parler de ce projet. Évidemment, Marc PÉRÉ peut parler des domaines économiques et aéronautiques, de par sa compétence et son expertise. La décision qui est prise de vendre les parts de l'État à un actionnaire privé, aura des conséquences pour les dix ou vingt prochaines années dont on n'arrive probablement pas encore à cerner les contours. Nous sommes sur un terrain extrêmement compliqué. Je vous rappelle qu'à l'époque où Dominique BAUDIS était en fonction, nous avons dû modifier, en l'espace de six mois à peine, mais en profondeur, l'équilibre du schéma directeur de l'agglomération, remis en cause par la décision de création de l'A380, décision que d'ailleurs tout le monde portait unanimement. Cela a eu un impact sur ce secteur, qui s'est vu déséquilibré. Ce secteur, dont on est fier et dont on souhaite qu'il se développe encore plus, a quand même aussi des conséquences sur le plan urbain qu'on n'arrive pas complètement à endiguer. Je pense évidemment aux problèmes de circulation et de déplacements qu'il engendre. Aussi, aujourd'hui, il est nécessaire de mettre en cohérence ce que deviennent les grands équipements et leurs grands développements.

L'aéroport et la gare Matabiau font partie des deux grands équipements qui doivent et qui devraient rester sous la puissance publique. Les libéraux ont tendance à penser que, quand la puissance publique, en particulier l'Etat, est responsable et pilote un projet, on est souvent face à un essoufflement, une incapacité d'être à hauteur des enjeux. Pourtant, avec les 60 % de l'Etat, 15 % des collectivités territoriales et 25 % de la CCI, je pense que nous pouvons être fier de montrer que nous avons largement réussi cet équipement qui, pour le coup, se montre à la hauteur des enjeux et des défis car c'est un des plus beaux aéroports de France. Il est réellement capable de créer du lien à l'international, notre fleuron, et je rejoins complètement vos propos concernant le combat qu'il faut mener pour la LGV et sa venue jusqu'à Toulouse. Personnellement, je considère donc que cet équipement devrait rester public. J'avais d'ailleurs voté contre la loi de privatisation. Mais l'État a pris la décision de vendre ses parts qui d'ailleurs auraient pu être négociées et rachetées par les collectivités locales. Lorsque Marc PÉRÉ parle des 300 millions que devrait récupérer l'Etat, il faut savoir que, dans le cadre de négociations avec les acteurs publics prêts à travailler pour la reprise de ces parts, il y aurait pu avoir un différentiel de 100 millions d'euros. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous sommes sur un différentiel de 100 millions d'euros, avec tous les risques que comportent la privatisation. C'est en tout cas une entrée en masse de la puissance privée. Évidemment, on ne connaît pas le contenu de ce contrat, même a minima. S'il n'est pas obligatoirement utile de diaboliser ce pacte comme cela a pu être fait, il se situe forcément dans un développement du trafic qui se fera à l'insu des habitants. On ne peut pas concevoir d'aller au-delà de ce développement, qui a été jusqu'à aujourd'hui relativement maîtrisé, malgré une certaine opposition des habitants situés dans les couloirs de passage. Ce projet, sur le plan économique, vis-à-vis de la fonction de l'aéroport et sur le plan urbain, va déséquilibrer une fois encore le secteur, alors même que ne sont pas encore complètement résorbées les décisions prises par Airbus et sa direction nationale. Nous sommes sur un renforcement à l'aveugle, dans un lieu qui exige une vision à 15 ou 20 ans. Il y a donc réellement des divergences de point de vue.

Je suis convaincu, et je vous l'ai déjà dit Monsieur le Président, que des contacts peuvent être pris sans qu'obligatoirement, ils prennent la forme de courriers ou d'informations officielles. En ce qui me concerne, sous François FILLON, sous Jean-Marc AYRAULT, j'ai pris un certain nombre de contacts qui nous ont permis de nous opposer chaque fois que l'on souhaitait le faire. J'attends d'ailleurs avec impatience, de savoir si Monsieur ESTROSI arrivera à faire sortir de la loi MACRON l'aéroport de

Nice. Auquel cas, cela confirmera que quand un maire ou un président de métropole s'oppose, il arrive à ses fins.

Aujourd'hui, nous sommes face à une vente et, dans ce cadre, des courriers montrent qu'il existe néanmoins une certaine volonté de négocier avec le repreneur, négocié pour voir comment les retombées de la vente pourront profiter à l'ensemble des développements futurs et en particulier de certains équipements. Comme je l'indique depuis le début, il y a une tendance à vouloir être juge et partie et cette position est tout simplement intenable. Si, de près ou de loin, les futurs délégataires participent à la création d'équipements, le Parc des Expositions, le métro ou quoi que ce soit d'autre, dès lors quelle sera la possibilité de s'opposer en tant que minorité de blocage ? Comment défendre à la fois l'intérêt des habitants, l'intérêt environnemental et l'intérêt des ressources territoriales qui sont les nôtres ?

J'estime toutefois, à la différence de Régis GODEC entre autres, que cette délibération est purement juridique. En ce qui me concerne, il y a une différence entre ce qui peut relever du collectif citoyen, d'une démarche citoyenne, que je trouve pertinente, et ce qui peut relever de la collectivité. Je considère ici que nous n'avons pas à nous substituer à ce recours. Par contre, les citoyens pourront engager ce recours s'il n'est pas utilisé par les collectivités, je ne peux alors que leur souhaiter bonne chance ! Je suis engagé, j'assume mes responsabilités et j'assume le fait d'être responsable politiquement. Je considère, cependant, que la démarche citoyenne n'est pas obligatoirement la même chose. C'est ce qui différencie certains d'entre nous et je fais la différence entre l'engagement citoyen et la responsabilité politique. En ce qui me concerne, cette délibération juridique ne me semble pas être de notre responsabilité. Cela n'empêche quand même que nous continuerons, en ce qui me concerne très fortement, à essayer jusqu'au bout à s'opposer à la privatisation de l'aéroport.

M. KELLER

Je suis un être pragmatique. Je suis donc très attaché au principe de réalité. Or, la réalité c'est que la situation dans laquelle nous nous trouvons remonte à la loi de 2005, qui est bien évoquée dans la délibération qui nous est proposée, comme le rappelait tout à l'heure Monsieur AUJOLAT et comme l'a rappelé à l'instant Pierre COHEN. Cette loi organisait la propriété des aérodromes d'État et prévoyait d'ailleurs, de facto, le transfert de certaines de ces propriétés. Je demande à ceux qui siégeaient déjà dans cette assemblée sous la présidence de Philippe DOUSTE BLAZY, de se souvenir que je suis intervenu au moment de l'application de cette loi, qui prévoyait que, pour 2013, soit faite la cession des parts de l'Etat. Je pense que cette Loi a fait l'objet de nouvelles discussions dans le cadre du gouvernement FILLON. Je me souviens donc être intervenu à ce moment-là très fermement, mais je ne vous cache pas que je me sentais un petit peu seul. Je me souviens également du moment où l'on nous demandait de reprendre la gestion de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes. J'avais parlé de privatisation des profits car, je le rappelle, cet aérodrome de Toulouse Blagnac est rentable, ce qui n'est pas nécessairement le cas de celui de Toulouse-Lasbordes. Mais il est vrai qu'à ce moment là j'étais bien seul ! Il faut dire que Pierre COHEN ne siégeait pas dans cette instance. Je m'en étais, d'ailleurs, ouvert avec lui qui était l'un des rares à s'être un peu préoccupé de cette affaire. Et puis, le temps a passé et il n'en a plus été question, les gouvernements ayant changé. Il se trouve qu'aujourd'hui, le gouvernement auquel appartient ma famille politique et que je soutiens, réapplique cette loi. Il nous met dans cette situation dans laquelle il a souhaité privatiser les 60 %. Nous sommes revenus, pour certains d'entre nous, à la charge auprès de l'Agence des participations de l'État pour demander si, dans les circonstances similaires à celles de la loi de 2005, nous ne pouvions pas, nous, collectivités locales, reprendre ces participations de manière négociée. La réponse a été non ! Manifestement l'État a souhaité valoriser ses participations dans une affaire qui est bien gérée. Nous nous sommes donc trouvés confrontés à cette situation. L'Agence de participations de l'Etat a monté un appel d'offre et des propositions sont arrivées. Jean-Luc MOUDENC le rappelait tout à l'heure. Il m'a demandé de siéger dans les instances qui ont auditionné les différents repreneurs, il n'en restait plus que quatre. Je souhaite aussi dire que dans cette affaire nous avons effectivement eu le souci permanent de coordination avec la Région Midi-Pyrénées, et son président Martin MALVY et avec le Conseil Général. Pierre IZARD avait très clairement affiché son opposition à la privation mais il avait quand même été présent avec le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Alain DI CRESCENZO, pour faire en sorte que notre réponse soit globale et cohérente. Nous avons obtenu, c'est important, que l'État renonce à céder également les 10% restants. Ainsi, on parle d'une

privatisation partielle, à 49,99 % des parts de l'État, celui-ci ayant indiqué ne plus mettre en ventre les 10,01 % restants. Quand bien même ce ne serait pas le cas, avec 40 %, on a plus que la minorité de blocage.

Sur le fond, je n'ai pas changé d'avis. Je pense qu'il y avait d'autres choses à faire que de privatiser un aéroport que je considère comme un outil de souveraineté. Pour autant je souhaite dire qu'il ne faut tout de même pas aller dans les scénarios catastrophes ! Premièrement, nous avons toujours la majorité. Deuxièmement, s'agissant par exemple du hub ou de l'ouverture de lignes, l'Etat sera toujours décisionnaire, que les repreneurs aient la majorité totale ou non.

J'ajoute, pour rebondir sur ce qu'a dit Marc PÉRÉ, que s'agissant des constructeurs d'Airbus et d'ATR, on oublie un peu trop souvent les équipementiers lourds tels que Safran ou Thalès. Fort heureusement, on a prévu des capacités de développement qui sont d'ailleurs en dehors du champ de compétences de l'Etat. En revanche, il est évident que la zone d'AéroConstellation, si on le désirait, permettrait de reproduire l'équivalent d'une autre chaîne A380. Autant dire que cela donne de la marge pendant quelques décennies à Airbus, ATR et les autres pour pouvoir développer une activité pour laquelle, bien évidemment, il faut rester extrêmement vigilant. Il n'est donc pas question que le repreneur, quel qu'il soit, puisse prendre des décisions en la matière, que nous ne voudrions pas.

Pour répondre à Régis GODEC, puisque l'État voulait aller vers une privatisation, puisqu'il était d'accord pour ne faire qu'une privatisation partielle, j'eusse préféré que ce fût avec des champions français. Dans les repreneurs, il y en avait ! Mais je suis obligé de constater que, vraisemblablement, le chèque remis à l'Agence des participations de l'État était moins important.

Aujourd'hui, nous sommes donc toujours en capacité d'être décisionnaires et avons toujours la majorité dans la gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. La délibération qui nous est proposée, est simplement une réponse juridique à une demande du collectif. Je la trouve parfaitement rédigée et il faut la voter en l'état. Pour moi, le vrai problème est toujours ce principe de réalité. Nous devons nous assurer que les 10 % de l'État ne seront plus jamais cédés et que le repreneur, puisque c'est Symbiose qui a été choisi par l'État, tienne les engagements qu'il nous a donnés, en partie verbalement mais aussi par écrit.

M. CARLES

Bernard KELLER vient d'indiquer que, dans le cadre de cette préparation, les collectivités territoriales avaient travaillé ensemble : la Région, le Département, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Métropole. Avant-hier, le Conseil régional a délibéré et il a délibéré dans le sens de la proposition de délibération qui est soumise aujourd'hui à la Métropole. Je pense qu'il faut conserver cette unité des collectivités territoriales, continuer effectivement le débat politique et ne pas le mélanger au débat juridique. Je partage ce que disait Pierre COHEN, je crois qu'aujourd'hui nous sommes sur une question purement juridique, sur laquelle à la fois les services de la Région et les services de la Métropole nous disent qu'il serait maladroît d'engager la procédure parce que nous ne sommes pas partie prenante dans cette opération. Je crois donc qu'il faut adopter cette délibération qui ne remet pas en cause le principe de refus de la privatisation tel qu'il a été affiché ici et, je crois, en termes consensuels.

M. RAYNAL

Tout a été dit, en tout cas sur les positions qu'il fallait avoir, me semble-t-il, vis-à-vis de cette action en nullité. Je crois qu'on peut comprendre un certain nombre de choses et de décisions, même si on ne les partage pas. En tout cas, si l'on ne reconnaît pas une grande force à l'État français, on demande tous les jours à l'Agence des participations de l'État (APE) de prendre des participations dans des sociétés en difficulté pour les maintenir à flot. Comme réussite, on peut retenir la participation de l'APE dans Peugeot ; une réussite parce que l'entreprise est repartie, tout d'abord, et parce que l'action est montée. Quelques mois après, cela constitue donc une très bonne affaire pour l'État. De la même façon, lorsqu'on évoque Alstom, on parle de l'implication de l'Agence des participations de l'État. Pour tout cela, il faut donc des budgets ! Comme vous le savez, les budgets manquent aujourd'hui. On essaie donc de mieux utiliser les autres participations de l'État en baissant éventuellement celles qui n'apparaissent pas stratégiques pour l'État. Nous pouvons alors comprendre, qu'il y ait, éventuellement, une baisse de participation de l'État dans un capital de société gestionnaire d'aéroport. Là où la question se pose de manière beaucoup plus forte et, sur ce point, nous ne serons pas en accord,

c'est évidemment sur la question de la privatisation. Cela montre d'abord que nous ne sommes pas dans une situation glorieuse. Cela, nous le savions ! Par ailleurs, le rôle stratégique des aéroports doit être préservé et conforté. Aussi, la majorité et, si possible, une majorité large des actionnaires que sont les partenaires publics est tout à fait souhaitable. C'est là un point qui je le crois nous rassemble. C'est l'idée que ces aéroports, ces plateformes aéroportuaires que sont Toulouse, Nice et Lyon sont des sujets majeurs pour l'aménagement du territoire français. Au contraire, cette volonté d'aboutir à une privatisation existe bel et bien et nous devons la combattre. Les raisons en sont claires. Marc PÉRE les a énoncées mais je voudrais y revenir en un mot. Effectivement, quand on parle de l'aéroport de Toulouse, on est bien évidemment sur un sujet particulier, du fait de son rapport à l'industriel Airbus. L'autre sujet de questionnement concerne l'ouverture de nouvelles lignes. On nous dit qu'il y aura, peut-être, de nouvelles lignes ouvertes vers la Chine. L'État peut toujours refuser ces ouvertures, mais s'il les refuse, qu'est-ce qu'il vend ? Parce qu'en effet, la société concessionnaire, va souhaiter développer ces lignes ! Si à chaque fois qu'elle en demande l'ouverture, l'État refuse, j'ai peur qu'il soit vite en difficulté.

Troisième sujet de préoccupation, c'est évidemment la relation à Air France. Parce que plus on ouvre de lignes de développement vers les plateformes aéroportuaires de Toulouse, de Lyon, de Marseille, de Nice, et plus on met en difficulté le hub d'Air France qu'est Roissy. Tout cela représente donc un équilibre extrêmement subtil entre les intérêts du pavillon français Air France, les intérêts des industriels et les intérêts des plateformes aéroportuaires. C'est pour cela qu'il est important que l'État garde la plénitude de son pouvoir. Il dispose d'un pouvoir d'équilibre entre ces trois sujets extrêmement importants. En privatisant, il affaiblit ce pouvoir d'équilibre.

Je ne parle même pas du lien entre l'industriel et les compagnies aériennes qui mettent quelquefois la pression pour avoir des routes nouvelles en France et en Allemagne, pour pouvoir vendre ou acheter des Airbus. Tout cela existe, et cela doit être piloté de manière extrêmement fine par les services de l'État. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas, encore une fois, se réjouir de cette ouverture de capital. Je voulais d'ailleurs indiquer que j'avais déposé un amendement, co-signé avec Marie-Noëlle LIENEMANN, au sujet de l'article 49 de la Loi MACRON, loi examinée cette semaine par le Sénat. Cet amendement visait à s'opposer à la privatisation des aéroports de Nice et de Lyon. Actuellement, l'État peut tout à fait vendre 49,9 % de ses actions sans passer par la Loi. Pour passer le cap des 50%, il doit maintenant légiférer. Je suis donc intervenu par un amendement et j'interviendrai en séance pour m'opposer à cette vente même si, j'en suis conscient, j'ai peu de chances d'être entendu. Voilà pour ce qui est de cet article 49 de la Loi MACRON et je veux vous dire qu'on est très au clair sur ce sujet. Nous sommes sur une position intermédiaire qui passe par la conservation par l'État d'environ 10% des voix et la préservation de la maîtrise publique de ce pôle public qu'est l'aéroport. C'est extrêmement important ! Ainsi, encore une fois, si je ne considère pas que ce soit une réussite ni même un objectif, mais plutôt une faiblesse de l'État français dans sa capacité à financer ces actions de redéploiement industriel, on peut néanmoins considérer que l'on a pour partie réglé une part du problème significatif qui concerne l'aéroport de Toulouse.

Enfin, pour pouvoir répondre à la demande qui nous est faite sur cette action en nullité, il faut avoir un intérêt à agir. Très sincèrement, cet intérêt à agir n'existe pas pour les collectivités dans un pacte de nature privée. J'estime qu'il ne faut jamais aller sur un terrain où l'on va perdre. On peut débattre, ça fait bien, mais cela ne nous permettra pas de conclure dans le cas présent. Je pense que les citoyens, pour leur part, ont entière légitimité à porter ce recours. Ils le feront avec notre soutien, mais il ne faut pas confondre la politique que je viens d'exprimer et le droit. Les délibérations de notre assemblée ne doivent pas porter sur un contenu où nous serions finalement déboutés. Ce ne serait pas constructif par rapport au sujet dont il est question.

M. LACAZE

Je prends la parole sur ce sujet en tant que conseiller métropolitain, avec un souci d'engagement et de clarté. C'est une des valeurs que souhaitent porter les élus communistes mais c'est, je pense, partagé par l'ensemble des familles politiques qui composent ce Conseil de Métropole. Nous allons voter contre cette délibération. Nous pensons, a contrario, que l'argument juridique que vous avancez n'est pas recevable et j'ai l'impression qu'on ne va pas réussir à se convaincre. Les avis de nos services et ceux de la Région donnent un avis négatif mais souvent, d'un point de vue juridique, il existe plusieurs avis. Est-ce que je me trompe si je relève qu'il existe un consensus au sein de cette assemblée sur le

refus de la privatisation ? J'entends la démarche de notre collègue sénateur Claude RAYNAL et peut-être sera-elle soutenue par Madame MICOULEAU ? Nous verrons le nombre de personnes qui pourront soutenir cette proposition mais il est vrai qu'elle va dans le bon sens. Nous sortons d'une période d'élections départementales et j'ai cru entendre des candidats qui se réclament de votre majorité, Monsieur le Président, se positionner contre la privatisation. Est-ce qu'à l'issue du vote de cette délibération, chacun votant « pour » ou « contre », vous pourriez, Monsieur le Président, vous engager sur une lettre adressée au gouvernement demandant de stopper la privatisation ? Cette lettre pourrait d'ailleurs être signée par tous les présidents de groupe. Monsieur MACRON avait évoqué oralement le fait que, si les salariés se prononçaient contre, il stopperait la privatisation. C'est fait ! Mais, s'il y a consensus au sein de cette assemblée, je pense qu'un tel courrier serait bienvenu. Nous évoquions tout à l'heure la nécessité que le gouvernement apporte de la clarté vis-à-vis de la LGV. Sacha BRIAND l'a dit et je le rejoins sur ce point. Nous voyons bien que le gouvernement revient parfois sur ses décisions premières. Tout n'est donc pas écrit sur la privatisation de l'aéroport Toulouse Blagnac ! Le ministre MACRON n'a pas encore signé et il nous reste encore une marge de manœuvre. Ce que nous disons sur la LGV, pourquoi ne le dirions-nous pas, ensemble, sur la question de l'aéroport ? Et peut-être même pourrions-nous l'affirmer de façon unanime ? J'ai fait des rappels sur votre discours d'intronisation, Monsieur le Président, notamment lorsque vous évoquiez votre souci de chercher à travailler en cohérence au sein de notre collectivité. J'attends donc un courrier de votre part, au nom du Conseil de la Métropole, refusant la privatisation, demandant au ministre de surseoir et d'entendre les citoyens que nous allons soutenir. J'entends ensuite votre argument que, d'ailleurs, je prends comme un engagement : nous refusons de suivre cette action d'un point de vue juridique. Mais si les citoyens se portent en justice, nous les soutiendrons et nous verrons quelle forme prendra ce soutien. Il me semble qu'il manque à ce débat un fond politique et, comme tout le monde est attaché à la clarté politique, est-ce que nous pouvons l'avoir ?

M. AUJOLAT

Je suis heureux qu'on revienne dans le vif du sujet, sur la nature juridique de cette délibération car il me semble que nous en sommes largement sortis. J'ai entendu avec plaisir le « parler vrai » de Monsieur COHEN, le pragmatisme de Monsieur KELLER, j'ai écouté les aventures de Claude RAYNAL au Sénat et j'ai entendu les inquiétudes des Verts. Mais, il m'arrive de lire « La Dépêche », comme vous, et j'ai pu lire des articles sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac. J'ai aussi lu ce qu'a dit le Président MALVY, que personne ne contestera ici. Je rappelle d'ailleurs, comme l'a dit Monsieur CARLES, que toutes ces négociations, tout ce qui s'est passé au niveau de cet aéroport, s'est fait « main dans la main » entre le Département, la Région, Toulouse Métropole et la CCI. Je n'ai jamais entendu de contestation à ce niveau-là. Je reprendrai donc simplement ces quelques propos du président MALVY : « *On nous demande de contester le pacte d'actionnaires, mais nous disposons d'une minorité de blocage pour nous opposer aux augmentations de capital ; s'il y a un déficit, ce ne seront pas les contribuables qui vont combler ce déficit* ». Selon Martin MALVY : « *l'important c'est que les collectivités puissent conserver un pouvoir sur la gouvernance de la société grâce à la minorité de blocage* ». Donc acte ! Je crois que tout est dit et il n'y a pas lieu de débattre plus longtemps.

M. TERRAIL-NOVÉS

J'ai senti une certaine sensibilité du point de vue politique et je note qu'il y a deux choses qui interpellent dans ce débat. La première, c'est la cession des parts de l'État. On a débattu longuement là-dessus ; c'est une décision unilatérale de l'État. Les élus locaux ne se sont pas prononcés sur ce sujet et cela n'a pas fait l'objet d'un débat au Parlement. On ne peut que le condamner et le regretter. La deuxième chose qui interpelle, c'est la vente à un repreneur Chinois, décidée par l'État. On peut regretter qu'un acteur européen ou français n'ait pas obtenu ce marché. Là aussi, c'est la décision du gouvernement qui a attribué cet appel d'offres. Et lorsqu'on regarde l'actualité, on ne peut être qu'étonné par le manque de logique du gouvernement, de Monsieur MACRON et de Monsieur VALLS. Dans le cadre de l'affaire Daily-Motion et Orange, un groupe chinois hongkongais, PCCW, s'était positionné pour le rachat. Le gouvernement a refusé cette offre et a fait échouer les négociations. Monsieur MACRON indiquait, d'ailleurs, qu'il avait demandé à Orange de prendre en compte les éléments de la souveraineté européenne. On regrette simplement que pour l'aéroport de

Toulouse-Blagnac, il n'ait pas utilisé cet argument. Et pourtant, le PDG d'Orange avait indiqué que ce repreneur chinois était un acteur puissant qui pouvait permettre aux entreprises françaises d'accéder au marché chinois. Exactement les mêmes arguments que ceux mis en avant par Emmanuel MACRON et le premier ministre lorsqu'ils ont attribué les parts de l'aéroport Toulouse-Blagnac aux Chinois ! Il existe donc une grande incompréhension face à ce balbutiement important du gouvernement sur ces sujets. Voilà pour ce qui est du plan politique.

Sur le plan juridique, en réalité, la question c'est de savoir si le pacte pourrait nuire aux intérêts de la Métropole car c'est la question qui est posée à travers ce débat. Nous sommes là dans le cadre du droit privé. Le fait de conclure un pacte entre l'État et certains actionnaires, à l'exclusion d'autres, notamment les collectivités, non seulement, ça n'est pas illicite mais c'est la règle entre sociétés privées. Le cahier des charges de la cession précisait qu'un pacte serait conclu avec l'État. Cela n'a été communiqué qu'aux candidats dont la candidature avait été jugée recevable. Il n'y a là aucun détournement de la procédure du point de vue juridique. Si nous saisissons les tribunaux sur ce point, nous serions à coup sûr déboutés. D'autant qu'en plus, nous ne connaissons pas le contenu de ce pacte resté secret. La question est donc de savoir si le pacte d'actionnaires pourrait nuire aux intérêts de la Métropole et engager pour elle des charges nouvelles ou des dépenses nouvelles ? C'est en tout cas ce qu'affirme le pétitionnaire dans la lettre qu'il a adressée. La jurisprudence du Conseil d'État démontre que pour que la Métropole puisse engager une action, elle doit avoir un intérêt suffisant et une chance sérieuse d'aboutir. Quels sont les points ? Tout d'abord, concernant l'augmentation du capital, pourrions-nous être entraînés à des dépenses supplémentaires, nouvelles, au cas d'augmentation du capital ? A l'évidence non ! Parce que si l'Assemblée générale ne donne pas délégation au Directoire pour l'évolution du capital de la société, c'est la minorité de blocage qui s'exprime. Il n'y a donc pas de problème de ce côté. Si malgré tout il y avait, à un moment donné, une augmentation du capital, rien n'a jamais contraint un actionnaire à augmenter sa participation. Donc là non plus, il n'y a pas de risques pour la collectivité. Sur l'investissement, est-ce que le pacte qui est conclu peut entraîner des investissements importants pour la Métropole ? La réponse est non. En effet, outre le fait qu'il devra y avoir un accord à la majorité des deux tiers, ces investissements seraient de toute façon portés par la société. Alors, pourrait-il y avoir une difficulté financière de la société qui mette en avant la Métropole, comme d'ailleurs les autres collectivités ? La réponse là aussi est non. En droit privé, la Métropole ne saurait être appelée à combler d'éventuels déficits pour un montant supérieur au capital initial correspondant à l'acquisition de ses parts. Or je crois que le capital initial investi pour l'acquisition des parts des trois collectivités, à hauteur de 5 %, c'est 7 800 euros ! Toulouse Métropole comme les autres collectivités ne pourrait donc pas être appelée à combler des difficultés financières éventuelles de la société au-delà de 7 800 euros.

Mes chers collègues, au vu de tous ces éléments d'ailleurs mis en avant par le président MALVY lorsque nous avons débattu de cela il y a deux jours au Conseil régional, eu égard à tous ces éléments, l'intérêt à agir et la chance d'aboutir devant les tribunaux ne sont pas suffisants. Ils seraient largement remis en question et cela constitue un motif pour rejeter la demande de nullité émise par le collectif qui nous a saisis. Cela n'empêchera pas, vous l'avez souligné, celui-ci de mener son combat.

M. MOUDENC

Je propose de clôturer les échanges qui ont été longs et riches mais c'est normal puisqu'il s'agit d'un dossier effectivement important et ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Dans les interventions des uns et des autres, j'ai distingué deux sortes d'interventions. Il y a ceux qui sont restés sur le terrain juridique et ceux qui se sont mis sur le terrain politique. Nous devons être sur le terrain juridique ! Il ne s'agit pas d'une interdiction du débat politique. Les échanges ont d'ailleurs été libres entre nous et ce n'est la première fois, et sans doute pas la dernière, qu'on parlait de ce dossier sous l'angle politique. Il ne s'agit pas d'interdire les prises de parole mais de répondre à la demande telle qu'elle a été précisément formulée par le collectif lui-même. C'est une demande de nature juridique, que cela nous plaise ou non ! Ce n'est pas moi qui ai cadré le débat ainsi. D'ailleurs, dans le respect des procédures, le scénario juridique est clair. Si cette délibération est adoptée, la voie sera ouverte au collectif pour une saisine de la justice. L'adoption de cette délibération ne porte en rien atteinte à la démarche du collectif lui-même. Pour ce vote, chacun fera ce qu'il voudra, bien sûr, mais j'attire l'attention de celles et ceux d'entre vous qui seraient tentés de mélanger considération politique et considération juridique. J'ai bien vu que c'était le cas dans certaines interventions. Voter cette délibération, ça ne veut pas dire

approuver la cession des parts par l'État ! Pas du tout ! Et je dirais même, au contraire, que ceux qui sont contre le choix fait par l'État votent cette délibération, ce sera je pense de nature à conforter leurs convictions. Pourquoi ? Plusieurs orateurs l'ont expliqué, si cette délibération n'était pas adoptée, si nous allions en justice, nous perdriions à l'évidence et, ce jour là, ce serait un point de marqué, permettant justement de conforter la démarche de cession des parts. Par conséquent, pour la clarté de la portée de cette délibération, il faut véritablement que la considération juridique soit présente et non pas la confusion entre une option politique parfaitement respectable et un état de droit. Nous sommes dans un État de droit où ce qui s'impose à nous s'appelle le droit positif. Avant de passer au vote, je tenais à faire cette mise au point parce que je pense que tout le monde n'a pas forcément saisi l'ensemble des nuances, ou peut-être, n'a pas voulu les saisir.

Mme CROQUETTE

Monsieur le Président, je vous demanderai juste de bien vouloir vous prononcer sur la demande de Pierre LACAZE sur le courrier des présidents de groupes adressé au ministre. Merci.

M. MOUDENC

Ecoutez, elle n'est pas à l'ordre du jour ! Ce n'est pas à l'ordre du jour et cela participe de la confusion que je viens de dénoncer dans mon propos !

DEL-15-206 - Action en nullité du "Pacte d'actionnaires" entre l'Etat et le consortium Symbiose, acquéreur pressenti de 49,99% des actions détenues par l'Etat au capital de la SA Aéroport Toulouse Blagnac

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [117 VOIX]

CONTRE [13 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, SIMON-LABRIC, MM. FOURMY, GODEC, JIMENA, LACAZE, LEPINEUX, MAURICE, PERE, SANCE, SANCHEZ.)

ABSTENTION [3 VOIX] (MME VEZIAN, MM. SIMION, FRANCES.)

6- PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATION MÉTROPOLITAINES

M. CHOLLET présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La première délibération concerne le Plan Pluriannuel d'Investissement ; c'est une première délibération de principe qui en appelle une autre, plus formelle, au Conseil du mois de juin. Peut-être, avant de commencer, quelques éléments de contexte ? La base de cette réflexion, de cette présentation, ce sont les données issues du séminaire financier du mois de septembre 2014 et de la décision collective qui a été prise consistant à maintenir l'investissement à 240 millions d'euros par an. Je le réaffirme, nous sommes donc loin de l'austérité, au contraire ! C'est l'affirmation d'une politique de développement de notre métropole tournée vers l'emploi. Premier élément, les 240 millions d'euros d'investissement sont maintenus et c'est la base de la réflexion.

Deuxième élément, c'est le travail des 15 commissions thématiques et des services de Toulouse Métropole qui ont croisé ces différents projets avec un souci de cohérence globale et de transversalité, afin de proposer une priorisation des actions. Il y a aussi des contraintes qui représentent des éléments limitants ; je veux parler des projets déjà lancés et qu'il est impossible d'arrêter, des projets qui impliquent l'institution dans le cadre de contractualisation, les dépenses récurrentes mais avec toujours ce souci de cohérence. Evidemment, les projets ici présentés tiennent donc compte des compétences actuelles de l'institution et n'intègrent pas les compétences qui seront éventuellement transférées plus tard. Ensuite, dernière remarque de cadrage général avant de passer à la présentation proprement dite, le niveau de granularité des projets présentés est intermédiaire. La commission des Finances, la commission Prospective dirigée par Michel ROUGÉ n'est pas allée dans le détail de ces projets. Ce sont des enveloppes thématiques qui sont proposées et qui sont débattues. Enfin, nous avons choisi certaines thématiques globales et parfois, certains thèmes transversaux n'apparaissent pas. Par exemple, on ne voit pas figurer en tant que tel le Plan Climat Énergie Territorial. On ne voit pas non plus le Numérique mais ce n'est pas pour autant que tout ceci n'est pas décliné dans chacune des thématiques.

J'aborde maintenant la présentation de cette PPI.

Dans le plan global décliné en catégories apparaissent six thématiques : la mobilité, la compétitivité économique, l'habitat, le cadre de vie, la gestion maîtrisée des ressources, les équipements culturels et sportifs métropolitains et l'entretien et la valorisation des patrimoines. En septième position, mise à part de façon délibérée, apparaît une enveloppe « Grands Projets » de 300 millions d'euros qui inclut le Parc des Expositions, la LGV dont nous avons discutée et l'aménagement de Toulouse Euro Sud-Ouest Matabiau. Cette discussion n'inclut pas les projets équilibrés en dépenses et en recettes pour lesquels nous avons des maîtrises d'ouvrage ; ils sont rassemblés dans la dernière ligne de ce tableau.

Maintenant si nous allons dans le détail, examinons l'axe « Mobilité Réseaux et Infrastructures » représentant 532 millions d'euros. Vous y retrouvez les 360 millions d'euros d'enveloppes locales de voirie qui tiennent compte de l'abattement de 20 % déjà décidé. Ensuite, pour les déplacements structurants, ont été identifiés plusieurs projets ; les travaux sur les rocade, les études multimodales de la deuxième rocade et la poursuite du Plan de Modernisation des Infrastructures (PDMI). Ont également été identifiés le maillage du secteur Est, le maillage du secteur Nord avec bien évidemment le BUN, le pôle logistique Airbus. Je mentionne aussi la ligne Garonne qui est un « coup parti ».

Passons maintenant à la compétitivité économique, déclinée en grands chapitres : le premier, c'est Montaudran, à un niveau de 80,7 millions d'euros pour les études, la fin des travaux du Conservatoire des Mécaniques, les travaux et les aménagements des espaces publics. Ensuite, l'enveloppe dévolue au développement économique avec plusieurs sous parties : l'enseignement supérieur, l'immobilier d'entreprises dont les pépinières d'entreprises, le Contrat de Plan État-Région sur lequel nous sommes engagés et notamment dans son volet métropolitain avec les filières d'avenir, la ZAC Oncopôle et enfin une partie sur la recherche publique et le Marché d'Intérêt National de Toulouse (MINT).

Le troisième axe concerne l'Habitat et le Cadre de vie. 240 millions d'euros y sont consacrés. Plusieurs opérations y figurent : le Parc Garonne, les ZAC métropolitaines avec un chiffre correspondant à la participation de la Métropole, le Grand Projet de ville avec 77,8 millions d'euros, l'Habitat et notamment le PLH, à 95 millions d'euros. Enfin, vous voyez des projets d'aménagement, diverses opérations foncières, les engagements concernant les cimetières et les aires d'accueil des Gens du Voyage.

Vient ensuite ce qui a été appelé la « gestion maîtrisée de ressources ». 127,4 millions d'euros y sont consacrés. L'Innovation « Ville de demain », l'aménagement de canaux, deux grands chapitres relatifs au Pluvial et au traitement des Déchets et de la Propreté mais aussi le réseau d'électrification ou encore le développement durable, l'écologie urbaine et toutes ses interventions classiques sur le Bruit, l'Air, la Dépollution des sols ainsi que les projets développés par Toulouse Métropole en tant qu'Autorité Organisatrice de l'Énergie.

Le point suivant revient simplement sur ce que nous faisons actuellement pour les équipements culturels qui sont déjà sous responsabilité métropolitaine. 12 millions d'euros sont répartis.

Enfin, dernier point mais c'est un point particulier et incontournable, 57 millions d'euros sont prévus pour l'entretien et la valorisation du Patrimoine. Là, il s'agit finalement de tout ce qui permet à l'institution d'entretenir et de faire marcher l'ensemble de ses services, les bâtiments et l'ensemble des outils informatiques en particulier.

Comme je l'ai précisé en introduction, je rajoute un septième axe qui concerne les grands projets avec 300 millions d'euros pour le Parc des Expositions (PEX), la Ligne à Grande Vitesse et le projet TESO.

En termes de méthode de travail, vous l'avez annoncé Monsieur le Président, après le vote de principe d'aujourd'hui, le chantier se déplace vers les commissions. Chacune des commissions thématiques sera officiellement saisie des résultats de ce vote puis un cycle de commissions est prévu à partir du 21 mai. J'invite donc l'ensemble des vice-présidents et présidents de commissions à se rapprocher des services avant cette date, pour que le contenu de ces enveloppes puisse être débattu, affiné. C'est maintenant le moment pour ces Commissions d'agir dans le cadre des enveloppes affectées. Ensuite, Michel ROUGÉ réunira la commission Prospective pour un réexamen de l'ensemble des propositions. Ceci repassera en Conférence métropolitaine, pour un vote formel en Conseil de Métropole au mois de juin 2015.

M. GODEC

Merci Monsieur CHOLLET pour cette présentation. Je vais commencer effectivement par m'étonner de la procédure. Je vois bien l'exercice tenté depuis le séminaire financier du mois de septembre qui consiste à essayer d'élaborer le projet métropolitain d'investissement d'une manière la plus collégiale possible. Pourtant, il me semble qu'en l'occurrence, nous n'avancions pas de la bonne manière. Cette

délibération n'a rien d'obligatoire. Elle est inscrite aujourd'hui à l'ordre du jour mais ne constitue simplement qu'un avis, de l'ensemble des conseillers. Si j'ai bien compris, il y aura une autre délibération, elle aussi non obligatoire, qui viendra acter la fin du travail au mois de juin. Pour un certain nombre de raisons, que je vais détailler assez brièvement, nous considérons que cette délibération mériterait d'être retirée de l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui et ne pas faire l'objet d'un vote.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de répartir 1,4 milliard d'investissement sur la séquence 2015-2020 et de commencer à les répartir par enveloppes. Déjà, la question des 1,4 milliard n'est pas forcément simple puisque nous avons été élus non pas dans l'objectif de dépenser 1,4 milliard en investissement mais bien dans celui de réaliser un certain nombre de projets, qui coûtent un certain montant et pour lequel nous avons une capacité d'investissement. L'objectif de dépenses de 1,4 milliard, vous le reconnaîtrez tous, n'est pas, en soi, un objectif.

Aujourd'hui, vous proposez une première répartition de ces 1,4 milliard à travers un certain nombre d'axes et, si nous votons cette délibération, nous allons donc attribuer des enveloppes qui seront discutées au sein des commissions. La commission économique, par exemple, discutera d'une enveloppe de 180 millions d'euros qu'elle devrait affecter à certains projets. Reconnaissez qu'il faudrait plutôt partir de chacun des projets que nous considérons prioritaires pour notre territoire, pour le développement de notre agglomération. D'ailleurs on voit très bien l'écueil de la procédure puisque la septième ligne « Grands Projets » englobant le Parc des expositions, la LGV et le projet TESO, pour un montant de 300 millions d'euros, ne correspond en rien avec les sommes nécessaires à l'investissement de la collectivité en la matière. C'est tout simplement, nous le savons, le solde des projets fléchés dans les autres axes. Selon nous, nous ne pouvons travailler de cette façon, d'ailleurs, nous ne sommes pas et n'avons jamais été associés au groupe de travail évoqué tout à l'heure par Sacha BRIAND. Pour notre part, et compte tenu du rôle et du statut des conseillers métropolitains ici présents, les informations qui figurent dans le document ne sont pas suffisantes pour savoir si cette répartition d'investissements est judicieuse. On pourrait prendre appui sur un certain nombre de lignes que je ne vais pas détailler ici. Mais, par exemple, sur les enveloppes locales, comment sera opérée leur affectation ? Pour parler d'un projet toulousain, le projet BUSQUETS, sera-t-il affecté sur l'enveloppe locale de la Ville de Toulouse ou, au contraire, sera-t-il réparti sur les grands projets structurants ? Sur les grands projets structurants, certains sont cités quand d'autres ne le sont pas. De quoi parle-t-on quand on présente ici les « portes métropolitaines Roseraie », axe sur lequel on a fléché un certain nombre d'investissements ? Vous voyez, sans rentrer dans le détail, nous pensons que la procédure n'est pas bonne et nous vous proposons, tout simplement, de retirer cette délibération et de prolonger les travaux de construction du Plan Pluriannuel d'Investissement au sein des commissions. Nous serons au rendez-vous pour travailler à vos côtés.

M. RAYNAL

Dans le prolongement de ce que vient de dire Régis GODEC, il y aurait un débat préalable à avoir sur la forme. En ce qui me concerne, en tout cas, rien ne me choque sur le fait qu'un exécutif propose une lecture, sa propre lecture, à l'issue d'un séminaire qui a montré un certain nombre de nécessités, d'obligations de réduire l'investissement ; rien ne me choque dans l'idée qu'un exécutif fasse une proposition de pré-arbitrage voire d'arbitrage sur l'investissement. Il faut bien avancer ! Par contre, comme Régis GODEC, je pense qu'on ne peut pas voter ce document et je vous propose simplement d'en prendre acte aujourd'hui sachant que la réelle délibération sera celle que vous annoncez pour le mois de juin. Maintenant, un projet est sur la table. Il a été communiqué à l'ensemble des conseillers et il n'interdit pas telle ou telle remise en cause ou réajustement de ligne... Plutôt qu'une délibération en tant que telle, c'est finalement plus une méthode de travail que vous nous proposez aujourd'hui ou une continuation de méthode de travail. Je propose donc de prendre acte de cette présentation et de poursuivre le travail en commission pour une délibération finale en juin.

Le deuxième point relevé à juste titre par Régis GODEC, c'est que les choses ne sont pas innocentes et qu'elles ne peuvent pas ne pas être reliées les unes aux autres. Le projet d'investissement que nous décidons de porter renvoie bien évidemment à la question des ressources et donc, éventuellement, à la nécessité d'avoir une imposition supplémentaire. Vous avez eu raison d'inverser les deux sujets et nous y reviendrons avec la délibération sur les taux qui nous sera proposée par la suite. C'est bien lié à ce tableau. Je voudrais juste relever un choix de terme qui me semble un peu malheureux quand vous

présentez une décision « collective » sur les 240 millions d'euros. Je m'inscris en faux ! Il n'y a jamais eu de décision collective sur ce montant d'investissement mais une réflexion articulée autour d'un postulat : si nous souhaitions faire 240 millions d'euros, alors il faudrait avoir tel ou tel résultat en termes de ressources. Et nous en sommes là de notre réflexion ! Mais, de notre côté, nous avons toujours dit, notamment lors du débat budgétaire, que l'investissement doit aussi être déterminé en fonction de la capacité de financement que l'on se donne. Vous savez, nous gérons tous ici des budgets communaux et sommes amenés à faire des choix guidés par le réalisme. Pour la plupart des communes, dès lors qu'elles n'ont pas les moyens de faire ce qu'elles souhaitent faire, elles ne le font pas ou réduisent l'envergure du projet si cela est possible. A mes yeux, ce sujet-là doit rester ouvert et si tout le monde est prêt à se mettre d'accord sur un montant de 240 millions, il est aussi nécessaire de prendre en compte la réalité. D'ailleurs, Monsieur le Président, dans le cadre de vos fonctions de Président de l'Association des Grandes Villes de France, vous avez à plusieurs reprises repris les propos de vos collègues qui disaient : « à Lyon, on diminue de 25 % l'investissement ; à Nantes, on diminue de 10 % l'investissement... » Ce n'est pas un drame que de réinterroger l'ambition quand les choses ne vont pas bien. Parce que si cette ambition, c'est de dire : On est courageux, on est ambitieux, on va faire 240 millions d'euros, mais que tout ceci se traduit par un renvoi de cet effort sur les habitants, sincèrement, je ne vois pas où est le courage ! Avant d'entériner cette option, je pense qu'on doit se réinterroger en profondeur sur ces besoins d'investissement. A plusieurs reprises, et en tant que maire de Tournefeuille notamment, il m'est arrivé d'avoir des doutes sur certains investissements programmés en période de crise. Comme ce sont des investissements que j'ai portés par ailleurs, car il n'y a aucun investissement nouveau aujourd'hui proposé, je suis très à l'aise ! Il n'y a que des propositions anciennes mais qui ne doivent pas nous interdire cette relecture. A partir de là, moi, très tranquillement, je suis disposé à prendre acte de votre information, à la renvoyer vers le débat budgétaire qui viendra tout à l'heure, et éventuellement également vers les commissions pour affiner ces investissements. Voilà, pour reprendre un peu la formule de Régis GODEC, je ne fais pas de « 240 millions par an fois 6 ans » l'alpha et l'oméga de notre politique.

M. PÉRÉ

Ce solde de 300 millions d'euros, fléché sur les « Grands projets » interroge effectivement puisque si l'on prend les trois opérations dont on parle : TESO, LGV et PEX, je crois me souvenir qu'on était entre 800 millions et 1 milliard d'euros. Ce montant de 300 millions ne correspond pas à une analyse précise intégrant les calendriers d'investissement de ces trois opérations. Cette partie, effectivement plus complexe à appréhender, est finalement survolée. Ces 300 millions d'euros de solde représentent en gros un tiers du coût total des opérations et mériteraient une analyse complémentaire. Je veux quand même saluer la qualité du travail mené dans ce groupe de travail, ces réunions hebdomadaires et les échanges qui ont eu lieu autour de l'ensemble de ces documents. Je voudrais enfin préciser une chose en anticipant un peu le débat futur sur les taux. Si les 15%, proposés dans la délibération que nous examinerons plus tard, étaient appliqués, ramenés sur six ans, cela fait six fois 33 millions d'euros d'apport supplémentaire, soit 200 millions d'euros. Donc, l'impôt nouveau représente 200 millions d'euros de recettes sur six ans, à comparer aux 300 millions d'euros vus ici comme un solde pour ces trois opérations. 200 millions d'euros de « sur-impôt », c'est quelque chose de considérable, notamment en regard du financement de ces trois futurs projets.

M. CARLES

Par rapport à ce document, je crois important de rappeler d'où on est parti. Au départ, nous étions à peu près sur 2,8 milliards d'investissement et la première étape a consisté à passer de 2,8 à 1,4 milliard. C'est déjà un exercice compliqué et difficile !

Le deuxième point, c'est que, effectivement, pour atteindre ce 1,4 milliard, et Marc PERE vient de le dire, il faut 300 millions ; mais ce n'est pas 300 millions de dépenses d'investissement ; C'est 300 millions de capacité de remboursement d'emprunt. 300 millions de capacité d'emprunt, quand on regarde ce que ça veut dire en termes de remboursement d'échéances, c'est quand même une autre possibilité qui nous amène à cette possibilité des 1,4 milliard. Il fallait ça aussi le préciser.

Il me semble que pour l'instant, comme l'a dit Claude RAYNAL, on a un pré-arbitrage qui n'engage pas le contenu détaillé de la programmation et de ce que seront les opérations. Et finalement, le vote effectif portera sur le résultat des propositions faites en commission et dont l'exécutif se saisira pour

dire : « Voilà, la programmation pluriannuelle se décline sur telle enveloppe, avec tel programme, telle opération et à telle échéance ! » Pour autant, dès aujourd'hui et notamment par rapport à la délibération que nous aurons tout à l'heure, il n'est pas inintéressant, me semble-t-il, de fixer le cadre.

Autre petit rappel, la méthode aurait pu consister à, dans un premier temps, lister les investissements à hauteur de 2,8 milliards pour ensuite voir comment arriver à 1,4 milliard. Mais il a plutôt été décidé de partir sur une hypothèse maximale de 240 millions par an et je rappelle que nous étions dans une fourchette comprise entre 180 et 240. L'option de 240 millions est effectivement l'enveloppe sur laquelle la commission Prospective peut travailler. Et cette commission a également été interpellée sur le fait que, sur ces 2,4 milliards, 300 millions doivent être exclus parce que réservés aux grands projets. Voici la méthode retenue ! Elle nous conduit à ce document aujourd'hui mais n'emporte absolument pas, de mon point de vue, le Plan Pluriannuel dans sa déclinaison ni en termes de montant ni en termes de calendrier. C'est donc effectivement une information portée à connaissance qui semble tout à fait importante. Je crois qu'il faut en prendre acte et c'est ainsi que se construira le processus sur la durée du mandat. Il faut que nous soyons au clair sur ces grandes masses pour pouvoir ensuite travailler, pour que les commissions puissent travailler.

M. LACAZE

Je rejoins la demande de Régis GODEC et Claude RAYNAL sur l'idée que cette délibération inscrite à l'ordre du jour peut être traitée comme une simple information faite au Conseil de Métropole, à la fois pour donner une valeur juridique aux sommes engagées mais aussi, peut-être, pour respecter chacun dans cette assemblée. J'entends Joseph CARLES qui, avec de grandes qualités et beaucoup de sincérité, nous explique la grande valeur de ce document. Mais si c'est une information, et s'il s'agit d'en prendre acte, ne le faisons pas au travers d'une délibération, si vous en êtes d'accord.

Deux éléments pour le groupe Communiste, d'abord, Claude RAYNAL l'a dit donc je vais faire court : l'investissement proposé dans cette délibération est encore quelque chose qui se discute. Alors, vous avez pris la précaution de nous présenter les grandes masses des secteurs d'investissement et des différentes politiques. Vous nous avez dit que si les demandes d'inscriptions budgétaires dépassaient ces grandes masses, chacun se débrouillerait au sein des commissions mais qu'il y aurait malgré tout un équilibre global. Je pense que c'est insuffisant et qu'il est absolument nécessaire de rapporter ces prévisions aux projets avant de les proposer en délibération. Pourquoi ? Moi je ne partage pas tous vos choix, en termes budgétaires et c'est peu de le dire ! Mais dans ce qui nous est présenté, l'argumentation principale concerne l'urgence de répondre aux problèmes de mobilité de nos concitoyens. Sacha BRIAND l'a encore dit tout à l'heure, vous ne voulez pas répondre dans l'urgence à cette question de la mobilité. Vous restez en perspective lointaine sans préciser quand sera réalisée la troisième ligne de métro. J'ai entendu 2034, je crois, la dernière fois mais peut-être Monsieur Sacha BRIAND nous dira 2030 ou 2028 ? Je ne sais pas quels engagements il peut prendre. Vous mélangez la question de l'Habitat et celle du Cadre de vie. Nous nous sommes d'ailleurs aperçus que le Parc Garonne dont le montant a été fortement diminué intègre l'enveloppe « Habitat et Cadre de Vie ». Là aussi, la question du logement est un souci majeur de nos concitoyens. Et le document le souligne ; vous nous redonnerez bien sûr les chiffres dont vous disposez, mais l'attractivité de Toulouse ne se dément pas. Sur cette question, je veux alerter. Nous souhaitons qu'on regarde de manière plus forte, la question de l'Habitat, du Cadre de vie, et que vous précisiez à quoi ça peut correspondre en termes de construction et avec une réalité des chiffres.

Je crois qu'il faut prendre ce document pour ce qu'il est : une information sur l'orientation que vous donnez au Plan d'investissement. Marc PÉRE l'a souligné et nous en avons débattu tout à l'heure, la question est posée sur les 300 millions d'euros pour la LGV. Ils figurent dans ce document mais ne dépendent pas entièrement de nos choix puisqu'ils sont liés à la réponse gouvernementale vis-à-vis de la LGV, réponse que l'on espère claire. Après, vis-à-vis de cette information, je ne voudrais pas qu'on donne l'idée que chaque élu aurait approuvé cette présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

M. CARREIRAS

Ce qui nous est proposé là est un document d'orientation dans l'attente d'un PPI qui sera voté au mois de juin. Je me souviens des discussions que nous avons eues lors du Séminaire financier, où ont été abordés les deux scénarios, de 180 et 240 millions d'euros. Je me souviens très bien que, lors de ce séminaire, les arbitrages à effectuer étaient soit sur une maîtrise de l'évolution des charges de

fonctionnement, soit sur un arbitrage plutôt de nature fiscale. Le problème, c'est qu'en adoptant une telle délibération, un tel document d'orientations sur une cible de 240 millions d'euros, à laquelle il faut ajouter une deuxième délibération qui représente un arbitrage fiscal qui va bien au-delà de ce qui était prévu dans les scénarios fiscaux à l'époque, y compris sur l'hypothèse de 240 millions d'euros par an, cela signifie, de fait, que le choix opéré est celui d'une non-maîtrise des charges de fonctionnement, l'autre arbitrage possible. La difficulté d'un tel document qui, encore une fois, est un document d'orientation dont la valeur juridique peut effectivement être étudiée, c'est que ces 240 millions d'euros étaient regardés comme une cible par rapport à un certain nombre d'autres paramètres qui formaient finalement une combinaison d'arbitrages, entre la fiscalité et l'évolution des dépenses de fonctionnement. Je crains donc qu'aujourd'hui, on nous demande à la fois d'adopter, ad vitam aeternam, un principe de cible de 240 millions d'euros et, à côté, un choix fiscal très important dès cette année. Alors, la PPI n'aurait même plus besoin d'être votée ! Il n'y aurait plus besoin de décider des arbitrages à faire. Je crois que le sujet est à ce jour beaucoup plus consolidé qu'on ne l'imagine mais la question de la variable de 240 millions d'euros reste entière. Aujourd'hui, s'engager sur un seul document d'orientation me semble assez difficile même si l'on peut admettre et reconnaître, et ça a été dit tout à l'heure par mon collègue Claude RAYNAL, que cette cible en soi n'est pas une difficulté à condition qu'elle soit soutenable. Mais elle ne peut l'être qu'à condition de soutenir par ailleurs les arbitrages qui doivent être faits, que ce soit en fiscalité ou en maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement. Je pense donc que la vision devrait être plus globale avant de pouvoir procéder sur le principe, d'arrêter une cible à 240 millions d'euros par an.

M. CHOLLET

Quelques éléments à la suite des commentaires qui viennent d'être faits. Pour répondre à Monsieur GODEC tout d'abord. Il ne s'agit pas de dépenser 1,4 milliard et de chercher comment dépenser l'argent ; ce n'est pas ça la méthode ! Je rappelle que nous sommes partis des projets identifiés ; d'ailleurs pour la plupart bien avant cette mandature. C'est donc une méthode par projets. Je ne l'ai peut-être pas suffisamment expliqué tout à l'heure mais c'est à partir de là, à partir des données financières en notre possession que cette proposition de PPI a été élaborée. Vous regrettez le fait qu'au-delà des grands axes et des grandes enveloppes, le détail des enveloppes locales de voirie par exemple n'est pas abordé. C'est vrai ! Je pense que les commissions thématiques s'en chargeront. C'est leur travail et leurs prérogatives et il n'est pas question de retirer ces prérogatives aux élus qui y siègent. C'est valable pour la voirie comme pour tout !

Ensuite, Claude RAYNAL a raison de dire que la base, c'est 240 millions d'euros d'investissement. C'est un choix qui est fait mais vous dites maintenant que l'unanimité n'était pas faite. Tout de même ! J'ai moi aussi assisté au séminaire. Dès le début, c'est un élément qui avait retenu notre attention que de garder l'investissement au plus haut et les données de la crise étaient déjà présentes à ce moment-là. Nous en mesurons très bien les conséquences et les événements actuels ne changent rien à ceci. Je pense qu'il serait préjudiciable pour notre Métropole, pour nos communes, de revenir sur le chiffre de 240 millions d'euros d'investissement annuel. Afficher ce chiffre, c'est afficher une dynamique de développement, c'est s'inscrire contre l'austérité, c'est soutenir l'emploi par la commande publique et l'emploi local.

Je dois dire un mot ensuite sur la ligne qui, je peux le comprendre, a étonné Marc PÉRÉ et sur le montant de 300 millions d'euros pour le PEX. Joseph CARLES a répondu et c'est vrai que le total ne correspond pas. Ce ne sont pas 800 millions d'euros mais 64 millions pour le TGV, 2 millions pour TESO. C'était donc 420 si l'on avait fait le total complet. Effectivement, comme l'a dit Joseph CARLES, il y a une capacité d'emprunt et donc un levier qui peut être utilisé. Par contre, dans la démarche, il nous a paru important de mettre sur une ligne spécifique, à part, ces grands projets. D'une part, parce qu'ils sont emblématiques de ce que nous pouvons réaliser ici collectivement à Toulouse Métropole et puis, ensuite, parce que leur calibrage n'est pas complètement déterminé à l'heure actuelle. Il y a une certaine malléabilité qui a été évoquée en début de séance sur la ligne à grande vitesse. De même, le projet du PEX n'est pas complètement calibré à l'heure actuelle. Enfin, vous verrez les choses en détail mais, effectivement du fait de cette priorisation, des projets ont été différés.

Il nous semble qu'il y a quand même une démarche extrêmement positive et je voudrais en profiter pour remercier les services qui ont fait un travail qui, d'après leur propre ressenti, n'était pas très commun dans cette institution, un travail consistant à croiser les différentes thématiques pour

rechercher, par exemple, la cohérence entre Urbanisme, Voirie, Habitat... une cohérence absolument nécessaire dans la création et l'affirmation d'une action forte de la Métropole. Je les remercie d'avoir effectué ce travail de synthèse important.

M. CARNEIRO

Lorsqu'on est confronté à ce type de difficultés, il y a deux méthodes possibles : la première est ce que j'appellerais une méthode par le haut ; elle part d'une enveloppe définie en fonction des possibilités à la fois d'investissement et donc fiscales. En matière gouvernementale, cela s'appelle des lettres de cadrage et c'est une méthode qui a fait ses preuves. C'est la méthode qui a été retenue pour le PPI. Elle préserve la capacité de chaque commission de donner du contenu à la démarche mais, bien entendu, dans la limite du raisonnable et en fonction des paramètres que nous nous sommes préalablement fixés. Cette méthode a plusieurs vertus. La première, c'est qu'on sait où on va. La deuxième, qui viendra dans un deuxième temps, dans quelques semaines, c'est qu'elle permet de savoir comment on y va.

La deuxième méthode, que j'appellerais méthode par le bas mais qui pourrait être aussi appelée inductive, consiste à donner la parole aux commissions en leur demandant ce qu'elles veulent planifier. Et là nous savons tous les que les besoins sont immenses ! Je ne vois pas un seul maire, un seul collègue maire dire : « ça je n'en veux pas, chez moi il ne faut pas faire ceci ou cela ! ». Ce serait presque automutilant et j'utilise une expression qui est forte volontairement. Cela ne peut pas marcher sans quoi nous aboutirions à une sorte d'addition de besoins exprimés par les uns et les autres, une sorte d'inventaire à la Prévert. Et bien entendu, au moment de mettre en balance cette liste avec notre capacité de financement, nous ne trouverions jamais le juste équilibre.

Donc sur ces deux méthodes, vous aurez compris que je privilégie la première, la méthode par le haut qui nous permet de préserver à la fois les grands équilibres et les forces de développement. La deuxième présente un risque de dérapage qui, au bout du compte, peut aboutir à la chienlit !

M. MOUDENC

Voilà un vrai Gaulliste !

Je voudrais dire tout d'abord que ce document vient de loin. C'est un travail de fond, collectif, approfondi pendant plusieurs mois. Je ne conçois donc pas qu'on puisse le recevoir comme un document ayant une simple valeur d'information ; ça me semblerait véritablement nier la qualité du travail voulu. En début de séance, j'ai entendu des critiques sur l'absence de travail collectif... Voilà justement l'exemple d'une démarche extrêmement collective ! Les maires, à travers la conférence métropolitaine, ont d'ailleurs eu à connaître ce document et ont pu faire des remarques.

Ensuite, la deuxième chose que je souhaite dire, c'est mon étonnement, parce que j'observe que certaines prises de parole ont pour le moins évolué. Il y a quelques mois à peine, vous disiez : « On ne connaît pas votre projet, on ne connaît pas votre vision, il n'y a pas d'ambition, etc, etc... ». Le discours habituel, le vieux disque rayé qu'on nous sert depuis trente ans ! Mais voilà que les mêmes disent : « Il y a trop d'investissement ! Il faut ne prendre aucune option aujourd'hui ! Il faut retarder les choses... » A un moment, de telles contradictions qui d'ailleurs ne sont pas les premières, doivent être identifiées et pointées.

Je le répète, ce document fixe un niveau d'ambition sur ce que nous nous sommes dit jusqu'ici, à savoir essayer d'atteindre les 240 millions d'euros d'investissements annuels. Là-dessus, je dirais qu'il y a eu une convergence. On aurait pu, le 4 septembre, lors du séminaire, recevoir des demandes inverses en disant : « Non, compte tenu des contraintes, il faut se fixer un horizon à 180 millions d'euros ». On a évoqué cette hypothèse mais personne ne l'a défendue. Il faut donc être cohérent parce qu'effectivement, le paysage de nos possibilités financières n'a pas évolué depuis quelques mois. Il est posé et reste le même ! Par ailleurs, dans la conjoncture actuelle, je pense nécessaire d'envoyer un message fort et non pas un message de réduction importante des investissements qui serait un message extrêmement pessimiste, anxiogène et destructeur à l'égard du tissu économique, des entreprises et de l'emploi.

Troisième point, j'observe que le document présenté aujourd'hui représente déjà un effort de sélection important, dans une démarche réaliste et pragmatique. Grosso modo, nous sommes partis de trois milliards d'investissement représentés par des projets faisant consensus entre la mandature actuelle et la mandature précédente. C'est pour ça d'ailleurs qu'on a pu faire ce travail et cheminer ensemble. On est parti sur des projets faisant consensus, les « coups-partis » qui dépassaient les 3 milliards. Un

travail de fond a été mené pour ramener ce chiffre à environ 2,8 milliards dans la mandature actuelle, puis un calibrage à *grosso modo* 1,5 milliard. Autrement dit, l'effort de réduction pour nous adapter à la réalité, ce que l'on peut appeler « la réduction de la voilure », a été fait mais dans une limite consistant à maintenir l'ambition. Si on remet en cause cette limite, alors il faut que ceux qui le prônent et qui le préconisent aujourd'hui, affirment clairement qu'ils réclament l'austérité. Il faut que ceux qui, hier, dénonçaient le manque d'ambition aient le courage de nous dire aujourd'hui : « Je me suis converti, je suis pour l'austérité ! » Moi, il se trouve que je suis contre l'austérité et que je n'ai pas changé par rapport à ce que nous nous sommes dit, il y a quelques mois à peine, dans cette salle. Je propose donc un document cible qui donne une épure générale. Après, étant bien évidemment respectueux du travail de tous les collègues, j'estime nécessaire qu'ils y mettent du contenu, enlèvent certaines opérations aujourd'hui indiquées à titre indicatif, en ajoutent d'autres qui ne sont pas mentionnées et faire ce travail de fond, c'est par définition le rôle des commissions thématiques. Effectivement, aujourd'hui, le statut de ce document n'est pas un statut d'approbation du PPI car il n'est pas bouclé. Il s'agit de donner une orientation générale dans la continuité de tout ce qui a été dit et échangé dans cette maison depuis plusieurs mois. J'ai bien noté certaines suggestions. D'abord, je réponds à notre collègue CARREIRAS qui s'inquiétait du fait qu'on ait renoncé à la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Au contraire, il est proposé un effort de réduction des dépenses de fonctionnement tout à fait inédit. Et si vous avez des idées supplémentaires, nous ne les refuserons pas. Simplement, déjà, en se donnant un certain nombre d'objectifs de réduction des dépenses de fonctionnement, on fait un effort extrêmement volontariste. Malheureusement, cela ne suffit pas, donc il faut jouer sur différents leviers.

Je vous fais une proposition pour lever toute éventuelle ambiguïté. Je vais vous proposer une modification de l'article unique pour préciser que, dans la démarche d'aujourd'hui, il y a une part de prise d'acte, avant qu'un travail de fond s'engage. On ne doit donc pas aujourd'hui préjuger de ce travail de fond et je dirais même de la liberté de ce travail de fond. Par contre, moi, je ne souhaite pas que ce PPI soit une feuille blanche et je sais, par expérience, que si l'on distribue des feuilles blanches, sans plafond, sans idées, sans cadrage, sans limites, on ne va pas y arriver. D'ailleurs, connaissant un peu les choses, ceux qui aujourd'hui nous réclament de réduire davantage la voilure sur l'investissement, je gage qu'au sein des commissions, les mêmes viendront nous dire qu'il faut faire plus dans tel ou tel domaine ou qu'il faut rajouter tel ou tel projet. Il faut préserver la liberté de travail des commissions tout en restant dans un indispensable cadrage sans quoi on n'aboutira à rien et on ne votera rien, fin juin. Et alors, les mêmes reviendront nous dire : « Rien n'est voté, rien n'est prêt, pas de projet, pas d'ambition... » Bref, la ritournelle habituelle !

Je vous propose donc de conserver le principe des enveloppes. Dans chaque commission, à l'intérieur de chaque enveloppe, vous en préciserez le contenu, modifierez si besoin les énoncés qui sont sous nos yeux, remplacerez telle ou telle opération par une autre. Ensuite, si la Commission estime que l'enveloppe dont elle dispose ne suffit pas, je suggère d'appliquer un principe : pour ajouter telle ou telle opération, il faudra préalablement dégager tel ou tel volant de financement ; ça me paraît normal ! Mais si, au contraire et dans le droit fil de certaines interventions de ce jour, la Commission dit : « Cette enveloppe est trop importante et je propose donc de la réduire », pas de problème ! Je l'admets aussi. Que chaque Commission fasse son travail en se réservant la liberté d'exprimer des plus et des moins ! Mais pour que les choses soient claires, que la méthode soit cohérente et que l'on puisse se prononcer en fin de parcours, quand toutes les commissions se seront réunies, il me semble que la Conférence métropolitaine est l'organe idoine. Elle sera donc chargée de constater le travail des commissions, constater que telle réclame des dépassements par rapport à l'enveloppe initiale, que telle autre réclame au contraire une baisse de l'enveloppe. J'avoue que je serai présent et attentif le jour où ce sera le cas ! Il importe en tout cas que la Conférence métropolitaine veille à la cohérence de l'ensemble et au fait que globalement, toutes choses étant égales par ailleurs, le solde de la balance rentre bien dans les 1,457 milliard prévus. Voilà pourquoi je modifie l'article unique que je propose de rédiger ainsi : « *le Conseil de Métropole décide de prendre acte de ce document d'orientation qui fixe les éléments de cadrage de principe de la PPIM 2015-2020* ». On prend acte du document ; on n'est pas engagé par le document mais, quand même, on fixe les enveloppes de principe qui peuvent être remises en cause mais uniquement de manière responsable et cohérente et non pas dans la cacophonie.

Je vous remercie d'avoir essayé de modifier quelque chose à travers cet amendement mais j'ai l'impression que ça ne change rien sinon d'ajouter de la confusion à quelque chose qui n'était déjà pas très clair. La procédure que vous proposez permettra de bloquer des niveaux d'enveloppes et, en vérité, de verrouiller les débats au sein des commissions.

M. MOUDENC

Pas du tout !

M. GODEC

Mais si ! Car chacune des commissions aura à débattre de tel ou tel élément sur la base de projets qui aujourd'hui ne sont pas détaillés et dont peuvent difficilement se saisir la grande majorité des conseillers métropolitains présents dans cette salle. Nous avons besoin de savoir quel est le degré de pertinence de chacun des projets évoqués et nous ne pouvons le faire qu'en commission. Ainsi, geler un niveau d'enveloppes construites d'une manière intégrative entre les projets évoqués dans le projet de PPI et un débat budgétaire plus large ne me semble pas la bonne méthode. Et ce, d'autant plus qu'il a été évoqué, à plusieurs reprises dans les débats, par exemple au sujet du Parc des Expositions, qu'on pouvait peut-être décaler cet investissement. Nous pourrions par exemple éviter une ligne gelée à 300 millions d'euros et pouvoir l'affecter à d'autres projets qui nous semblent prioritaires. C'est un exemple.

M. MOUDENC

Les commissions nous le diront !

M. GODEC

Les commissions ne pourront plus le dire à partir du moment où le principe de l'enveloppe sera gelé par le vote de cette assemblée. Aujourd'hui, vous invitez les conseillers métropolitains à voter à l'aveugle sur des débats qui seront ensuite verrouillés par leur propre vote. Cette méthode nous ne pouvons l'accepter et vous n'êtes pas obligé de la choisir. Je prends quelques exemples...

M. MOUDENC

Monsieur GODEC, je vais vous retirer la parole, d'abord parce que je vous l'accorde très souvent. Vous ne pouvez donc pas vous sentir frustré, et deuxièmement parce que je vois que vous vous lancez dans des exemples. Vous commencez déjà le travail des commissions mais, moi, je vous demande de les respecter, toutes autant qu'elles sont. Nous allons donc voter ce document, vous voterez pour ou contre, et vous vous exprimerez en commission.

DEL-15-205 - Programmation pluriannuelle métropolitaine (PPIM) 2015-2020 : document d'orientation

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]

CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. GODEC, JIMENA, MAURICE.)

ABSTENTION [37 VOIX] (MMES ABBAL, BERGES, BUYS, CALVET, CROQUETTE, DURRIEU, FOLTRAN, HARDY, MAALEM, MAUREL, MOURGUE, PEREZ, RAMOS, TOUCHÉFEU, TRAVAL-MICHELET, VERNIOL, VEZIAN, DE COMARMOND, MM. ALVINERIE, BRIANCON, CARREIRAS, COHEN, COQUART, DELPECH, GRIMAUD, LACAZE, LAURENT, MERIC, RAYNAL, RODRIGUES, ROUGE M., SANCHEZ, SEBI, SIMION, FRANCES, CUJIVES, ROUCH.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. TOMASI.)

M. CHOLLET présente les autres projets de délibération.

M. KELLER

Juste un mot s'agissant d'Aéroscoopia pour dire que moins de trois mois après l'ouverture, il y a déjà 53 000 visiteurs qui ont été comptabilisés. C'est beaucoup plus que la prévision qui avait été faite.

DEL-15-177 - Convention Territoriale 2010-2013 - Espace d'exposition aéronautique "Aéroscoopia" :

Adoption d'un avenant n°1 à la Convention financière avec la Ville de Blagnac

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-179 - Convention Territoriale 2010-2013 - Phase 2 - Culture Scientifique et Technique - Refonte des expositions permanentes de la Cité de l'Espace : Adoption d'un avenant n°1 à la Convention Financière avec la SEMECCEL gestionnaire de la Cité de l'Espace

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-180 - Bilan de clôture de la Convention Territoriale 2010-2014

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. FOURMY, GODEC, JIMENA, LACAZE, MAURICE, SANCHEZ.)

5- FINANCES

M. BRIAND présente brièvement les points inscrits à l'ordre du jour pour insister plus particulièrement sur la question fondamentale de la politique fiscale. Vous le savez, Toulouse Métropole c'est d'abord et avant tout, compte tenu de ses compétences dans les domaines du transport, du développement économique, de l'habitat, une structure qui a vocation à assurer une programmation pluriannuelle d'investissement. Notre volonté est de maintenir un très haut niveau d'investissement, avec plus de 1,5 milliard d'euros pour exercer les compétences transférées par les communes, et mettre en œuvre une véritable politique d'aménagement et de développement. Nous affirmons cette volonté, dans un contexte de désengagement de l'État qui, je vous le rappelle, va peser sur les comptes de Toulouse Métropole. La baisse des dotations de l'État est de 14 millions d'euros par an. Partant de là, cela conduirait Toulouse Métropole en 2020 dans une situation d'épargne nette négative de 86 millions d'euros. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la structure budgétaire de Toulouse Métropole impose un niveau d'épargne de l'ordre de 30 millions d'euros. Si en 2020, on est à 86 millions d'euros de déficit, cela signifie qu'il faut, d'ici là, trouver des conditions pour financer ce programme pluriannuel d'investissement. Cela représente un effort à réaliser de 116 millions d'euros. Il faut faire la différence entre les 30 millions d'euros à conserver sur toute la période et cette épargne nette négative de 86 millions d'euros, qui découlerait d'une sorte de gestion au fil de l'eau, prenant en compte la baisse de dotations de l'État et laissant le cas échéant filer les dépenses de fonctionnement. Il est donc nécessaire de réaliser cet effort de 116 millions d'ici à 2020. Cet effort ne peut évidemment pas être réalisé intégralement sur la fiscalité. Cela représenterait une augmentation de plus de 25% de la fiscalité des ménages et de plus de 16% de la fiscalité des entreprises. Cet effort ne peut pas non plus être intégralement réalisé sur les dépenses puisque si le budget de Toulouse Métropole est de l'ordre de 800 millions d'euros, il ne faut pas oublier qu'il y a plus de 300 millions reversés aux communes. Ce ne sont pas des dépenses arbitrables pour Toulouse Métropole. J'ajoute les 180 millions versés au SMTC, à Decoset, au SDIS... Les dépenses qui peuvent être arbitrées représentent donc environ 228 millions d'euros, sur lesquels faire une économie de 116 millions d'euros serait plus qu'une politique d'austérité. Nous avons donc essayé d'étudier la question dans le cadre du groupe de travail Finances, pour savoir ce que nous pouvions faire : il faudrait un effort partagé entre Toulouse Métropole et ses satellites pour compenser la baisse des dotations de l'État. Je rappelle que Decoset et le SMTC reçoivent des participations de collectivités locales qui subissent la baisse des dotations de l'État. Il était donc normal, dans une certaine mesure, de les intégrer dans notre raisonnement et de répartir la charge de la baisse des dotations de l'État sur le périmètre de Toulouse Métropole, du SMTC et de Decoset. Toulouse Métropole n'est pas la seule collectivité qui donne une participation au SMTC et à Decoset, mais sa part reste largement prépondérante. Le groupe de travail a abouti à cette proposition, approuvée en Conférence métropolitaine, et devant le Conseil de Métropole, qui vise donc à répartir les 54 millions de baisse des dotations de l'État que nous constatons d'ici à 2020, entre les trois structures.

Cette répartition représente près de 26 millions d'euros pour Toulouse Métropole, un peu moins de 5 millions pour Decoset, et près de 23 millions pour le SMTC. Je le rappelle, il ne s'agit pas de baisser le montant actuel, mais de limiter et d'encadrer l'évolution des dépenses dont ces différentes structures auraient pu bénéficier si nous laissons les choses telles qu'elles sont actuellement. Pour prendre un exemple très simple, si aujourd'hui une structure a un budget de dix millions, la progression qu'on a pu

observer par le passé pourrait la conduire à avoir un budget de l'ordre de 11 millions en 2020. L'objectif est donc de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement pour retrouver ces économies et d'être peut-être à mi-chemin c'est-à-dire à 10,5 millions. Pour ces trois structures, c'est l'objectif qui est fixé par rapport à la progression spontanée des dépenses. Mais cela ne représente que 54 millions sur les 116 millions nécessaires à dégager pour financer le programme pluriannuel d'investissement. Le solde de l'effort à réaliser est donc de 62 millions d'euros. Cet effort, comme je l'évoquais tout à l'heure, le budget propre de Toulouse Métropole ne peut pas l'absorber. Il ne peut être répercuté sur les seules dépenses de fonctionnement de Toulouse Métropole. L'effort complémentaire sur les économies de fonctionnement ne peut aller raisonnablement au-delà de 10 millions d'euros, ce qui porte l'effort global de Toulouse Métropole de 26 à 36 millions d'euros. Au-delà, le groupe de travail l'avait constaté et avait évoqué la notion de seconde lame, après la première lame de répartition de la baisse des dotations de l'État et nous avons convenu de façon consensuelle, qu'il était difficile d'envisager sur cette deuxième fraction de l'effort nécessaire, un effort qui soit à nouveau porté sur les dépenses de fonctionnement. Le premier enseignement, c'est donc que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Et il ne s'agit pas d'une vague promesse, parce que sur le budget primitif 2015 de Toulouse Métropole adopté en décembre dernier, il est à + 0, par rapport à 2014. Nous avons donc commencé à acter cet effort de maîtrise des dépenses et nous avons un budget 2015 qui s'inscrit dans cette logique de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Aller au-delà, c'est de la politique d'austérité. Aller au-delà, c'est supprimer des activités qui pourtant ont été confiées par les communes à Toulouse Métropole et cela n'est pas acceptable. Il y a une différence entre tout faire pour bien gérer et ne plus gérer. Ne plus gérer, ce n'est pas du tout notre projet et notre volonté. L'alternative à la baisse de fonctionnement se situe donc entre la baisse de fonctionnement et la mobilisation de recettes. Concernant la remarque qui a été faite tout à l'heure par Marc PÉRE, Joseph CARLES a commencé à lui répondre, on ne peut effectivement pas mettre en corollaire une recette fiscale et la capacité d'autofinancement en investissement. La recette supplémentaire correspond à une capacité pour faire face à l'évolution de l'annuité de la dette et c'est précisément ce qu'il est nécessaire de faire aujourd'hui, d'ici à 2020, pour financer le programme d'investissement de Toulouse Métropole. Soyons clairs, soyons transparents ! Si nous décidions de ne pas avoir recours à la fiscalité, aujourd'hui, ce n'est pas de 30 millions d'euros qu'il faudrait baisser les investissements. Il faudrait réduire le programme d'investissement pour passer à 120 millions d'euros par an. Concrètement, il faudrait diviser par deux la politique de l'Habitat, les enveloppes de voirie, les crédits prévus pour l'aménagement des ronds-points d'Airbus, le BUN, le secteur Est, et réduire par deux la politique dans tous les secteurs, y compris dans l'entretien du patrimoine et le renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement des services. Ce n'est évidemment pas raisonnable. Et ce serait donner un signe extrêmement négatif à l'économie locale car l'investissement de Toulouse Métropole, grâce notamment au Small Business Act, fixé il y a quelques mois à l'initiative de Jean-Luc MOUDENC, c'est une capacité à porter le développement économique, sur notre territoire.

L'alternative, vous l'avez compris, c'est évidemment d'avoir, même si aucun d'entre nous ne peut s'en satisfaire, recours à une hausse de la fiscalité. Concernant les taux présentés à la Conférence métropolitaine, à l'automne dernier, nous étions partis sur l'hypothèse d'un volume de 240 millions d'euros par an. Il y avait alors deux hypothèses de fiscalité. La première, retenir en 2015 et 2016 un taux de 4%, puis en 2017 et 2018, un taux de 1,5%. Certains semblent avoir oublié que cette solution ne permettait pas d'obtenir les 50 millions d'euros, mais seulement 33 millions. Il en manquait 18 pour équilibrer le programme d'investissement. La deuxième hypothèse, retenait une augmentation de 6 % en 2015 et 2016 puis de 3% en 2017 et 2018 ; ce qui fait 18 % sur le mandat.

Concernant le choix retenu aujourd'hui, je prends acte de ce qu'a dit tout à l'heure Claude RAYNAL, en reconnaissant à l'exécutif la responsabilité de proposer un arbitrage ; c'est précisément ce qui s'est passé. La commission des Finances a été saisie par l'exécutif d'une proposition d'arbitrage qui vise à considérer que, plutôt que d'étaler sur tout le mandat cette hausse avec le décalage, lié notamment à la CFE, il valait probablement mieux l'anticiper pour pouvoir disposer des ressources nécessaires au financement, dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit donc de financer le plus possible par l'autofinancement et de limiter au maximum l'emprunt, ce qui permettra de réduire les frais financiers. En effet, je ne me résoudrais jamais à ce qu'une partie trop importante des ressources de la collectivité, aille au financement des intérêts d'emprunt. Certains critiquent l'économie financière, moi je ne m'y résous pas, elle est nécessaire, elle est utile pour assurer le financement de notre programme

d'investissement, mais ça n'est pas une fin en soi et c'est en tout cas une utilisation des deniers publics qui est moins performante que lorsqu'elle est directement affectée aux investissements. Cette hypothèse, que j'ai présentée en commission des Finances, a fait l'objet d'un débat, de propositions ou de début de propositions alternatives. Il convient aujourd'hui que ces discussions se poursuivent et aillent au bout. Face à une proposition, il faut adopter une décision, et entre les deux, le chemin est ouvert. Mais le chemin, la proposition que nous vous avons soumise, permet effectivement en ayant, en 2015, une hausse de fiscalité qui se répercute en 2016 sur la cotisation foncière des entreprises, un effort partagé pour obtenir ces 116 millions d'ici à 2020. Cet effort partagé permettra de réaliser 64 millions d'euros d'économies. 55 % de l'effort sera concentré sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet effort sera réparti entre Toulouse Métropole, le SMTC et DECOSSET. 45% de l'effort sera concentré sur la hausse de fiscalité partagée entre les ménages et les entreprises. C'est une proposition et c'est sur cette proposition que le Conseil est appelé à débattre.

M. CARLES

Il faut peut-être préciser d'abord qu'une Métropole, c'est une collectivité territoriale singulière qui est à la fois une coopérative de communes et une institution qui doit développer un territoire. Aussi, les postures, dans une coopérative, ne sont pas forcément celles que l'on peut avoir dans d'autres collectivités territoriales. Nous nous situons dans la minorité de cette Métropole mais nous souhaitons faire une contre proposition, parce que nous considérons que la hausse de 15% qui est proposée est une hausse trop brutale, excessive, et il nous paraît nécessaire de faire cette contre proposition. Cela étant, comme l'a indiqué en préambule Claude RAYNAL, c'est vrai que la méthode d'annonce préalable à la commission des Finances est pour le moins maladroite, nous n'y reviendrons pas. Quelle est notre proposition ? C'est de couper la poire en deux et de dire : n'allons pas jusqu'à 15%, et faisons 7,5%. Pourquoi ? Pour cinq raisons.

La première correspond à la nécessité de poursuivre et de réaliser des projets. Nous l'avons, d'ailleurs, montré tout à l'heure avec l'adoption de la délibération sur le PPI qui correspond à l'adoption de l'enveloppe de 240 millions d'euros par an. Cette enveloppe nous paraît en effet nécessaire. Ces projets, qui ont pour la plupart été initiés sur le mandat précédent, que nous avons soutenu, tels que le BUN, la LMSE, TESO, le CPER, le Parc des Expositions, même s'il y a débat dessus, il faut les financer. Si nous n'avons pas 240 millions d'euros, nous ne serons pas en capacité de les financer. Naturellement, 7,5% ne suffisent pas à financer ces projets.

La deuxième raison, c'est que cette obligation qui nous est faite de proposer des augmentations fiscales est liée à la baisse des dotations de l'État. Ici nous avons tous critiqué le fait que, sur la méthode, l'État avait lui-même été brutal envers les collectivités avec une réduction très rapide des dotations. Je crois qu'il ne faut pas appliquer la même brutalité à nos concitoyens, d'où le fait d'étaler en deux ans cette progression, pour ne pas faire aux citoyens ce que nous reprochons nous-mêmes à l'État dans ses décisions.

La troisième raison, c'est que ces 7,5 % ne sont pas choisis par hasard, Monsieur le Président. Nous l'avons vu, même si nous ne faisons rien, l'augmentation annuelle de 1,5 % était délicate. Et pourquoi 7,5 % alors, sachant que 7,5 % ne permettent pas de réaliser 240 millions ? Vous l'avez dit, nous allons maintenant avoir un débat sur ce que sera le contenu effectif de la PPI. Au terme de ce débat, s'il s'avère que nous partageons le travail des commissions qui reviendra ici, nous savons qu'il faudra remettre 7,5 % pour atteindre les 240 millions. Mais il s'agit avec cette proposition de ne pas immédiatement valider le contenu d'un PPI, valider simplement l'enveloppe de ce PPI à 240 millions d'euros.

Le 4^{ème} élément est lié à la supportabilité. Effectivement, progresser de 15 % par an, risque d'être difficile pour un certain nombre de ménages. J'ajoute, du point de vue de la supportabilité, que l'augmentation du taux métropolitain, ne correspond pas à l'augmentation du taux communal, puisqu'en moyenne l'augmentation du taux métropolitain correspond à un tiers de l'augmentation du taux communal. Bien sûr, avant de vous faire cette proposition, nous avons fait quelques simulations. Nous les avons faites sur les bases dont nous disposons, à savoir sur la base de Blagnac, mais les valeurs locatives varient assez peu et cette proposition de 7,5 entraînerait une augmentation de fiscalité de 25 à 60 euros par an pour les contribuables, ce qui nous paraît participer de la supportabilité. A l'égard de cette supportabilité, je sais que nos collègues de Cugnaux d'une part, de Toulouse d'autre part, qui étaient tout à fait en phase avec nous sur la proposition de hausse de 7,5 % ne feront pas le

même vote que nous, si toutefois Monsieur le Président vous acceptez notre proposition. Il faut tenir compte du fait que la supportabilité de l'augmentation métropolitaine, quand elle se rajoute à ce qu'ont été les décisions communales, reste supportable.

Enfin, le dernier point, c'est que nous considérons que l'impôt est effectivement un outil de solidarité. Certes, il faudrait encore que les capacités contributives soient forcément au rendez-vous, ça n'est pas forcément le cas mais je crois qu'il faut aussi accepter que l'impôt soit un outil qui permet de réaliser la solidarité, qui passe aussi par le service public. De ce point de vue, il va naturellement de soi que la hausse de ressources produite par cette augmentation de fiscalité, doit être intégralement affectée à l'amélioration de l'autofinancement, pour pouvoir, en effet, réduire le recours à l'emprunt. Cette hausse de fiscalité doit s'accompagner du maintien de l'effort que le groupe de travail a proposé en matière de maîtrise du fonctionnement. Il s'agit donc pour nous d'un engagement sur la dynamique de cette Métropole, nous considérons que la baisse d'investissements ne représenterait pas un signal positif dans le rôle qu'elle doit tenir, dans la compétition française et dans la compétition européenne. Voilà Monsieur le Président, nous ne voterons donc pas votre proposition à 15 %, mais naturellement nous en faisons une autre.

M. RAYNAL

Il serait intéressant, Monsieur le Président, d'avoir votre position de principe sur cette proposition, puisqu'il n'est pas courant de voter contre une délibération tout en faisant une autre proposition. Pour ma part, j'ai cru comprendre qu'il y avait un état d'esprit assez ouvert à la proposition qui vient de nous être faite. Je vais donc répondre aux deux propositions, on ne sait jamais, si la deuxième retient l'attention de la majorité, ce qui pourrait peut-être arriver ! Je voudrais quand même revenir sur quelques éléments de fond. Je veux bien que l'on parle du rôle de l'impôt, de la solidarité par l'impôt, de la compréhension qu'en ont les gens... Intellectuellement, c'est brillant mais, concrètement, je ne suis pas sûr que dans la rue, on en ait une bonne compréhension.

Tout d'abord je voudrais réaffirmer mon désaccord total sur la méthode employée pour annoncer cette délibération. Tout à l'heure Sacha BRIAND nous a dit : c'est la compétence du Conseil de voter les taux, nous sommes donc là pour ça. Comme d'ailleurs à la commission des Finances, où nous étions là pour débattre d'un taux que nous avons appris par la radio, une demi-heure auparavant dans une conférence de presse où l'on nous annonçait 15 %.

Que des élus apprennent en même temps que les habitants, par la presse, une augmentation d'impôts sur leur territoire, dans une institution dont ils sont membres, proposition à laquelle ils n'ont pas été associés – même si j'entends bien que c'est une proposition, je redis ici mon désaccord total sur la méthode. J'insiste, j'ai même eu un moment d'incompréhension. J'ai cru qu'il s'agissait d'une baisse de 2% et après tout le président peut prendre l'initiative d'annoncer un chiffre inférieur à celui sur lequel nous étions. Mais, annoncer 15 % d'augmentation sans en parler à d'autres qu'à ses propres amis, je dois dire que c'est une première au sein de ce Conseil et une grande déception. Sur un certain nombre d'autres sujets, cela nous amène à réfléchir attentivement sur ce qui se passe ou pourrait se passer.

Ce que l'on peut souligner en premier, c'est que la plupart des communes ont voté leur budget sans tenir compte de cette mesure puisqu'elles l'ont appris après coup, sauf peut-être pour la ville de Toulouse. Il nous est arrivé parfois d'avoir des visions de transfert de charges et d'avoir des visions de récupération partielle, par les budgets communaux, lorsque nous le pouvions. Là, on n'a pas eu à s'interroger. Remarquez, c'est plus simple. Au moins les choses sont claires, nous avons voté nos budgets, nous ne pourrions pas y revenir, nous avons voté nos taux sans connaître cette évolution, ou plutôt, on subodorait une augmentation de 4 %, il ne faut pas se mentir. Je ne suis pas pour qu'on se mente. C'est la seule valeur sur laquelle nous étions jusque là. J'ai ici le budget 2015 présenté lors de la Conférence métropolitaine de mars. Dans ce document, on retrouve des recettes de fonctionnement, qui évoluent et qui intègrent, je lis votre document : *une hausse de fiscalité représentant 4 % d'augmentation des taux d'imposition, de la taxe d'habitation et des taxes foncières*. C'était vos documents, les documents budgétaires sur lesquels nous avons voté. Au passage, j'ai repris les chiffres sur lesquels portait le vote. Même si, pour notre part nous nous sommes abstenus, ce qui est une position ouverte, le vote de ce budget portait sur un produit fiscal de 194 millions d'euros. C'est là-dessus qu'on a voté le budget. Avec cette nouvelle délibération prévoyant une augmentation de 15 %, on passe à 226 millions d'euros. Donc dans un premier temps on vote un budget avec 194 millions

d'euros de produit fiscal et aujourd'hui on décide 226 millions ! A minima, cela s'appelle un budget insincère, c'est-à-dire que nous avons voté sur un budget qui ne décrit pas la réalité des dépenses et des recettes budgétaires pour l'année 2015. J'attire votre attention car c'est un point très significatif que de voter un budget insincère.

Nous avons dit tout à l'heure qu'il y avait à ce stade une absence de PPI, nous avons donc passé en revue quelques éléments de PPI, en précisant qu'ils devaient être affinés. C'est le moins qu'on puisse dire, puisqu'on ne décrit pas les opérations qui seront financées par cette PPI qui n'en est donc pas encore une. En l'absence d'un cadre défini de façon précise, il apparaît quand même extraordinaire de demander aux habitants de la Métropole de nous donner les moyens d'exercer 240 millions de dépenses par an, sans leur indiquer quels seront les projets financés ! Personnellement et comme Joseph CARLES l'a indiqué dans son exposé, je pense que nous aurions pu faire moins, même si je ne suis pas d'accord sur les 7,5%. Nous aurions pu prévoir 4% d'augmentation et on se serait donné le temps de dire : « Voilà notre PPI, voilà pourquoi on vous demande un impôt ». Je pense que les habitants, même s'ils ne l'aiment pas, peuvent accepter une augmentation lorsqu'ils comprennent ce qu'ils financent. Cette compréhension ne peut pas avoir lieu si on ne leur indique pas pour quoi on augmente. C'est quand même quelque chose d'extraordinaire de dire : « On va vous augmenter de 15 % et on vous dira ensuite à quoi ces impôts vont servir ».

N'oublions pas que dans cette PPI, pour qu'elle soit complète, il faut aussi que nous ayons les investissements de Tisséo. On les aura sans doute au mois de juin. C'est, en effet, sur l'ensemble : commune / intercommunalité / Tisséo, qu'il faut regarder finalement les besoins en termes d'investissement et donc les besoins de financement. Pour l'instant nous ne disposons pas de cette donnée. Je dis pour ma part, et je le dis avec gravité, dans ces moments là l'impôt est à manier avec énormément de précautions. Nous savons tous à quel point le refus de l'impôt est aujourd'hui extrêmement important dans les populations. Je pense qu'il faut d'abord diminuer la dépense. Cette démonstration est en cours, et je donne acte à Sacha BRIAND de travailler dans ce sens, suite au travail du groupe auquel j'ai participé et je ne renie en rien ce travail. Cette démonstration ne doit pas apparaître uniquement dans le budget mais doit aussi apparaître dans le compte administratif. Ainsi, nous devons démontrer que nous avons bien réalisé les diminutions que nous espérions, à la fois ici, à Tisséo et également à Decoset. Une fois qu'on a fait la démonstration que l'on diminue la dépense et que c'est concret et réel, on s'interroge, comme tout le monde, sur notre capacité à faire des choix budgétaires contraints. Les élus ont une tendance à dire : « On ne se contraint pas mais par contre on va contraindre tout le monde avec un impôt supplémentaire ».

Troisièmement, faire cette annonce dans une ambiance, nous serons d'accord pour le dire, délétère, je ne trouve pas ça très responsable. Je ne vais pas le dire avec des mots plus forts, je m'en tiens à cela. Très sincèrement, j'aurais compris si on avait voté 4 % en disant : On se donne du temps pour voir si la ligne qui a été présentée se poursuit, puis, à voir si on augmente. Il aurait fallu que cette augmentation porte sur un projet, sur un programme, sur des projets d'investissement clarifiés, et sur une réflexion encore une fois partagée par tous, ce qui est exactement l'inverse de ce qui vient malheureusement de se produire.

Après, je me suis étonné du chiffre de 15 %. Je me suis dit qu'on était parti du principe qu'il fallait faire 15% à Toulouse et que ces 15% seraient donc aussi appliqués à Toulouse Métropole. C'est très amusant parce que ce sont deux budgets qui n'ont rien à voir. Sacha BRIAND l'a dit, d'un côté on a un budget de ville, très contraint par les dépenses de fonctionnement, et de l'autre on a un budget Métropole, très contraint par les objectifs d'investissement. Ce sont deux budgets structurellement différents mais pour lesquels on applique la même règle ! Pardon, peut-être que dans quelques minutes on aura divisé par deux la règle, je ne sais pas encore ! On ne parle jamais que de 15 millions d'euros en plus ou en moins ! Si on vote 15, c'est 30 millions, si on vote 7,5 c'est 15 millions, une paille !

Quatrième point, pendant des années, lorsqu'on était aux affaires avec Pierre COHEN, et que l'on bougeait la CFE de 1 %, on nous faisait savoir qu'on allait tuer les entreprises, etc... Pourtant, aujourd'hui, on fait 15 % sur les impôts ménages, et on augmente de 13 % l'année prochaine la CFE pour les entreprises ! Cet objectif est bien indiqué dans la délibération. Alors que ce 1% paraissait invivable, tout d'un coup les entreprises vont prendre 13 % d'augmentation de l'impôt l'année prochaine. Là aussi, j'aimerais comprendre quelle est la logique de ce qu'on entendait avant et de ce qu'on entend aujourd'hui.

De mon point de vue donc, nous devons revoir le cadre. Celui présenté par le groupe de travail est

juste ; il n'y a pas d'erreur là-dessus. Il faut faire 50 millions d'économies. Une partie est liée à la montée de la dette. Plus on fait d'investissement, plus on emprunte ; plus on emprunte, plus l'annuité de dette augmente. Vous vous en souvenez, ça a été démontré par Sacha BRIAND très justement.

Cela veut effectivement dire que la question du montant final d'investissement est une question qui est portée devant nous. Non pas pour dire « je ne sais quoi » mais pour dire que, quand on ne peut pas la financer, il faut se poser la question de ce qu'on fait et il y a effectivement quelques projets qui méritent qu'on se réinterroge. J'ai cru comprendre que vous en faisiez une affaire majeure. Pourtant, si ces projets ne présentent pas de difficultés particulières du point de vue de leur intérêt, puisqu'ils ont été portés collectivement dans le passé, il faut savoir les décaler de cinq ou six ans, quand on est dans une période comme celle que l'on connaît aujourd'hui.

Autre point important, c'est la question de la vitesse de cette montée d'imposition. Ce n'est pas pareil, ni psychologiquement, ni réellement, de faire deux années à 4% et deux années à 1,5 % voire même 4 années à 4 %, que de faire 15 % en une fois. On nous raconte toujours que si on le fait d'un seul coup, au final ce sont les mêmes montants ! Ce ne sont pourtant pas les mêmes montants, puisque un point, c'est 2 %. Donc à 4 %, vous faites 8 millions, puis 16 millions, puis 24 millions. Et à 15%, vous faites 30 millions, d'entrée de jeu. Juste un peu de calcul montre que quand vous avez 30 millions d'entrée de jeu, c'est $30 + 30 + 30 + 30$ et non pas $4 + 8$. Ce n'est pas la même chose, c'est prendre beaucoup plus, beaucoup plus et tout de suite. Et il faudrait que les moyens financiers soient donnés dès le début de la mandature alors que les projets ne sont pas encore bien définis ? On ne peut pas l'accepter ainsi. C'est d'ailleurs à mon avis totalement inacceptable pour tout élu municipal de cette communauté. Je le dis, ensuite chacun a ses familles de pensées, ses idées, mais c'est totalement inacceptable. Il ne s'agit pas de tomber dans le pessimisme, c'est même plutôt l'inverse. Quand on fait petit à petit, on se donne la possibilité de dire que peut-être, dans trois ou quatre ans les choses iront un peu mieux. Je vais vous donner un exemple réel et concret. Une année, le service financier pourra vous le confirmer, nous avons fait une évaluation de CVAE en baisse de quelques millions d'euros et au final elle a été je crois de 18 millions supplémentaires. Nul n'est à l'abri en économie, en finances publiques, d'une bonne nouvelle. Ces bonnes nouvelles, soit on les constate et s'il y en a on les prend, soit il n'y en a pas et effectivement on poursuit l'augmentation. Que faisons-nous, tous, dans nos communes ? Nous faisons tous ça ! Tant qu'on n'est pas dans une situation catastrophique, on évolue doucement et s'il y a de bonnes nouvelles, on les prend. C'est compréhensible par tous ! Mais là, le problème est double, on prélève d'entrée et on voit après.

Un autre cas sur lequel j'ai bien travaillé, qui est ce qu'on a appelé les emprunts toxiques. Pour les rembourser, les banques vous demandaient la totalité du risque, et alors vous pouviez tout de suite vous débarrasser de votre emprunt toxique ; évidemment, il fallait payer une pénalité qui est de 200 fois le prix de l'emprunt, mais ensuite, aucun souci, vous étiez libéré ! Ou alors au contraire, vous échelonnez et vous payez tous les ans en conformité avec la réalité et vous n'ajoutez que 5 % de la somme. Certains ont choisi la première solution et ça leur a coûté cher ! Ils n'ont pas été très bons techniciens. Ils ont été mauvais en signant les emprunts et mauvais en en sortant. Vous nous proposez ici, en fait, de prendre le risque maximum et de couvrir cela en une fois. Très sincèrement, c'est une erreur totale et absolue.

Je conclus par un autre point que vous retrouverez parce que vous êtes un lecteur attentif, Monsieur le Président, dans tous les DOB que j'ai présenté, et en particulier dans tous les débats qui ont eu lieu dans cette assemblée. J'ai toujours dit, dans les moments de difficulté, ce qu'il faut, c'est qu'on remette sur la table la totalité du débat commune/intercommunalité, Tisséo etc... Nous pouvons trouver des solutions ensemble. Si nous faisons beaucoup d'investissement en tant que Métropole, nous allons faire moins sur le plan communal et donc il y a des choix à faire ensemble. Tout à l'heure, Sacha BRIAND disait à juste titre que 300 millions d'euros sont redistribués aux communes. On peut discuter d'une partie, on peut discuter de certaines choses, on peut regarder si les niveaux d'imposition sont de même nature. Dans un système de plus en plus intégré comme celui des métropoles, les fiscalités communales, les fiscalités intercommunales, les dépenses de toutes natures sont retravaillées en commun. Or, on se prive de cette réflexion, on n'en fait pas cas, alors qu'on pouvait se donner un an encore pour travailler sur ces sujets, en fixant un petit taux d'évolution, à 4% pour rester dans la trame de ce qui avait été présenté.

Tout à l'heure Joseph CARLES a proposé 7,5 %. Moi, je vous propose 4 %. Revenez au bon sens ! Cela ne préjuge pas de la suite. La suite, on la décidera ensemble, sur l'investissement, sur le

fonctionnement. On prendra nos responsabilités ensemble. Puisqu'il y a des négociations en cours, paraît-il, n'hésitons pas, enlevons-en encore un peu, revenons au bon sens, redonnons-nous un temps de débat. Nous avons eu ici un excellent séminaire, on en fait un deuxième et tous les ans on prend les décisions en fonction de la réalité de nos budgets.

M. PÉRÉ

Effectivement dans nos communes, nous sommes tous confrontés à des choix. Il existe deux extrémités. Soit on préserve à tout prix le pouvoir d'achat, cela entraîne forcément la baisse de la qualité du service public et le lien social se distend puisqu'on donne moins d'argent, moins de subventions aux associations. Le plan d'investissement faiblit. L'autre choix, effectivement, c'est de maintenir ce lien social, de maintenir un plan d'investissement ambitieux, de maintenir la qualité du service public, mais cela nécessite des augmentations parfois conséquentes de l'imposition. Dans ma propre commune, notre conseiller financier – le même que celui qui opère ici - nous a dit : « *Si vous voulez maintenir la qualité de vos services publics et du service rendu aux habitants, il vous faut augmenter les impôts de 58 % sur le mandat, c'est-à-dire environ 9 % par an* ». On voit bien que nous sommes face à des choix difficiles même si, en décrivant ces deux extrêmes, je n'oublie pas que des voies intermédiaires sont possibles.

Par ailleurs, je voudrais rappeler que, nous aussi, nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts dans notre commune, et nous l'avons pris en modélisant toutes les informations qui étaient disponibles à l'époque. Comme tout le monde ici, on a appris, je pense que c'était le 14 avril 2014, que la baisse de la dotation globale de fonctionnement ne serait pas de 1,5 milliard d'euros mais de 11 milliards d'euros ! Ça a un impact considérable sur nos communes et sur l'ensemble de nos collectivités. Au début quand on entend ça, à la radio, on se dit que c'est loin... Mais la deuxième étape, c'est quand on le revoit effectivement dans le journal local, La Dépêche ; puis une troisième étape, c'est quand on est ici ou dans nos conseils municipaux et qu'il faut voter, qu'il faut voter des augmentations de taux ou des baisses de service. Il y a des choix à faire et aujourd'hui, nous sommes confrontés à ce choix, étant donné qu'il y a une baisse de 50 millions d'euros, si j'ai bien suivi les explications de Sacha BRIAND, de la dotation globale de fonctionnement. Il faut donc faire un choix entre les impôts ou maintenir les services publics.

Pour ce qui est du groupe Métropole Citoyenne, nous allons dire les choses clairement : effectivement, pour illustrer les propos de Claude RAYNAL, d'après mes calculs rapides, appliquer 15% aujourd'hui, ou appliquer ce qui était le scénario retenu dans le groupe de travail Finances, cela fait une différence : 200 millions d'euros dans le cadre des 15% et 60 millions d'euros dans le cadre des 4%. Ça fait quand même 140 millions d'euros de différence. Je rejoins Claude RAYNAL qui, dans son propos, souligne que cela sera peut-être difficile à justifier devant le citoyen, malgré la qualité de l'impôt et sa valeur républicaine. Notre groupe estime donc qu'il faudrait opter pour une baisse de l'ambition dans un premier temps, une baisse de l'ambition du Plan Pluriannuel d'Investissement. Nous disons « non aux 240 millions d'euros » si, en face de ces 240 millions, ça veut dire faire 15 % d'augmentation. Si c'est ça l'équation, revoyons cette position. Nous préconisons une hausse modérée et lissée des taux, tel que le scénario retenu jusqu'à présent le prévoyait. Je peux vous garantir que quand on dit aux citoyens « les temps sont difficiles, on a fait le choix de ne pas venir taper dans votre porte-monnaie et, ainsi, on réduit la voilure sur notre plan d'investissement » ; que ce soit sur le PEX, que l'on étend sur plusieurs années, ou sur TESO, ils comprennent, acceptent et partagent cette position. Ils l'ont fait sur notre commune.

M. STRAMARE

J'ai participé à tous les groupes de travail de Finances, c'est vrai que nous y avons discuté d'augmentation d'impôts. Sacha BRIAND a fait un exposé, je ne reviendrai pas sur ce qu'il a présenté. Le Groupe des indépendants s'est engagé sur les Investissements, nous vous avons répondu dans les délais, après le séminaire, pour un investissement à 240 millions. Nous partons sur cette base de 240 millions, sachant qu'au cours des groupes de travail, nous avons calculé 4 ou 4,5 % d'augmentation pour arriver à réaliser ce programme. Tout d'un coup c'est monté à 15 %, comme le disait Claude RAYNAL tout à l'heure. Il est vrai qu'on n'a pas déterminé le programme détaillé, mais qu'à cela ne tienne, on a un programme préalable, des engagements pris et des travaux engagés qu'il faut réaliser ; on ne va pas revenir en arrière sur ce qui était décidé. Nous sommes également sur une période où les

taux d'intérêt des emprunts est très bas, il faut penser à cela. Profitons-en pour pouvoir réaliser maintenant, parce que ce devrait être plus compliqué à l'avenir ! En commission des Finances, nous avons demandé que les 15% soient étalés sur 3 ans. Ensuite, le groupe des Indépendants s'est réuni et vous a écrit, Monsieur le Président. Les 15 % sont une nécessité, mais nous demandons un étalement. S'il n'y a pas d'étalement, on ne pourra pas voter cette délibération. Faites nous une autre proposition, puis on se déterminera ! On vous a écrit, notre démarche est transparente. Les écrits restent, les paroles s'envolent. Nous, nous tiendrons notre parole.

M. LACAZE

Plusieurs d'entre nous vous ont reproché la manière dont nous avons appris cette augmentation de l'impôt, qui revient sur votre promesse de campagne électorale. Finalement, la presse a été mieux traitée que nous. Vous choisissez de mener ce débat fiscal important pour notre collectivité aujourd'hui, à un moment avancé de la matinée, dans des conditions qui ne sont donc pas idéales. D'après ce que j'entends, beaucoup d'interrogations s'expriment de la part de nombreux conseillers. Pour autant, nous jouerons donc le match de la manière dont vous le souhaitez. Tout d'abord, Monsieur MOUDENC, je tiens à préciser que vous êtes pour l'austérité. Je regardais la définition du Larousse, et d'après celui-ci c'est « *une politique économique qui vise à réduire l'ensemble des revenus disponibles pour la consommation, par le recours à l'impôt* ». On y est ! Le blocage des salaires, vous l'évoquez. J'entendais des discussions que vous aviez, à Tisséo ou ailleurs, sur l'emprunt forcé, les restrictions de crédits et le contrôle des investissements bien que, sur ce dernier point, vous pourriez peut-être vous réclamer d'un combat contre l'austérité. Je crois d'abord qu'il faut qu'on ait un langage de vérité. On l'a eu tout à l'heure. Je pense que vous êtes pour la privatisation de l'aéroport. Vous avez répondu concrètement sur la demande de prise de position via un courrier, indiquant que ce n'était pas « *à l'ordre du jour* ». Donc, nous voyons bien de quel côté vous êtes ! Pourquoi avons-nous ce débat maintenant ? J'entends des élus de la minorité, mais visiblement proches de la majorité, des gens qui ont participé au groupe de travail et qui nous donnent des éléments d'information. Personne ne l'a dit, mais il s'est passé quelque chose, entre le vote de décembre d'un budget primitif et l'hypothèse des 4 %, la réflexion du groupe de travail et votre décision d'aujourd'hui : il y a eu des élections départementales ! Il y a eu des élections départementales et l'échec de votre ambition, affichée par vous-même ou par certains de vos amis, ambition d'un basculement à droite de ce Conseil Départemental et d'une mise à disposition du budget départemental pour la mise en œuvre de choix contestés, notamment la troisième ligne de métro. Je ne m'étendrai pas sur le prolongement de la ligne B, projet que vous ne souhaitez plus mais qui a constitué l'un des enjeux de cette élection départementale, pas seulement dans les secteurs directement concernés. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui avec la fin d'une promesse électorale, la non-augmentation des impôts, que vous aviez portée de manière extrêmement forte. Pour ma part, je souhaite que l'on arrête les jeux de dupes. Monsieur BRIAND, au budget 2015, 4 % d'augmentation des impôts étaient bel et bien prévus. Lors de la dernière campagne municipale, c'était 0 %. Aujourd'hui, vous nous dites que les impôts n'augmenteront pas pour les ménages en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ; cela n'engage que vous ! En une semaine, vous venez de décider une augmentation de plus de 11 % par rapport à ce que vous annonciez il y a deux mois ! Moi, je pense que les impôts vont augmenter et que les ménages seront les premiers concernés, parce que vous nous l'avez expliqué dans un débat sur la CFE Monsieur BRIAND, vous êtes plus précautionneux de l'état des entreprises que de celui des ménages. Et vous n'aviez pas voulu aller au bout des taux vis-à-vis des entreprises. Ces chiffres que vous nous présentez, sont les vôtres. Je pense que cet effort que vous demandez aux ménages vise à financer la troisième ligne de métro, pour aller au bout d'un de vos projets. D'où l'idée qu'effectivement, on vote d'abord seulement un cadrage de PPI. Vous l'avez présenté. Il est ce qu'il est, avec ses manques et l'absence de précisions sur certains projets. Ensuite, on vote un taux d'imposition beaucoup plus fort en 2015 que ce qui avait été évoqué dans le groupe de travail plutôt que de l'étaler. Marc PÉRÉ l'a souligné, c'est beaucoup plus d'efforts pour les contribuables et nous sommes obligés de nous prononcer aujourd'hui sans savoir quelle politique sera menée. Finalement, le principal changement que je vois entre vos prises de position d'il y a un mois et maintenant, c'est cette élection au Conseil Départemental. Ainsi, vous avez changé votre fusil d'épaule, vis-à-vis de l'impôt et j'y vois une grande injustice. Vous nous faites un appel du pied en indiquant que vous lutterez contre la politique d'austérité en prônant, notamment, l'investissement public. Maintenant, j'entends ici et là des affaires de boutiquiers : on vous

propose 7,5% d'un côté, puis 4% de l'autre ! Moi, je ne vais pas vous dire zéro, parce que je ne connais pas la proposition qui est au bout. Je crois qu'il faut retirer cette délibération, respecter les maires, travailler sur la PPI, vous n'êtes plus à quelques mois près. Il faut agir de façon à respecter vos électeurs, nos concitoyens et les élus que nous sommes ! J'ai déjà voté certaines de vos propositions mais, lorsqu'il s'agit de voter un taux d'imposition pareil, nous ne pouvons le faire sans savoir à quoi il se destine. Je vous le redis ; vous n'êtes pas à quelques mois près ! Il faut que nous regardions à quoi peut servir cette augmentation d'impôt. En tout cas, nous ne ferons pas de chèque en blanc pour le financement d'une troisième ligne de métro, pour laquelle vous appelez aussi un partenaire privé, je ne sais d'ailleurs lequel. Je sais que le PEX est aujourd'hui remis en cause et que la procédure sera en tout cas regardée, comme son mode de financement ou son projet de développement économique. Sur la troisième ligne de métro, là aussi, on entend qu'elle sera financée au final, mais nous n'avons que vos promesses ! Je me refuse donc à augmenter les impôts de 15% sur un chèque en blanc. Quand la PPI sera précisée, on pourra se projeter mais actuellement, nous ne pouvons pas croire votre parole lorsque vous nous dites que vous n'augmenterez plus les impôts.

Mme BLEUSE

D'abord, Monsieur le Président, je suis obligée de donner un petit coup de canif dans l'image que vous avez voulu bâtir, celle de l'homme consensuel et rassembleur ; ce sont des éléments factuels qui m'amènent à ce constat. Je le regrette, mais c'est ainsi ! D'une part, les élus écologistes ne siègent ni à la Conférence métropolitaine ni au groupe de travail Finances, car vous avez refusé que nous y participions. Il est donc difficile pour les élus écologistes de bien prendre la mesure des échanges et des enjeux. D'autre part et cela a déjà été relevé, le fait que vous n'avez pas informé les élus de votre décision, ou plutôt que vous ne l'avez fait qu'après en avoir informé la presse, malgré tout le respect que j'ai pour la presse, ce n'est pas une maladresse, comme certains ont pu le dire. En effet, nous avons sollicité vos équipes, dès le mardi, alors que la commission Finances était prévue le jeudi après-midi, parce que nous étions inquiets de ne pas avoir les deux délibérations inscrites, sur les taux des impôts locaux. Il nous a été répondu que l'Etat ne vous avait pas encore donné tous les éléments pour finaliser ces délibérations. Je m'inquiète donc : vous avez fixé une conférence de presse sans savoir ce que vous alliez leur dire ? Je ne peux le croire ! Donc oui, pour nous, la non-transparence a été organisée. Voilà pour ce qui est de la forme mais la forme, c'est particulièrement important ; c'est, pour reprendre ce qu'a dit une personne que j'apprécie beaucoup, « le fond qui remonte à la surface ». Donc oui, vous avez pris une décision qui, de notre point de vue et compte tenu du contexte et de la forme, ressemble au « fait du Prince ». Vous avez pris la même décision à Toulouse et à la Métropole. De fait, les Toulousains auront la double peine. Et les taux c'est une chose, mais il faut aussi regarder les montants en valeur absolue. Vous nous avez indiqué que le dynamisme économique dépendrait de l'investissement public et que ne pas l'encourager serait envoyer des signes négatifs. Mais quand on regarde les valeurs absolues de ce que vont entraîner vos décisions unilatérales, cela a été dit sur la Métropole, c'est 30 millions d'euros par an de moins dans la poche des ménages. Et à Toulouse, ce sera encore 30 millions de moins auxquels on peut ajouter dix millions liés à l'augmentation des tarifs des services publics. En tout cas, sur tout notre territoire, c'est 70 millions qui, bien sûr, auront un impact économique. C'est 100 en moins dans le chiffre d'affaires des commerçants, des artisans et des entreprises locales. Alors, quand on touche à des curseurs qui ont autant d'impact, on prend quelques précautions !

Ensuite, j'ai moi aussi entendu des échanges étonnants, à l'instant : + 15 ? + 4 ? + 7,5 ? ... Mais j'ai l'impression d'être au souk de Marrakech et je trouve cela regrettable et pas très sérieux, Monsieur le Président, compte tenu des enjeux financiers pour les ménages de notre métropole. On peut le prendre avec le sourire mais nous sommes aussi des élus, des citoyens et nous avons des responsabilités en la matière. Comme d'autres l'ont dit, nous également au moment des liminaires de ce Conseil, des impôts pourquoi pas, mais pour quoi faire ? Et puis des impôts, comment ? Parce que ce chiffre de + 15 % à la Ville et à la Métropole, auxquels il faut d'ailleurs ajouter les 0,9 d'évolution des bases, cela ramène à + 16% de chaque côté. Non seulement ce chiffre est important mais il est aussi brutal. Et ça, nous ne pouvons l'accepter ! Les élus Écologistes vous le savez, ne rendent pas l'impôt tabou et les termes « modérés » et « lissés » sont des termes qui peuvent avoir notre agrément en effet. Après, il est vrai que, venant d'être élus, on prend la situation telle qu'elle est, mais on doit l'assumer et être responsable. Les élus Écologistes vous demandent donc, M. MOUDENC, d'assumer cette

responsabilité. La situation est ce qu'elle est ; les décisions de l'État sont ce qu'elles sont ! Tous les élus de France et de Navarre prennent les décisions nécessaires dans ce contexte. Et dire comme j'ai cru le lire : « C'est pas ma faute à moi ! », je trouve que ce n'est pas suffisamment responsable. Pour terminer, je voudrais dire, comme cela a été mentionné par Monsieur RAYNAL, qu'une approche consolidée avec les communes et nos satellites nous semble la plus pertinente. Nous préconisons donc cette approche, sans aucun tabou sur aucun volet sur lequel nous pourrions réfléchir. Les élus écologistes l'ont toujours dit, les dotations aux communes, par exemple, sont un élément qui doit faire l'objet de débats. Monsieur le Président, les élus Écologistes voteront donc contre cette délibération, que vous proposez ici comme si elle était encore sujette à débat.

M. BRIAND

C'est évidemment une figure compliquée et un sujet crucial. J'entends toutes les observations, celles notamment de Claude RAYNAL qui n'a jamais caché sa préférence pour la médecine homéopathique en matière fiscale, puisque il a souvent eu l'occasion de rappeler sa préférence pour une augmentation lente et progressive de la fiscalité, comme ce fut le cas sur la période passée. Nous avons aujourd'hui une proposition d'arbitrage pour apporter une réponse concrète à la deuxième partie du raisonnement, proposition qui montre qu'effectivement pour assumer l'investissement, il faut mobiliser des recettes complémentaires. Certains ont clairement pris position pour dire qu'effectivement, si tel était le cas, il fallait revoir à la baisse l'investissement. Aucun n'est allé jusqu'au bout du raisonnement en précisant quelle était la nature précise des investissements qui devaient être remis en cause. Je rappelle que si on regarde tous les éléments en détail, on voit bien que les marges d'arbitrage sur l'investissement sont restreintes, compte tenu de la politique de contractualisation. Le contrat de plan, quand il est signé, il est signé ! Les dispositifs en matière d'habitat correspondent souvent à de la contractualisation aussi. Il y a donc beaucoup de contractualisation pluriannuelle, ce qui ne permet pas d'arbitrage. Ceux qui disent : « Il faut baisser l'investissement », doivent aller jusqu'au bout et éplucher par exemple s'il doit y avoir ou non la LGV. Est-ce que l'on peut dire : « Il faut maintenir l'aménagement ferroviaire du nord toulousain ... », tout en ajoutant : « ... mais il faut baisser l'investissement » ! Est-ce que l'on peut dire qu'il faut baisser l'investissement mais ne pas toucher aux enveloppes de voirie ? Claude RAYNAL a évoqué tout à l'heure la possibilité de réfléchir à l'attribution de compensation. Si certains d'entre les maires, notamment ceux qui ont à connaître des arbitrages essentiels en matière du budget municipal, souhaitent ouvrir le chantier de la définition de l'attribution de compensation, et si une majorité d'entre les communes se dessine autour de ce thème, je pense que cela peut être un sujet extrêmement mobilisateur pour les prochains mois. Je sais pourtant, par avance, parce qu'on a eu l'occasion d'en discuter au début de ce mandat, que la position est de dire, et c'est celle qui me semble la plus naturelle, qu'on ne doit pas reporter les difficultés des communes sur la Métropole et inversement. Nous avons, sur l'investissement, à la fois des contraintes mais d'abord une volonté. Si Toulouse Métropole met à mal son objectif d'investissement, réduit ses ambitions en investissement, Toulouse Métropole renie sa raison d'être. L'équation qui est proposée, c'est une mobilisation de fiscalité, pour assurer une capacité d'investissement à 240 millions ou, au contraire, pas de fiscalité et moitié moins d'investissement. L'effet multiplicateur, l'effet de déploiement de la capacité d'investissement, sur cette fiscalité, se situe effectivement à hauteur de 120 millions d'euros par an. Et nous le savons, aujourd'hui, à un moment où l'investissement des entreprises est au plus bas, c'est l'investissement public le moteur de la relance et du soutien de l'économie. C'est l'investissement public et celui de Toulouse Métropole sur notre territoire qui permet, notamment dans le secteur de l'aéronautique, de tenir le temps que persiste cette crise. Peut-être que les commissions viendront nous proposer une baisse des enveloppes ? Ceux-là mêmes qui l'évoquent seront certainement des moteurs de cette réflexion dans les travaux des commissions.

Ensuite, quant au rythme ; je l'ai dit en commission, tout est ouvert et je n'ai pas d'a priori là-dessus. C'est juste une question de mobilisation d'emprunt sur la période. Je laisse à Monsieur le Président le soin d'apprécier ce qu'il y a lieu de faire là-dessus, mais sur les propositions qui n'en sont pas et qui ont été faites, je veux quand même juste rappeler la notion d'insincérité budgétaire à Claude RAYNAL. Il peut consulter les documents budgétaires de la ville de Toulouse en 2014 pour en avoir une compréhension plus claire. Le budget que nous avons adopté en décembre dernier est un budget totalement sincère, parfaitement équilibré et qui est fondé sur une hypothèse. Cette hypothèse est aujourd'hui présentée en matière de politique fiscale de manière différente, permettant d'apprécier la

vision globale sur le mandat, et c'est un élément à mon avis de sincérité déterminant.

Pour terminer, parce que j'ai senti dans les interventions des uns et des autres cette tentation de l'attente : attendons de voir si de bonnes nouvelles arrivent ! Attendons de voir si nous arrivons à maintenir, à contenir les dépenses de fonctionnement. Attendons de voir demain. Attendons de voir si le mandat passe. Non, nous n'attendrons pas ! Nous n'attendrons pas parce que nous sommes élus pour remplir une action sur un mandat. Si je suis le raisonnement de Claude RAYNAL, il faudrait attendre le compte administratif 2015, donc en juin 2016, pour voir si nous maintenons notre maîtrise des dépenses de fonctionnement et à partir de là, définir notre capacité d'investissement pour la mettre en œuvre. Nous avons la nécessité d'avancer. Et c'est sur la base de cette volonté, pour construire une métropole d'avenir et non pas une métropole qui ferait du « sur place » et refuserait d'affronter les difficultés, que nous assumons pleinement une stratégie fiscale en adéquation avec une volonté d'investissement et une volonté politique.

M. MOUDENC

Mes chers collègues, il y a débat ! Qu'on ne vienne pas me raconter que, sous prétexte que je m'exprime directement, je priverais l'assemblée du débat. Merci d'en avoir tous apporté la démonstration et de démentir cette accusation. Quoi de plus normal que de pouvoir s'adresser directement aux citoyens lorsqu'ils sont concernés et lorsqu'on est amené, effectivement, à leur demander un effort bien au-delà de ce qui était envisagé ? Nous sommes face à des difficultés dont nous nous serions tous passés. Je sais, en effet, que malgré la diversité de nos opinions ou de nos sensibilités politiques, nous regrettons unanimement la difficulté financière dans laquelle nous sommes plongés et je remercie, d'ailleurs, Marc PÉRE d'en avoir précisé à nouveau le calendrier. C'est bel et bien au lendemain des élections municipales que tous les élus locaux de France ont appris l'ampleur du coup de massue qui leur est imposé, qui leur est asséné, sans délai, avec brutalité. Bien sûr, on s'attendait à devoir faire des restrictions, des efforts, mais certainement pas avec une telle ampleur, qui véritablement déstabilise les budgets de nos collectivités, et qui, à partir de là, effectivement, bousculent les engagements que nous avons pris lorsque nous raisonnions dans une trajectoire financière et budgétaire totalement différente. Le budget étant difficile, le débat est donc lui aussi difficile. Face à cette difficulté, je défends la proposition selon laquelle la fiscalité peut servir de levier au développement, au service de l'ambition et de l'investissement. Si, concomitamment, il y avait effort fiscal et dérive des dépenses de fonctionnement, alors là oui, effectivement, ce serait critiquable et ce ne serait pas vertueux. Moi, je vous propose un effort concomitamment de la collectivité, des ménages et des entreprises. Très sincèrement, je n'avais pas envisagé un tel effort, mais je ne vois pas comment on peut faire autrement, à partir du moment où l'on s'attache à être sérieux et cohérent. Cet effort est vertueux puisque, en même temps que nous maîtrisons, comme jamais nous ne l'avons fait, le budget de fonctionnement, nous réaffirmons une ambition et nous mettons des moyens au service de cette ambition.

J'ai écouté les uns et les autres. Au fond, il y a quatre positions, dont trois propositions. Il y a la proposition que je fais, que Sacha BRIAND a détaillée, qui consiste à dire effectivement autant faire l'effort dès maintenant, tout de suite, de façon à affirmer de manière solide et non pas de manière fragile et hésitante, l'ambition de développement et d'investissement : 15 %. Il y a ensuite une proposition faite d'abord par le groupe RDSE, qui consiste à scinder en deux l'effort, 7,5 % cette année, 7,5 % l'an prochain, proposition qui a été faite également par le groupe des Indépendants, 7,5 % cette année, 7,5 % l'an prochain. Il y a ensuite une troisième proposition qui a été reformulée, qui consiste à rester sur l'hypothèse qui avait été envisagée par le groupe de travail Finances : 4 %, mais il faut avoir l'honnêteté de dire tout. 4 % cette année, 4 % l'année prochaine, 4 % l'année suivante. Bref, en réalité, c'est + 18 % qui seraient distillés sur la totalité de la mandature. Je ne suis pas sûr que ce soit très mobilisateur et positif. Et puis après, il y a non pas une proposition mais une quatrième position qui consiste à critiquer et à ne rien proposer. J'ai eu beau tendre l'oreille ; certains orateurs critiquent tout mais ne proposent rien ce qui permet de jouer avec un sens artistique considérable de la contradiction. En ce qui me concerne, je prends en compte le débat et c'est la raison pour laquelle j'accepte les amendements qui ont été proposés par le groupe RDSE et par les Indépendants. Je vous propose donc pour cette année, un taux de 7,5 % et l'an prochain un taux de 7,5 % également. Je mets donc aux voix la délibération ainsi amendée.

DEL-15-184 - Vote des taux des impositions directes locales 2015

✍ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [86 VOIX]

CONTRE [47 VOIX] (MMES ABBAL, BERGES, BLEUSE, BUYS, CALVET, CROQUETTE, DURRIEU, FOLTRAN, HARDY, MAALEM, MAUREL, MOURGUE, PEREZ, RAMOS, SIMON-LABRIC, TOUCHEFEU, TRAVAL-MICHELET, VERNIOL, VEZIAN, DE COMARMOND, MM. ALVINERIE, BRIANCON, CARREIRAS, COHEN, COQUART, DELPECH, FOURMY, GODEC, GRIMAUD, JIMENA, LACAZE, LAURENT, LEPINEUX, MAURICE, MERIC, PERE, RAYNAL, RODRIGUES, ROUGE M., SANCE, SANCHEZ, SEBI, SIMION, TOMASI, FRANCES, CUJIVES, ROUCH.)

DEL-15-182 - Décision Modificative n°1

✍ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]

ABSTENTION [40 VOIX] (MMES ABBAL, BERGES, BLEUSE, BUYS, CALVET, CROQUETTE, DURRIEU, FOLTRAN, HARDY, MAALEM, MAUREL, MOURGUE, PEREZ, TOUCHEFEU, TRAVAL-MICHELET, VERNIOL, VEZIAN, DE COMARMOND, MM. ALVINERIE, BRIANCON, CARREIRAS, COHEN, COQUART, DELPECH, FOURMY, GODEC, GRIMAUD, JIMENA, LACAZE, LAURENT, MAURICE, MERIC, RAYNAL, RODRIGUES, ROUGE M., SANCHEZ, SEBI, SIMION, FRANCES, CUJIVES.)

DEL-15-183 - Révision des autorisations de programme / crédits de paiement (1) - exercice 2015

✍ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. FOURMY, GODEC, JIMENA, LACAZE, MAURICE, SANCHEZ.)

DEL-15-185 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Adoption des taux 2015 par zone

✍ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-175 - Parking Marengo - Toulouse : Adoption de la nouvelle grille tarifaire

✍ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-204 - Tarifs aires et terrains d'accueil des gens du voyages : Adoption de modifications

✍ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-15-186 - Remise gracieuse de pénalité de retard liée à la Taxe Locale d'Equipement

✍ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

Suspension de séance à 14h

Reprise de séance à 15h30

M. MOUDENC

La vérification du quorum ayant été faite, je propose d'examiner les autres dossiers inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil.

Lors du dernier Conseil de Métropole, il y avait eu une concertation entre les groupes pour déterminer les points dont il était souhaité qu'ils soient présentés et débattus. Cette fois-ci ça n'a pas été fait, je crois que ça a été un oubli collectif ; je vous propose peut-être de pallier cela en vous interrogeant en début de chaque chapitre, de façon à ce que les présidents de groupes m'indiquent leurs demandes d'intervention sur tel ou tel point particulier.

5- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Mme FAURE

Sur le Développement économique, je souhaitais vous informer qu'on avait tenu des Assises, pour ceux qui n'avaient pas pu y participer, le 17 mars, que la restitution du Schéma de Développement Économique devrait être présentée au mois de juin en Conseil de Métropole et que le rendu de ce schéma serait le 23 juin.

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs au Développement économique ?

M. MAURICE

Juste un mot pour me féliciter d'une nouvelle convention avec le Multiple, délibération n° 15-140, qui regroupe aujourd'hui plusieurs acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et, par ailleurs, avec La Serre, un autre lieu. Cette convention va faire augmenter progressivement les conditions tarifaires pour cette structure et je veux rappeler que c'est un pôle territorial de coopération économique. Ces pôles émergent sur les territoires depuis quelques années et constituent des réponses pertinentes aussi bien pour les besoins sociaux qui naissent et s'expriment que pour les filières innovantes. Dans les années à venir, il faudra réfléchir à la même manière dont on peut soutenir les pôles de compétitivité, appuyer et contribuer au fonctionnement des pôles de coopération économique comme celui-ci qui participent largement aux dynamiques économiques locales et créent des emplois souvent non délocalisables.

Sur une autre délibération, concernant les manifestations et salons, par contre, nous souhaitons un vote différencié. En effet, l'année dernière, en juillet 2014, nous avons déjà pris position sur le soutien au SIMI et nous nous étions abstenus en interrogeant sur la pertinence de ce soutien. Dès l'année dernière, la Région Midi-Pyrénées a fait le choix de se retirer du financement de ce salon qui, selon elle, n'est pas adapté à son offre territoriale. Je m'interrogeais alors sur la pertinence du soutien de notre collectivité et ce, pour une somme relativement importante, que vous proposez cette année de reconduire. Nous n'avons que des résultats assez partiels alors qu'on nous avait dit qu'une réflexion approfondie allait être menée pour évaluer précisément la pertinence d'un tel projet. En l'absence d'éléments convaincants sur l'intérêt d'un tel salon et vu l'investissement maintenu à hauteur de 26 000 euros pour 25 000 participants, nous voterons contre cette délibération.

DEL-15-157 - Attractivité - Agence de Développement Economique Toulouse Métropole - Dotation de Toulouse Métropole au budget 2015 : adoption d'une convention

☞ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES FAURE, ROUILLON VALDIGUIE, MM. BROQUERE, DARDELET, KELLER, ROUGE M., SERP)

DEL-15-158 - Attractivité - Agence de Développement Economique Toulouse Métropole : adoption d'une convention de mise à disposition de moyens au titre de 2015

☞ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES FAURE, ROUILLON VALDIGUIE, MM. BROQUERE, DARDELET, KELLER, ROUGE M., SERP)

DEL-15-115 - Attractivité- Réseau Midi-Pyrénées Coop'Dev : adhésion de Toulouse Métropole

☞ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-120 - Smart City - Appel à projet européen Smart Cities and Communities (SCC) - projet de démonstrateur : approbation du dépôt de candidature

☞ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-118 - Smart City - "Prix Européen Access City Award" : approbation du dépôt de candidature

☞ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-130 - Emploi - "Forums emploi" - Editions 2015 : soutiens de Toulouse Métropole

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-135 - Créations d'entreprises - Programmes de travail 2015 des opérateurs ADIE et BGE : soutiens de Toulouse Métropole

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-139 - Création d'entreprises - Plate-forme d'accompagnement des pépinières d'entreprises : adoption d'une convention avec la CCIT

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-140 - Immobilier d'entreprise - Bâtiments le Multiple et la Caravelle: adoption de nouvelles grilles tarifaires

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-134 - Manifestations et salons : soutiens de Toulouse Métropole (1ère tranche 2015)

*LA DELIBERATION EST ADOPTEE [117 VOIX]
CONTRE [11 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. GODEC, JIMENA, LACAZE,
MAURICE, SANCHEZ, TOMASI, FOURMY, MERIC.)*

DEL-15-011 - Observatoire hôtelier de l'agglomération toulousaine : adoption d'une convention de régularisation

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

6- URBANISME ET PROJETS URBAINS

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Urbanisme ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-150 - Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les communes membres et de la concertation auprès du public et ouverture de la concertation auprès du public

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-086 - Prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole : Définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les communes et des modalités de la concertation auprès du public

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-007 - Modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme des communes de Toulouse Métropole : modalités de mise à disposition du public des projets

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-102 - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune de Blagnac

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-073 - Mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Flourens

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-136 - 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Gratentour : justification de l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone de " Tucol Sud "

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-112 - 1ère Modification du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Mondonville : Justification de l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone " Moulin à Vent "

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-076 - 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Pin-Balma : justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUS0 d'Aufréry

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-055 - Commune de Toulouse - Création d'une connexion entre la RD901 (Fil d'Ariane) et la rue Vélasquez : Instauration d'un périmètre d'études L111-10 du Code de l'Urbanisme

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-078 - Commune de Toulouse - GPV Empalot - Secteur Férétra-Casernes : Instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-122 - Instauration de périmètres de sursis à statuer L111-10 autour des futures gares du programme GPSO/AFNT Communes d'Aucamville - Fenouillet - Saint-Alban - Lespinasse - Saint-Jory

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-111 - Réalisation de la Carte Archéologique de la Métropole - Convention tripartite Etat/Ville de Toulouse/Toulouse Métropole : adoption de l'avenant 2015

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

7- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Aménagement et Foncier ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-088 - Toulouse Montaudran Aerospace : Approbation du dossier de réalisation de la ZAC

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-085 - Toulouse Montaudran Aerospace : Approbation du programme des équipements publics de la ZAC

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-099 - ZAC Las Fonsès - Bois Vieux (Villeneuve-Tolosane) : Déclaration de Projet suite à l'enquête parcellaire et à l'enquête publique préalable à la DUP

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-106 - ZAC de la Cartoucherie (Toulouse) - Parkings publics : Modification de la convention type générale d'amodiation*LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]***DEL-15-069 - Commune de Toulouse - Secteur Saint-Martin du Touch/Casselardit - Aménagement de la voie verte du Touch : Adoption du projet, approbation des dossiers d'enquêtes préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire - acquisition des terrains nécessaires***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]***DEL-15-114 - ZAC Empalot-Garonne (Toulouse) - Grand Projet de Ville : cession de locaux commerciaux et de places de stationnement à l'aménageur OPPIDEA***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [118 VOIX]**NON PARTICIPATION AU VOTE [10 VOIX] (MMES COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, MM. AUJOULAT, BROQUERE, CARLES, DEL BORRELLO, ESNAULT, LAGLEIZE, PLANTADE.)***DEL-15-129 - Opérations foncières - Commune de Pibrac - Lieu dit " Coustayrac " : Acquisition d'un terrain appartenant à Arnault Du Faur de Pibrac en vue d'une cession au bailleur social Promologis***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]***DEL-15-170 - Opérations foncières - Commune de Saint-Jory : Cession d'un ensemble immobilier à la SA d'HLM PROMOLOGIS***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]**NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. DEL BORRELLO, KELLER.)***DEL-15-151 - Opérations foncières - Commune de Seilh, lieu-dit Camp Nègre - Parc des Expositions : acquisition d'une emprise auprès de M. Radigalès***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]**ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. GODEC, JIMENA, MAURICE.)***8- DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS**

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Transports ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-033 - Politique cyclable - Convention d'objectifs et de moyens années 2015-2016-2017 avec l'association "La Maison du Vélo" : attribution d'une subvention annuelle*LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]**NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. LATTES.)***DEL-15-034 - Politique cyclable - Poursuite du développement et maintenance du site web "GEOVELO" (recherche et calcul d'itinéraires à vélo) - Convention de partenariat avec la Compagnie des Mobilités : Adoption de la convention et attribution de subvention***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]***9- HABITAT**

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Habitat ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-049 - Convention de délégation des aides à la pierre 2012/2017 habitat public / habitat privé : adoption de l'avenant 2015

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-047 - Programme Local de l'Habitat : arrêt de la modification n°2 et demande de prorogation

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-048 - Opérations de renouvellement urbain - Convention tripartite Habitat Toulouse, Toulouse Métropole, ville de Toulouse : adoption de l'avenant n°2

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [6 VOIX] (MMES MAYEUX-BOUCHARD, LAIGNEAU, KATZENMAYER, MM. BIASOTTO, LAGLEIZE, ROUGE D.)

DEL-15-087 - Bilan triennal de production de logements sociaux, Constat de carence : délégation du droit de préemption urbain à Toulouse Métropole

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

10- COHESION SOCIALE

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Cohésion sociale ?

Mme DURRIEU

Je voudrais intervenir sur les délibérations d'attributions de subventions, pour préciser qu'une première tranche de 50 % du montant total de la subvention est aujourd'hui attribuée alors que le reste est différé. Par ailleurs, vous laissez clairement entendre qu'il y aurait des baisses au niveau de ces subventions. Bien sûr, nous attendons que ces baisses soient réellement effectuées mais aujourd'hui, même si nous allons voter ces deux délibérations, il nous semble quand même utile d'insister sur le fait que ces associations jouent un rôle très important dans les quartiers en difficulté. Particulièrement pour l'École Régionale de la deuxième chance, à laquelle on ne peut pas faire le procès de ne pas agir dans le sens de l'intérêt des citoyens en difficulté. J'insisterai donc sur le rôle important de ces structures, sur Toulouse comme pour l'ensemble de la métropole.

M. BRIAND

Effectivement, il s'agit là de premiers versements. Un examen sera fait en fonction des dossiers et des propositions d'actions. Naturellement, s'agissant des subventions, je rappelle encore une fois que, dans le cadre des arbitrages qui découlent du vote du budget, il a été proposé une baisse des volumes globaux des subventions. Mais l'examen se fera dossier par dossier et ce n'est qu'après cette analyse que les décisions seront prises. La situation est effectivement compliquée pour ces associations ; ce qui compte c'est d'affirmer le soutien, c'est ce qui est fait avec ces premiers versements. Ensuite l'arbitrage interviendra à l'issue d'un travail au sein des commissions compétentes pour apprécier la portée et la justification des propositions d'actions soumises à Toulouse Métropole.

DEL-15-098 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : Adoption du protocole 2015-2020

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-090 - Demande de subvention globale de crédits FSE 2014-2020 pour la mise en oeuvre du PLIE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-153 - GIP CDAD : Contribution de Toulouse Métropole au titre de l'année 2015

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-202 - Adoption du Pacte Territorial d'Insertion 2015-2018

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-154 - Cohésion sociale : Attribution de subventions aux associations (1ère tranche 2015)

*LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ESCUDIER)*

DEL-15-155 - Ecole Régionale de la Deuxième Chance : Attribution de subvention au titre de l'année 2015

*LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MMES ESCUDIER, FOUQUE, KATZENMAYER,
MAUREL)*

11- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIES

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs l'Environnement ?

Mme BLEUSE

Concernant l'avis de notre collectivité sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), l'eau c'est effectivement la vie, et je ne vous rappellerai pas, Monsieur MOUDENC, les paroles de votre alter ego de Montpellier en la matière. Pour nous, le SDAGE doit intervenir en amont de tous les documents d'urbanisme, et même être prépondérant. On était un peu inquiet quand on a vu le document communiqué aux élus parce qu'il s'intitule : « un nouvel élan pour l'eau ». Si je voulais réveiller les élus, cet après-midi, je dirais que nous, élus Écologistes, craignons que ce nouvel élan, comme d'autres élans, fasse « splash ! ». Donc, ce SDAGE 2016-2021 fixe un niveau d'ambition à la baisse par rapport au précédent. C'est un élément important ! Et compte tenu du retard déjà pris dans le précédent, et sans une véritable inflexion du niveau d'exigence, il sera impossible d'arriver à atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2027. Le mauvais contexte économique, la réforme territoriale et la prise en considération des objectifs précédents jugés trop ambitieux sont posés dans ce SDAGE comme autant d'arguments pour expliquer cette orientation à l'identique, pour justifier le report de certains objectifs à l'horizon du prochain SDAGE et écarter la mise en œuvre d'un vrai scénario de rupture. Nous nous étonnons de ce choix sans ambition réelle pour les années à venir. De façon générale, nous regrettons que son orientation consiste en l'adoption de mesures sans réelle hiérarchie, alors même que certaines orientations peuvent être contradictoires entre elles, je pense en particulier à l'économie d'eau, la protection des milieux et la production. Pour nous, le SDAGE doit clairement établir des priorités : en premier lieu, viser les changements de pratiques agricoles dont la réorientation des assolements ; ensuite les changements de pratiques industrielles, et enfin, les mesures d'économie d'eau puis la mobilisation de réserves existantes ou la restauration de réserves peu ou mal entretenues. De plus, le SDAGE doit réaffirmer la préservation des zones humides comme une priorité qui dépasse la création de toute nouvelle ressource. Nous considérons que tout projet de création de nouvelles ressources sur une zone humide devra être conçu dans le cadre d'une gouvernance exemplaire. L'actualité récente met en lumière un fameux contre-exemple, celui du barrage de Sivens qui devrait à tous nous servir de leçon. Enfin pour en terminer, il nous semble incontournable de réaffirmer qu'il est indispensable d'appliquer le principe pollueur-payeur quel que soit le pollueur ; ce que d'ailleurs la Cour des Comptes appelle de ses vœux dans son rapport sur les agences de l'eau et la politique de l'eau, en demandant de retrouver une cohérence. Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. MAURICE

Il y a cet après-midi beaucoup de sujets très importants en matière d'environnement, examinés

malheureusement en fin de journée et suscitant peu de débats, je le regrette. L'une des délibérations, très importante, concerne l'eau mais je souhaitais aborder la question de l'Énergie. Effectivement, l'Espace Info-Énergie est un outil très précieux pour engager la transition énergétique, réduire les consommations d'énergie et réduire la précarité énergétique. Or, ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est de réduire l'ambition en la matière. C'est quand même un signal désastreux alors même que Toulouse Métropole, et vous vous en êtes félicité début février, Monsieur le Président, a été lauréate de l'appel à projet Territoire et Énergie positive. Elle a donc reçu de la part l'État une contribution de 500 000 euros dans le but de participer efficacement à la baisse de consommation d'énergie à condition qu'elle se donne les moyens pour mettre en œuvre ses actions. Or, l'espace Info-Énergie permet d'agir sur le logement, premier secteur consommateur d'énergie de notre territoire avec 28 % des consommations. Je rappelle que cet Espace Info-Énergie était historiquement en sous-effectif. A notre arrivée, en début de mandat précédent, il y avait uniquement deux conseillers Info-Énergie. En phase d'évolution, nous étions passés à 3 en 2013 mais cette année, vous proposez de baisser de 10 % environ la subvention de Toulouse Métropole à cet Espace Info-Énergie, heureusement compensée pour cette année par l'Ademe. Cette tendance veut dire qu'on est en train de diminuer l'ambition, quand d'autres agglomérations se donnent d'avantage de moyens : les conseillers Espace Info-Énergie sont 8 à Lyon et 12 à Bordeaux, pour citer en exemple vos amis. J'ajoute que cet Espace Info-Énergie a de réels résultats. On le voit dans le bilan, c'est un investissement productif par rapport à l'argent investi. Cela permet de faire des travaux d'économie d'énergie de qualité et de créer des emplois importants. La délibération en fait d'ailleurs mention en listant le nombre de logements qui ont pu être rénovés et le nombre d'emplois que la démarche a pu consolider. Nous trouvons donc vraiment désastreux de baisser la subvention de l'Espace Info-Énergie de 10%. Nous voterons contre cette délibération pour dénoncer ce manque d'ambition en matière énergétique. C'est d'autant plus dommage de le faire l'année consacrée au climat et qui nécessite justement la mobilisation de toutes les collectivités.

La délibération relative au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) mériterait, là aussi je crois, un long débat mais je vais essayer d'être court. Nous avons donc à émettre un avis sur le Plan de protection de l'atmosphère enfin élaboré par l'État. Je regrette que l'avis proposé dans cette délibération soit purement technique et sans aucune analyse politique du rôle qu'on a joué dans ce PPA, sans aucune analyse des enjeux. Dans la délibération, on dit juste grosso modo qu'on prend acte. On fait quelques remarques assez techniques du style : « L'État n'a pas été assez clair sur un tel sujet ou tel autre ». Je souhaite quand même rappeler l'enjeu sur la qualité de l'air, enjeu qui est devant nous. Aujourd'hui, 42 000 décès prématurés, 5 % des décès annuels sont dus aux pollutions par les particules, 60 % de la population française est exposée à un air dégradé. Évidemment, Toulouse est loin d'échapper à cette exposition et ses conséquences. Le PPA qui nous est proposé manque d'ambition, je trouve qu'on aurait dû le dire. On peut d'ailleurs regretter que beaucoup de mesures du précédent PPA n'aient pas été mises en œuvre, PPA qui s'appliquait de 2006 à 2011. Je vous rappelle d'ailleurs que cela fait 4 ans qu'on attendait un nouveau document programmatique. Je ne reviendrai pas sur ce qui n'a pas été mis en œuvre mais je rappelle que le PPA part d'un constat : la source principale de pollution atmosphérique de l'agglomération toulousaine provient du trafic routier, en particulier pour l'émission des nanoparticules et particules fines en suspension. Donc, sur ces questions de transport, il y a un enjeu. Dès lors, quelles sont les actions qui vont être mises en œuvre ? Vous n'en parlez pas, bien évidemment ! Vous dites qu'il faudra que ce soit cohérent avec le Plan de Déplacements Urbains révisé. Nous sommes, vous le savez, inquiets, vu vos projets sur le devenir de ce Plan de Déplacements Urbains. Nous sommes préoccupés quant à la réponse qui sera donnée en termes de qualité de l'air. Et je rappelle pourtant que si l'on agit comme nous avons commencé à le faire dans le précédent mandat, il y a des effets. Je me souviens en 2013, des études de l'Oramip montraient que grâce au début de la piétonisation de l'hypercentre de Toulouse, nous avons nettement baissé la pollution de l'air avec les résultats qui étaient passés de 40 % à 32 % des niveaux de concentration en dioxyde d'azote. Cela veut donc dire qu'on peut et qu'on doit agir. Et plutôt que de se borner à pointer dans la délibération le fait que l'État a placé l'ensemble des intercommunalités et des villes en situation de pilotes pour mener certaines actions, plutôt que de vous plaindre, de dire : « C'est pas assez précis, c'est la faute de l'État, l'État n'est pas assez clair,... », j'aurais préféré que vous fassiez des propositions et que vous preniez vos responsabilités, par exemple en utilisant les outils existants que sont Tisséo, le SMEAT, notamment pour en faire des autorités organisatrices d'une

politique de qualité de l'air. Nous pouvons nous organiser et Toulouse Métropole a, je crois, la responsabilité d'organiser le travail en coopération avec l'ensemble des intercommunalités et des communes, pour être effectivement au rendez-vous de l'enjeu de la qualité de l'air. Cet avis qui acte du bout des lèvres un PPA pas assez ambitieux ne nous paraît pas à la hauteur de cet enjeu. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

M. AUJOULAT

Très brièvement, je dirais tout d'abord qu'il convient de regarder les délibérations et notamment celle concernant le PPA. Depuis un an, nous avons essayé de prioriser un certain nombre d'actions. Lorsque je reprends la délibération, je constate que contrairement à ce qui est dit, nous avons émis effectivement un avis favorable mais nous avons aussi exprimé des réserves sur la capacité du programme tel qu'il est présenté. Nous avons émis des réserves sur l'efficacité de la méthodologie. A chaque fois, une étude précise a donc été menée par les services. Et les actions que nous menons, certes, sont peut-être plus réduites mais elles sont certainement plus prioritaires, plus ciblées, notamment sur le logement social, sur la précarité énergétique. Donc je crois qu'il est faux de dire qu'il n'y a pas de volonté de ne pas étudier cet enjeu et de ne pas le poursuivre. Au contraire, il y a une volonté, sans doute plus méthodique, plus rationnelle. Nous avons des remarques à faire à l'État et il faut les faire et je crois que nous sommes sur la bonne voie, Monsieur le Président.

Mme TOUTUT-PICARD

En complément à ce que vient de présenter le vice-président Michel AUJOULAT, j'avais quelques précisions à apporter pour répondre aux nombreuses remarques de Monsieur MAURICE.

D'abord, sur le SDAGE, effectivement, je confirme que nous avons été amenés à donner un avis positif parce que ce SDAGE mérite d'exister, même si nous avons émis beaucoup de réserves et même je dois dire des critiques, sur non seulement la méthodologie, mais également sur les objectifs et le contenu de ce schéma. Vous savez que c'est l'Agence de l'Eau qui élabore le SDAGE et qu'on nous demande simplement un avis, un avis officiel. Cela ne nous a pas empêché d'étudier très en détail et un très gros travail a été fait par le service porteur de ce dossier. Nous avons émis de très nombreuses réserves résumées brièvement dans le document qui vous a été remis, mais qui recourent en grande partie ce que vous avez vous-même remarqué. Tout d'abord sur l'objectif du SDAGE, l'affichage nous paraît ambitieux ou même disproportionné par rapport à la réalité des moyens qui sont donnés à la collectivité territoriale. Afficher par exemple que l'on arrivera en 2021 à un état écologique positif de 70 % des cours d'eau alors qu'on en est actuellement à 43, c'est un affichage délibérément politique, d'ailleurs surtout à destination de la Communauté européenne avec laquelle la France a quelques difficultés, puisque nous ne sommes pas dans le respect de la réglementation actuelle. L'objectif est ambitieux, c'est vrai mais ma foi, ça ne mange pas de pain de l'afficher. En réalité, nous savons qu'il y a bien d'autres problèmes à résoudre. Vous avez également fait d'autres remarques critiques et je partage complètement votre avis sur les problématiques de dépollution agricole. De ce côté-là, le programme est peu ambitieux alors que l'on sait que 37 % des masses d'eau sont impactées par des positions dites diffuses, qui vient de l'activité agricole. Le SDAGE propose un plan d'action ne portant que sur 10 %. Donc il y a déjà des contradictions et des paradoxes affichés. Ensuite, la cartographie qui nous est proposée n'est pas assez fine en ce qui concerne les rejets ponctuels, c'est-à-dire les pollutions d'origine industrielle. Il y a nécessité d'agir à la source si on veut vraiment arriver à cet objectif, non pas obligatoirement de 70 % mais au moins de 50 % en 2021. Les remarques sont extrêmement nombreuses et nous les avons fait remonter par le biais d'un rapport critique très long à destination de l'Agence de l'Eau. Si vous le souhaitez, on peut mettre cette analyse à disposition et vous verrez bien que nous sommes très lucides sur la portée de ce document qui, je le répète, a le mérite d'exister. De mon point de vue, il ne servirait à rien de ne pas le voter ! Il faut être dans le mouvement, dans la dynamique à l'échelle du bassin, se montrer positif, et de notre côté, rester vigilant. Par ailleurs, je voulais attirer votre attention sur la nécessité d'aborder la question sous l'angle du grand cycle de l'eau. Jusqu'à maintenant, aucun élu, je dis bien aucun, n'a porté cette problématique de toute la stratégie de la ressource en eau de tout le bassin et particulièrement du bassin haut-garonnais. C'est une nouveauté pour nous, pour l'équipe actuelle, de s'intéresser ainsi à la problématique. Jusqu'à maintenant, on parlait surtout de l'approvisionnement en eau, des problèmes de qualité de l'eau, de tout ce qui a trait aux canalisations, des tarifs, mais il y a une problématique beaucoup plus large en

toile de fond ; c'est celle de la ressource en eau dans les années à venir et ce, d'autant plus avec les problématiques de réchauffement climatique.

Sur le deuxième point évoqué concernant le montant de la subvention attribuée à l'Espace Info-Énergie, soyez certains que si j'avais pu, j'aurais souhaitais maintenir et même augmenter mon budget. Mais il faut aussi tenir compte du nouveau cadre budgétaire qui s'impose à nous et faire avec ce que nous avons, voire même faire encore mieux avec ce que l'on aura désormais. Et sur ce point, je me suis montrée très ferme cette année avec les associations auxquelles on a octroyé des subventions. Je leur ai demandé une communication des retours valorisés des actions entreprises, précisant l'impact réel de tout l'argent qui a été investi auprès des associations. Dès cette année, nous aurons un retour très précis. On sait que plus de 4 000 personnes ont été touchées par les agents de l'Espace Info-Énergie. On sait que parmi les personnes venues demander des conseils pour l'aménagement de leur propre résidence, appartement ou maison, 60 % d'entre elles sont passés aux actes. C'est donc pour nous un bon résultat et nous avons longuement discuté avec les gens qui travaillent dans cet espace Info-Énergie pour savoir comment améliorer leurs prestations en tenant compte de ces contraintes budgétaires.

Enfin, sur le Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA), je suis d'accord avec vous sur le fait que le premier plan daté de 2006 n'a malheureusement été que partiellement mis en application, faute de personnes pour s'en occuper, autant du côté de l'État que de la DREAL que de celui des élus. On commence à peine à s'y intéresser depuis un an ou deux. Donc, là aussi, il faut suivre le mouvement. Ce Plan de Prévention de l'Atmosphère a le mérite d'exister même si les prévisions faites pour 2020 nous paraissent je dirais anormalement optimistes. La réalité est certes à nuancer mais nous proposons tout de même le vote de ce PPA en sachant que les propositions faites nous semblent être, j'ose le terme, des « mesurette ». Mais il convient que la métropole se mette en ordre de marche pour remplir et même aller même au-delà de ces objectifs. Quant aux actions que nous portons, vous les connaissez suffisamment, nous travaillons avec les services de l'Oramip. Nous avons entamé une collaboration avec cet organisme autour d'une démarche qualité pour essayer de voir, à l'échelle de l'îlot urbain, quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour éclairer toute la stratégie en matière urbanistique. Nous avons suscité la création d'un polinarium sentinelle, qui nous permet de donner des informations en temps réel sur la pollinisation des produits allergènes et qui sont à l'origine de beaucoup de pathologies respiratoires. Nous avons également lancé une cartographie de la qualité de l'air qui va sortir très prochainement. Nous avons donc une réelle stratégie et je ne peux laisser dire qu'on n'a pas d'ambition dans ce domaine. Jusqu'à maintenant, il n'y avait pas grand monde pour porter la problématique de la qualité de l'air sur notre métropole, d'une façon structurée. Après, sur la politique de Transport, nous sommes en train d'accompagner Tisséo pour sa réponse à un appel à projet qui porte justement sur la problématique de la qualité de l'air. Donc, de tous les côtés, il y a une convergence des actions en transversalité pour atteindre cet objectif d'amélioration de la qualité de l'air. Et quand même, je souligne la très bonne qualité sur la métropole puisque nous sommes en 12^{ème} position. Devant nous, de très grandes métropoles présentent des qualités de l'atmosphère beaucoup plus dégradées que celle dont nous bénéficions dans la zone de la métropole toulousaine.

Mme BLEUSE

Je vous remercie d'être intervenue pour nous apporter des précisions, en particulier sur le SDAGE et le PPA. Puisque tout le monde est d'accord pour dire que c'est un service plus que minimum, que ce sont ici des déclarations d'intention et qu'il est plus que temps, compte tenu des enjeux, de passer aux actes, nous aurions pu voter un avis négatif puisque, après tout, vous l'avez précisé, ce n'est qu'un avis. Mais notre responsabilité de politiques, c'est de donner des signes forts. Là, nous sommes bien dans la politique et non pas dans une délibération technique. D'autant que nous sommes aussi sur la notion de bien commun, de bien public que j'ai évoquée ce matin lors des liminaires : l'eau, l'air, ça n'appartient à personne, ça appartient à tous ! Il est plus que temps que nous prenions enfin des vraies décisions au lieu de les repousser. Or, par cette délibération en donnant un avis favorable, même assorti de réserves, vous acceptez de fait que certains repoussent à plus tard les nécessaires décisions.

M. RAYNAL

Sur la délibération concernant l'Espace Info énergie, j'ai bien entendu la verve de Madame TOUTUT-PICARD et je ne voudrais la laisser toute seule face à Sacha BRIAND pour défendre son budget. Je

vais donc lui dire que notre groupe décidera de s'abstenir sur cette délibération pour vous encourager à soutenir l'association Solagro dans ce qu'elle fait de bien comme vous l'avez dit.

DEL-15-017 - Avis de Toulouse Métropole sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016 - 2021 et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016 - 2021

*LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. GODEC, JIMENA, MAURICE.)*

DEL-15-022 - Plan Climat Energie Territorial - Convention pluriannuelle 2013-2015 avec Solagro - Espace Info Energie : Adoption de l'avenant 2015 et attribution d'une subvention

*LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. GODEC, JIMENA, MAURICE.)
ABSTENTION [31 VOIX] (MMES ABBAL, BERGES, CALVET, FOLTRAN, HARDY, MAUREL, MOURGUE, PEREZ, TOUCHEFU, TRAVAL-MICHELET, VERNIOL, VEZIAN, DE COMARMOND, BUYS, MAALEM, MM. BRIANCON, COHEN, COQUART, GRIMAUD, LAURENT, RAYNAL, RODRIGUES, ROUGE M., TOMASI, FRANCES, CUJIVES, SIMION, CARREIRAS, SEBI, MERIC, DELPECH.)*

DEL-15-021 - Plan Climat Energie Territorial : Adoption d'une convention d'objectifs pour la gestion et l'animation de l'atelier solidaire d'Empalot et attribution d'une subvention à l'association nationale Compagnons Bâisseurs

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-023 - Plan Climat Energie Territorial - Financement du programme Médiaterre : Adoption d'une convention pluriannuelle 2015-2017 avec Unis-Cité et attribution d'une subvention

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-079 - AOEn - Organisation du colloque international Solar District Heating (SDH), Toulouse le 17 et 18 juin 2015 - Adoption de la convention tripartite Toulouse Métropole / So Toulouse / AMORCE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-052 - AOEn - Efficacité énergétique - Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : Adoption d'un protocole d'accord avec EDF

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-018 - Réserve Naturelle Régionale ConfluenceS Garonne Ariège : intégration des parcelles appartenant à Toulouse Métropole

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-197 - Plan de protection de l'atmosphère (PPA) : avis de Toulouse Métropole

*LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. GODEC, JIMENA, MAURICE.)*

12- CULTURE

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs la Culture ?

M. MAURICE

Sur la délibération qui concerne le soutien au Marathon des Mots, nous allons voter cette délibération mais nous voulons faire remarquer que vous proposez de maintenir la subvention à hauteur de 400 000 euros, comme lors des années précédentes. Visiblement, on ne demande pas le même effort à tous les

acteurs associatifs et culturels. On souhaiterait connaître votre feuille de route pluriannuelle pour savoir si le Marathon des Mots, comme d'autres, va subir une baisse de soutien ou pas ?

M. RAYNAL

Je n'ai qu'un seul commentaire. Contrairement à Madame TOUTUT-PICARD, je suis arrivé à obtenir de Sacha BRIAND le maintien de cette subvention ! Avec d'autres, on tisse notre toile, avec Marie DÉQUÉ, par exemple, et nous avons ces résultats. L'essentiel, c'est bien que nous soyons parvenu à maintenir le Marathon des Mots et, je crois pouvoir le dire, dans de bonnes conditions puisque la discussion impliquait une vision sur trois ans qui permet de préparer avec un peu d'avance cette manifestation qu'il convient d'anticiper. Vous reconnaissez la qualité de cette manifestation. En même temps, il y a une volonté de l'ouvrir encore plus à l'ensemble des villes de la métropole et cette demande a été prise en compte. De même, vous le savez aussi, des auteurs locaux avaient demandé à être d'avantage représentés dans la programmation du Marathon des Mots. Je crois qu'on est arrivé à un bon résultat avec mes collègues Francis GRASS, Marie DÉQUÉ et Dany BUYS.

DEL-15-109 - Saison Les Métropolitaines édition 2014-2015 : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Séquence court et attribution de subvention au titre de 2015
LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-171 - Association le Marathon du Livre - Marathon des Mots : adoption d'une convention d'objectifs 2015-2017
LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

13- VOIRIE

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs la Voirie ?

Mme DURRIEU

Nous sommes complètement opposés à la délibération relative à l'ouverture de la liaison multimodale sud-est (LMSE) à la circulation automobile. Cette liaison est une liaison de transport collectif et de modes doux. C'est véritablement un mieux pour le transport collectif, et cela marche très bien. Vous nous dites que cela permettra de diminuer le trafic aux heures de pointe à un certain nombre d'endroits, je ne vous le conteste pas ! Cependant, il me semble que la stratégie consistant à ouvrir des lignes de transport collectif et de modes doux vise à faire baisser le trafic dans son ensemble et non pas à le déporter ailleurs. C'est cela qui permettra d'améliorer considérablement l'air de notre ville et de notre métropole et c'est ce type d'effort qui a fait que l'air de notre ville et de notre métropole s'est amélioré depuis quelques années, comme l'a d'ailleurs souligné Madame TOUTUT. Pour nous il s'agit donc d'une grosse erreur que de mettre de nouveau des voitures dans cette LMSE. Nous y sommes fermement opposés.

M. COHEN

Pour ceux qui ne savent pas exactement ce que c'est, la liaison multimodale LMSE est un projet de transport en commun en site propre qui s'étale de Saint-Orens jusqu'au métro de Ramonville. Avant 2008, une première décision avait été prise de l'accompagner d'une voie réservée aux voitures et cela avait déjà fait l'objet de longs débats. En particulier, une commission d'enquête avait remis en cause le tronçon qui permettait à cette liaison de passer dans la dernière partie du canal du Midi encore végétalisée de la ville de Toulouse. C'est un pont qui franchit un endroit extrêmement agréable et de très grande qualité que nous voulions préserver. Nous l'avions décidé, en 2008, pendant la campagne électorale mais aussi parce que le commissaire enquêteur avait émis des avis défavorables. Nous avons donc revu le projet. J'ajoute que l'itinéraire pouvait être augmenté de quelques centaines de mètres mais quand je dis « quelques centaines de mètres » c'est plutôt 200 à 300 mètres, nécessaires pour passer sur des voiries existantes. Mais il est vrai que cela passait par un accord avec l'université Paul Sabatier qui a accepté à condition que cette partie soit exclusivement réservée au transport en

commun. Ce projet a été réalisé et nous avons pensé et fait en sorte que le périmètre constitué par Toulouse Montaudran Aerospace, l'ensemble des organismes de recherche ou grandes écoles et l'université Paul Sabatier, puisse constituer le futur campus du 21^{ème} siècle avec, en son cœur, cette LMSE et une partie purement en transport en commun et, évidemment, un accompagnement cyclable et piétonnier.

Aujourd'hui, vous présentez une étude qui montre des choses un peu contradictoires avec ce que l'on nous avait avancé lorsque nous avons pris cette décision. Et j'aimerais, si c'est possible, avoir cette étude qu'on nous a présentée en commission. Je ne peux malheureusement pas m'appuyer dessus ne l'ayant pas réellement sous les yeux. De mémoire, j'ai noté quelques impacts en termes de circulation automobile. Il y a réellement un effet induit important, une sorte d'appel d'air sur ce pont qui sera ouvert à la voirie, aux voitures. Si je me souviens bien, il y a un aspect positif sur l'avenue de Lespinet où l'on peut noter une diminution sensible du nombre de voitures/jour. Et c'est vrai que c'est un endroit quand même un peu compliqué sur le plan de la circulation. Cela dit, il y a quand même des effets extrêmement surprenants. Toujours de mémoire, je me souviens que sur l'avenue de Ranguel, par exemple, il n'y a pas de diminution mais au contraire des augmentations de trafic ! Sur un certain nombre d'endroits, des effets collatéraux mériteraient d'être étudiés plus longuement. Surtout, sauf si cela a déjà été fait sans que j'en aie eu l'écho, il est nécessaire d'en discuter avec l'ensemble des commissions de quartier. Je sais que la question a été discutée avec quelques comités de quartier très concernés par le lieu précis mais les effets induits vont jusqu'à Ranguel et jusqu'à Saint-Orens. Il me semblerait donc important, à travers cette étude, de reprendre un dialogue beaucoup plus large avant de laisser partir un projet qui coûte quand même 1,8 million, ce qui n'est quand même pas neutre. Aujourd'hui, ce pont peut supporter des voies voitures mais il y a quand même tout à reconstituer : créer des routes, recréer les espaces piétonniers et cyclables. C'est donc un projet qui coûte cher, qui n'est pas obligatoirement très marquant et bénéfique en termes d'amélioration de la circulation. Et comme à chaque fois, lorsqu'on ouvre la circulation aux voitures, on crée un appel d'air qui risque fort de créer un afflux de circulation automobile dans un campus pourtant conçu par l'université Paul Sabatier comme très écologiste dans le cadre de sa rénovation.

M. GODEC

Les élus Écologistes voteront en toute logique contre cette délibération et nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre opposition à ce projet d'ouverture à la circulation automobile en commission. Effectivement, c'est une augmentation significative du trafic automobile qui va avoir lieu sur cette zone. 15 000 véhicules par jour, ce n'est pas rien, c'est un axe important, avec des augmentations de trafic à certains endroits de + 53 %, dans d'autres + 85 %, donc c'est une modification très importante du trafic automobile sur la zone. Pour refaire quelques éléments d'histoire, nous avons délibéré, ici, dans cette Assemblée, en 2009, à l'unanimité pour adopter un protocole d'accord avec un certain nombre d'associations : les Amis de la Terre, Veracruz, l'Association Vélo-Toulouse qui s'appelle aujourd'hui « 2 pieds-2 roues ». Ce protocole visait à ce qu'elles acceptent de retirer leur plainte en justice contre la décision de la collectivité de passer outre les observations, les réserves et remarques des commissaires-enquêteurs, contre la déclaration d'utilité publique. C'est donc la parole de la collectivité qui était engagée par cette délibération prise à l'unanimité en 2009 et c'est sur la parole de la collectivité que vous proposez de revenir, aujourd'hui, par cette délibération d'ouverture au trafic automobile. C'est donc une question qui n'est pas qu'une question de circulation automobile mais une question démocratique importante. Il ne serait pas étonnant que suite à cette délibération, les associations qui avaient retiré leur plainte en justice ne se retournent évidemment vers la collectivité en disant : « Vous n'avez pas tenu la parole qui était la vôtre en 2009 ! ». En termes de trafic, s'il y a un certain nombre de véhicules encore en circulation dans cette zone de l'agglomération, nous pouvons tous le constater, les chiffres parlent d'eux-mêmes et illustrent, même s'il faudrait sans doute analyser de manière plus fine, la nécessité de faire du report modal, lié à une infrastructure de modes doux, avec la LMSE dorénavant en service depuis plusieurs années, même si visiblement elle n'a pas absorbé autant que nous l'aurions souhaité le report modal. Peut-être faut-il améliorer la desserte ? Peut-être faut-il augmenter le trafic des bus pour permettre à ces personnes qui se déplacent dans ce secteur, d'utiliser les transports en commun ? Ce serait une dépense publique plus intéressante que le 1,8 million consacré ici pour faire passer des véhicules automobiles sur ce secteur sud-est. Pour toutes ces raisons, nous considérons cette proposition de délibération inappropriée et

nous souhaitons que l'assemblée la rejette.

Je rajoute un point : quelques évolutions, incertitudes, subsistent, de très grandes même sur le projet de l'aérotram. Il a été évoqué dernièrement la possibilité, en tout cas la mise à l'étude d'une desserte de l'aérotram depuis l'Oncopôle jusqu'à Montaudran. Nous serions là sur un axe commun avec la LMSE et je pense qu'il serait plus intéressant de mener au bout ces études, d'étudier les possibilités de report modal plutôt que d'opter pour une solution d'augmentation du trafic automobile dans ce secteur.

M. RAYNAL

Sur cette question, je reviendrai sur un des aspects que vient de lever Régis GODEC sur les engagements de la collectivité. J'y suis d'autant plus attaché que, au nom de la collectivité et à la demande de Pierre COHEN, j'avais signé le protocole transactionnel entre la Communauté urbaine à l'époque et les trois associations qui avaient donc diligenté un recours. D'une part, le fait d'avoir abouti à ce protocole transactionnel, à l'époque, avait permis de lever le recours et de réaliser cette LMSE. C'est donc un point important. D'autre part, c'est vrai que c'est extrêmement désagréable après avoir délibéré en demandant à ces associations de retirer leur recours, de revenir, quelques années après, sur la parole de la collectivité. Je pense qu'il y a là une difficulté, peut-être juridique mais j'imagine que les services ont regardé et ont jugé ce risque faible. C'est en tout cas, en ce qui me concerne, une difficulté morale. Je ne peux donc pas voter cette délibération.

M. CARNEIRO

Pierre COHEN a fait tout à l'heure un rapide historique. Effectivement, la décision date de 2005 : on crée le projet de LMSE avec à la fois un boulevard urbain pour véhicules mais aussi des voies réservées aux bus et modes doux. En 2008, changement de cap ! On revient sur la décision pour réserver le franchissement du périphérique sud aux seuls transports en commun. Ce qui est certain, c'est que les études faites sur ce projet démontrent, et c'est dans la délibération, les trois points suivants : premièrement, si l'on ouvre le tronçon indiqué, on décharge significativement l'avenue Edouard Belin avec moins 50 % de trafic dès l'ouverture de pointe du soir. Deuxièmement, on soulage l'échangeur de Lespinet permettant ainsi une meilleure desserte de la future ZAC Montaudran Aerospace. Troisièmement, on redonne de la capacité, un peu d'oxygène, au périphérique sud-est. Il est vrai qu'on peut toujours décréter que les voitures sont inutiles et qu'il ne faut pas les utiliser, je comprends la démarche de nos amis écologistes. Je suis d'ailleurs de ceux qui voudraient aussi réduire de façon significative la circulation des véhicules. Mais la réalité nous rattrape et, aujourd'hui, l'un des principaux problèmes de notre agglomération, c'est l'engorgement. Donc l'ouverture de ce tronçon à la circulation entre le giratoire Didier Daurat et l'Avenue Edouard Belin permet de donner un peu de souffle. Très sincèrement, je crois que c'est un projet acceptable.

M. MOUDENC

Jean-Michel LATTES, pour compléter peut-être sur le côté juridique qui, je le confirme, a été analysé de près.

M. LATTES

D'abord financièrement, je rappelle que le 1,8 million est à rapprocher des 69 millions d'euros correspondant au coût global du projet. 69 millions d'euros pour un espace qui est aujourd'hui très peu utilisé ! Je vous conseille d'aller à deux endroits, à 17 h ce soir. Vous allez d'abord vous asseoir près de l'avenue Edouard Belin et vous regardez ce qui se passe. Tout est congestionné, tout est bloqué ! Puis vous allez sur la LMSE et là vous ne voyez personne. Vous dites 85 % d'augmentation, c'est vrai ! Mais 85 % par rapport à rien ! Donc nous avons évidemment un levier assez facile à actionner ici. Qui plus est, pour compléter ce qu'a dit Grégoire CARNEIRO, on a fait deux études d'évaluation du trafic, à l'horizon 2015 et une autre à l'horizon 2030. Que montre la deuxième ? C'est qu'en ouvrant la LMSE à la circulation automobile, ça reste équilibré. Mais si on ne l'ouvre pas, ça devient un endroit invivable.

Ensuite, je comprends le déchirement moral que présente cette décision auprès de Claude RAYNAL, mais quand même, est-ce qu'une collectivité publique peut se délier comme ça définitivement de sa compétence ? Ça veut dire qu'à chaque alternance, en tant qu'élu, je vais vite signer des conventions avec des associations et le suivant ne pourrait rien faire ? J'attends de voir s'il y a un recours au

Tribunal administratif. J'attends ce qu'il va dire mais je doute que le TA valide le fait qu'une collectivité publique, abandonne sa responsabilité sur un domaine juridique ; c'est en tout cas le pari que je fais et reste sur cette logique-là. Au-delà de ce que vous dites, la liaison avec Saint-Orens est grandement améliorée et Dominique FAURE y tenait beaucoup. Je pense qu'on arrivera à quelque chose d'équilibré. Je rappelle pour terminer que le bus n'est en rien impacté et reste prioritaire, en site propre. Les vélos ne sont en rien impactés, la liaison vélo reste entière de A à Z jusqu'au bout de la LMSE.

M. MOUDENC

La vérité c'est que cette liaison va redevenir vraiment multimodale, elle aurait dû être débaptisée au moment où effectivement les décisions dont il a été question ont été prises.

DEL-15-056 - Ouverture de la Liaison Multimodale Sud-Est (LMSE) à la circulation automobile entre le giratoire Didier Daurat et l'avenue Edouard Belin : Approbation de l'AVP et du montant prévisionnel des travaux

*LA DELIBERATION EST ADOPTEE [86 VOIX]
CONTRE [42 VOIX] (MMES ABBAL, BERGES, BLEUSE, CALVET, CROQUETTE, DURRIEU, FOLTRAN, HARDY, MAUREL, MOURGUE, PEREZ, RAMOS, TOUCHÉFEU, TRAVAIL-MICHELET, VERNIOL, VEZIAN, DE COMARMOND, BUYS, MAALEM, MM. BRIANCON, COHEN, COQUART, GODEC, GRIMAUD, JIMENA, LACAZE, LAURENT, MAURICE, RAYNAL, RODRIGUES, ROUGE M., SANCHEZ, TOMASI, FRANCES, CUJIVES, ROUCH, SIMION, FOURMY, CARREIRAS, SEBI, MERIC, DELPECH.)*

DEL-15-059 - Commune de Toulouse - Secteur Croix Daurade - Quartier Borderouge - Création d'une voie de liaison entre la rue Edmond Rostand et la rue Françoise d'Eaubonne : Approbation du dossier d'enquête publique, approbation du dossier d'enquête parcellaire et lancement de l'enquête publique (Modificatif)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-060 - Commune de Blagnac - Création d'un accès sur l'A621 depuis la rue Dieudonné Costes : Engagement de la Maîtrise d'Ouvrage des études et des travaux

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-061 - Commune de Toulouse - Création d'une connexion entre la RD901 (Fil d'Ariane) et la rue Vélasquez : Engagement de la Maîtrise d'Ouvrage des études et des travaux

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-108 - Commune de Toulouse - PAE de Bordeblanche - Phase 2 : Réaménagement du chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le Chemin Ramelet Moundi : Ouverture et modalités de la concertation volontaire

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-031 - Usages des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique en fibres optiques sur supports de lignes aériennes : adoption d'une convention avec Orange et ERDF

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-032 - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : adhésion de Toulouse Métropole au titre de la compétence "Etablissement et exploitation des infrastructures de télécommunications"

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

14- EAU ET ASSAINISSEMENT

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs la Voirie ? Je mets la délibération aux voix.

DEL-15-198 - Tarifs 2015 du service public de production et distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de Blagnac à compter du 16 juin 2015 : détermination et modalités de révision

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

15- DÉCHETS URBAINS

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Déchets urbains ? Je mets la délibération aux voix.

DEL-15-080 - Observatoire des déchets en Midi-Pyrénées (ORDIMIP) : Adhésion de Toulouse Métropole

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

16- SPORTS ET BASES DE LOISIRS

M. MOUDENC

Y a t'il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Sports et Bases de Loisirs ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-149 - Marathon de Toulouse Métropole - Edition 2015 : Adoption des tarifs des droits d'inscription

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-144 - Base de loisirs de Sesquières - Utilisation des équipements sportifs : réactualisation des tarifs

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-15-173 - Bases de Loisirs de Toulouse Métropole - Adoption des conditions d'occupation et des modalités de fixation d'une redevance

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

17- VŒUX DES GROUPES

M. LACAZE présente le vœu relatif à un audit sur l'assainissement.

Les élus de votre majorité souhaitent que je lise en entier le vœu mais je ne leur ferai pas ce plaisir ! Je vais donc essayer de synthétiser les questions posées. En plus, j'ai compris qu'a priori, même s'il faut qu'on se mette d'accord sur la lutte contre les politiques d'austérité, nous aurions un souci partagé du pouvoir d'achat de nos concitoyens et non pas de celui de grands groupes financiers tels que Veolia, qui réalisent des résultats financiers conséquents et qui d'ailleurs, n'ont pas obligatoirement besoin de notre préoccupation !

Ce vœu porte sur la demande d'un audit sur le service de l'assainissement des eaux à Toulouse. Je rappelle simplement un élément historique : en perspective, nous avons un choix important pour la Métropole, c'est le devenir du contrat sur l'eau de Toulouse, avec une réflexion qui avait été engagée et le choix entre la poursuite d'une délégation de service public (DSP) et le passage en régie publique qui, a priori, n'est pas abandonné. Nous avons lancé un audit sur cette question mais l'échéance va arriver très vite. 2020 c'est demain, Monsieur le Président ! Nous devons donc nous préoccuper de cette question. En 2009, un premier audit financier portait sur le fonctionnement et avait permis d'aboutir à

une baisse du prix de l'eau potable. La presse s'en est fait écho récemment : nous assistons à une augmentation du prix de l'eau, essentiellement due à la part concernant l'assainissement. Il nous appartient donc, à la fois de maîtriser la charge qui pèse sur nos concitoyens et d'apprécier la part du délégataire sur l'assainissement mais aussi nous préparer à l'alternative que nous aurons à trancher entre régie publique ou DSP. Il vous est proposé, Mesdames et Messieurs les élus, d'adopter ce vœu pour que Toulouse Métropole lance un audit sur l'assainissement.

M. TRAUTMANN

Notre collègue Pierre LACAZE soulève quatre questions dans son vœu. Premièrement, pour quelle raison le prix de l'assainissement a-t-il augmenté de 12 % entre 2011 et 2014 ? Deuxièmement, le concessionnaire de l'eau et de l'assainissement sur Toulouse, puisque c'est du contrat de Toulouse dont il s'agit, ne fait-il pas des marges trop importantes ? En filigrane, il y a la troisième question : est-ce que le prix de l'eau et de l'assainissement que nous payons à Toulouse n'est pas trop élevé ? Et enfin quatrième question : est-ce que nous ne devrions pas faire un audit de l'assainissement comme nous l'avons fait pour l'eau ?

Donc, pour la première question, Monsieur LACAZE a raison, le prix de l'assainissement a effectivement augmenté de 12 % entre 2011 et 2014. Mais il faut ajouter que la formule d'indexation de l'assainissement, du contrat de la ville de Toulouse, est exactement la même que la formule d'indexation de l'assainissement géré en régie sur le territoire de la Métropole. Les prix ont donc augmenté exactement de la même façon sur les communes qui gèrent leur service de l'assainissement en régie. Vous avez raison, ces prix ont augmenté de 12 %. Mais lorsqu'on regarde de plus près, il faut intégrer d'autres paramètres. La formule d'indexation justifie 6 %, c'est-à-dire la moitié de cette hausse. Les autres 6 % s'expliquent par d'autres paramètres. Pour le contrat de Toulouse comme pour ceux de toute la région, il faut d'abord relever une forte augmentation de la redevance Assainissement de l'Agence de l'Eau, pour à peu près 3 % et une forte augmentation de la TVA, qui est passée de 5,5 % à 10 %. Ces deux augmentations, extérieures à notre contrat, justifient la moitié de ces 12 %. A comparer avec l'indexation sur les quatre années, de l'ordre de 6%, ce qui reste une indexation normale et comparable à ce qui se passe en régie.

Dans votre deuxième question, Monsieur LACAZE, vous dites fort justement : est-ce que nous ne payons pas trop cher Veolia, pour le travail qu'ils font ? Là, nous avons une réponse à apporter. Nous l'avons d'ailleurs fait en décembre de l'an dernier. Pourquoi ? Parce qu'au titre de la loi BARNIER et de l'arrêt du Conseil d'État OLIVET, nous avons été amenés à reconsidérer le contrat de l'eau et de l'assainissement. Nous avons pris le même Bureau d'études que celui qu'avait choisi la majorité municipale précédente. Finances Consult a recalculé tous les coûts, toutes les marges et toutes les estimations de marge jusqu'à la fin du contrat. Pour quel résultat ? On a trouvé qu'en moyenne, sur l'eau et l'assainissement, nous avons un taux de redevance qui est de 2,9 % du chiffre d'affaires. Veolia prend donc 2,9 % du chiffre d'affaires sur l'ensemble du contrat, c'est-à-dire 2 % après impôts, ce qui est un taux très largement inférieur au taux moyen de la profession dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Je précise que, comme l'exige la loi BARNIER, cette évaluation a été communiquée, pour contrôle, au Directeur régional des Finances publiques, qui l'a validé.

Vous posez une troisième question : est-ce que, globalement, le prix de l'eau et de l'assainissement n'est pas trop élevé à Toulouse ? Nous présentons donc aujourd'hui les trois graphes que nous avons déjà montrés : sur les villes de plus de 100 000 habitants, vous voyez que Toulouse est à peu près au deuxième tiers. Vous voyez que la courbe est très plate et finalement, entre la fin du premier tiers et la fin du deuxième, il y a très peu de différence. Cela montre qu'au niveau de la France entière, on tient une place honorable. Maintenant au niveau local, le graphe présente les situations des communes chefs lieux de Midi-Pyrénées. Vous voyez que Toulouse est 2^{ème}, à peu près au niveau de Montauban qui est première ; mais bien avant tous les autres, Millau, Cahors, etc... On est exceptionnellement bien classé, pour un contrat qui date quand même maintenant de 25 ans. Le troisième graphe, sans doute la partie la plus intéressante, présente les prix pratiqués par les communes membres de Toulouse Métropole. Vous voyez que la troisième, c'est Toulouse avec 3,61€ qui se situe dans le premier tiers. Et nous avons là toutes les formes de gestion : régies, affermages... Mais un élément nouveau sur lequel il faut attirer l'attention, c'est qu'à la fin du contrat, nous n'aurons plus à payer le droit d'entrée ; nous n'aurons plus à payer le remboursement de tous les emprunts pris à l'origine. Comme les stations qui émaillent le réseau ont été modernisées, nous pouvons à coup sûr escompter une baisse de 15 % du prix de l'eau de

Toulouse. Et Toulouse deviendrait alors la commune la moins chère au niveau de l'ensemble métropolitain. Et grâce à cette situation particulière, nous pourrions alors aborder la question du tarif unique. Si Toulouse était restée au milieu des tarifications proposées, la mise en place d'un tarif unique sur la Métropole aurait été inenvisageable. Mais à partir du moment où Toulouse en 2020 devient la moins chère, cela devient effectivement possible d'adopter le tarif unique. Je rassure donc Monsieur LACAZE, le prix payé par les usagers toulousains pour l'eau et l'assainissement, pour les fameux 120 m³ annuels, n'est pas trop élevé, ni en comparaison nationale, ni en comparaison régionale, ni en comparaison au sein de l'agglomération.

La quatrième question que vous posez Monsieur LACAZE, c'est de savoir s'il faut faire un audit ? Vous avez raison. Nous arrivons en fin de période de concession et il faut faire un audit, non seulement du contrat de Toulouse mais de tous les autres contrats. Nous avons fait en sorte d'harmoniser l'échéance d'à peu près tous les contrats à l'horizon 2020. Donc, à partir de maintenant, effectivement, il faut commencer à auditer pour savoir quelle est la situation actuelle, qu'on décrive bien ce que nous voulons. A ce moment-là, nous déciderons si nous voulons une régie, un affermage ou une concession mais cela se fera le moment venu, c'est-à-dire dans deux ou trois ans.

M. MOUDENC

La collusion « LACAZE-TRAUTMANN » a visiblement bien fonctionné. Des alliances inattendues !

M. ZONABEND

Je voulais juste rajouter un mot pour conforter les propos de Pierre TRAUTMANN. Nous sommes effectivement dans le deuxième tiers sur les villes de plus de 100 000 habitants et très bien placés en Midi-Pyrénées mais au-delà du prix de l'eau, il y a aussi et sans doute principalement la qualité de l'eau. Et, à ce niveau, on est bien plus avancé et bien meilleurs que les autres villes.

2015-04-DIV-01 - Vœu du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, demandant un audit de l'assainissement des eaux usées à Toulouse

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

M. MOUDENC

Une précision, pour conclure, le prochain Conseil de Métropole aura lieu fin juin et se tiendra à Lespinasse. De temps en temps, le Conseil se décentralise et c'est notre collègue Bernard SANCÉ qui nous recevra cette fois-ci.

La séance est levée à 16h50.